L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1647 - VENDREDI 17 SEPTEMBRE 2021 2,20 €

www.agribourgogne.fr ISSN 1969-8232



DOSSIER SPÉCIAL PRESSE

Pages 20 à 25

Des outils de plus en plus polyvalents



Photo : NH

Le secteur des presses agricoles monte constamment en technicité, afin de couvrir le champ toujours plus large des attentes des agriculteurs. Notre dossier vous apporte à la fois un regard sur les nombreuses nouveautés qui émergent, mais aussi des éléments afin de bien faire votre choix, en prenant en compte un élément mécanique de plus en plus important : les courroies, pièces essentielles pour une fenaison optimale.

Côte d'Or

› Moutarde

Récoltée et prête à repartir



Nièvre

› Concours nationaux Charolais

Retrouvailles et nouveautés



Yonne

› Cité des vins à Chablis

La première pierre est posée







Sommaire

Côte d'Or
04 • Moutarde : Tout juste terminée, prête à repartir
05 • Station charolaise : Un bel engouement
06 • Équins : On est les champions
07 • CerFrance BFC : Bien installés

Nièvre
08 • Concours nationaux Charolais : Retrouvailles et nouveautés
09 • Découverte : Focus sur l'ouverture pelvienne
10 • Élevage : À force de volonté et de persévérance
11 • Sobac : une journée technique pour comprendre

Yonne
12 • Chambre d'agriculture : Moissons, fourrage, vendanges, ZNT… ce qu'il faut retenir de la session
13 • Réunions moisson FDSEA : Les adhérents au rendez-vous
14 • Cité des vins de Chablis : La première pierre est posée
15 • Arboriculture : Le caractère de calamités agricoles reconnu pour les pertes dues au gel

Région
16 • Organisation internationale de la vigne et du vin : Opération séduction pour Dijon
17 • L'agriculture en fête : Assurer et rassurer la relève
18 • Conjoncture : L'économie agricole régionale, au prisme de la crise sanitaire
19 • Fromages : Différence et excellence au concours de l'AOP Morbier

Dossier
20-25 • Spécial presses

Filières
26 • Cultures Protéines végétales : Un enjeu régional majeur
27 • Cultures Protéagineux : Récolter le soja au stade optimal !
28 • Élevage Races à viande : *«Le prix est à portée de mains…»*

Infos Services
29 • Économie et gestion
30-31 • Marchés : Analyses et tendances
32-33 • Petites annonces
34-38 • Annonces légales
39 • Vie quotidienne

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots - CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 € (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne •
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

Rédaction mail : redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédacteur en chef : Berty Robert - b.robert@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - fduclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale : Jean-Yves Blondat - mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale : SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 - Tél. 01 49 84 03 30

AgriBourgogne.fr

Commission paritaire des journaux et publication 0526 T 88045 - ISSN : 1969-8232
Dépôt légal : à parution - Tirage moyen par numéro : 6 200 ex.
Prix de l'abonnement annuel : 110 € - Prix au numéro : 2,20 €
Imprimeries : Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique - Taux de fibres recyclées : 91 %
Certification : PEFC/FSC - « Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

Race limousine

Concours national à Limoges ce week-end

Le grand rendez-vous de la race va se tenir trois jours durant. Au programme, l'excellence des éleveurs, de la bonne cuisine, et de bonnes ventes espérées.



Le concours national Limousines compte attirer 35 000 visiteurs.

Le prochain concours national de la race limousine se tiendra les 17, 18 et 19 septembre au Champ de Juillet en plein centre-ville de Limoges, ont annoncé les organisateurs le 8 septembre lors d'une conférence de presse. Cet événement qui se déroule sous le slogan *« Transmettre la passion »* est couplé avec l'événement *« Toques et Porcelaines »* dont l'invité d'honneur sera le chef triple étoilé Michel Troisgros (Roanne). Ces trois journées devraient, comme à l'accoutumée accueillir environ 35 000 visiteurs mais aussi plus de 1 000 élèves des écoles de Limoges et des environs. Sur le ring de 1 000 m², pas moins de 450 à 500 animaux issus de 150 élevages, défileront pour remporter les différents titres nationaux en jeu. Ce concours fera également l'objet de deux ventes aux enchères : la première concerne les reproducteurs, marché sur lequel la France est le leader mondial. La seconde verra des animaux d'exception être mis à l'encan pour des artisans bouchers et des restaurateurs. La filière limousine représente notamment plus de 5 600 éleveurs, 162 entreprises de mise en marché et plus de 1 700 points de vente. Les élevages sont principalement concentrés en Nouvelle-Aquitaine. Cette région représente à elle seule, 79 % de la production limousine nationale, principalement dans les départements suivants : Haute-Vienne, Corrèze, Creuse, Charente et Dordogne. La Limousine est présente dans plus de 80 départements et dans plus de 80 pays dans le monde.

AGRAPRESSE

en bref

Plan protéines Vers un troisième guichet à l'automne pour l'aide aux équipements

Du fait *« d'une forte demande » qui demeure, « nous avons pour objectif d'ouvrir un troisième guichet à l'automne »* pour l'aide aux équipements du plan protéines inclus dans le plan de relance, a annoncé Julien Denormandie, ministre de l'Agriculture lors de sa conférence de presse de rentrée le 9 septembre. Ni la date exacte d'ouverture, ni le montant de l'enveloppe ne sont encore connus. Afin de financer ce nouvel abondement, un état des lieux de l'utilisation du budget du plan de relance doit être effectué Rue de Varenne comme dans les autres ministères. *« Nous avons aussi des discussions avec Bercy pour un réabondement »*, a avancé Julien Denormandie. Les deux premiers appels à projets ont cumulé 2 500 dossiers acceptés pour un total de 40 millions d'euros d'aide. Le plan de relance prévoyait de flécher une enveloppe totale de 120 millions d'euros vers le plan protéines (structuration de filière, recherche, équipements, semences, etc.). Son objectif est d'investir dans la relocalisation de la production de protéines végétales dans l'Hexagone alors que la France est largement dépendante des importations.

la météo présentée par Dijon Céréales

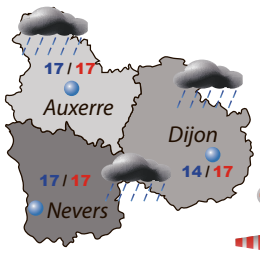
DIJON CÉRÉALES
MEMBRE DE ALLIANCE BFC UNE RÉGION, DES AGRICULTEURS, UN FUTUR

AGATE météo

Météo de la Bourgogne

Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36
0,34€ ttc/min
www.agate-france.com

Vendredi 17 Septembre

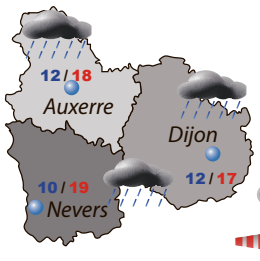


Pluvieux
Un temps couvert et pluvieux en perspective. Les vents seront modérés.

T° mini : 16 à 18°C
T° maxi : 16 à 18°C
Vents : Ouest 30 km/h

Saint Renaud
Soleil : 07h31 - 20h00
Lune : 19h01 - 02h47

Samedi 18 Septembre

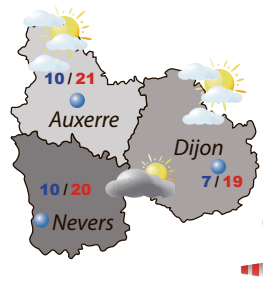


Maussade
Le ciel restera menaçant et les précipitations persisteront. Les vents souffleront modérément.

T° mini : 11 à 13°C
T° maxi : 17 à 19°C
Vents : Ouest 20 km/h

Sainte Nadège
Soleil : 07h33 - 19h58
Lune : 19h29 - 04h03

Dimanche 19 Septembre



Beau temps
Le soleil sera présent et accompagné de quelques nuages. Les vents seront faibles.

T° mini : 9 à 11°C
T° maxi : 20 à 22°C
Vents : Sud 10 km/h

Sainte Emilie
Soleil : 07h34 - 19h56
Lune : 19h51 - 05h20

Prévisions à 7 jours

Lundi 20 Septembre au Mercredi 22 Septembre
Un ciel nuageux à couvert en perspective.
Vents : Ouest à 10 km/h
T° mini : 8 à 10°C T° maxi : 22 à 24°C

Du Jeudi 23 Septembre au Dimanche 26 Septembre
Le soleil sera présent et accompagné de quelques nuages de beau temps.
Vents : Est à 30 km/h
T° mini : 9 à 11°C T° maxi : 20 à 22°C

clin d'œil



© Acip/Chaunu

Climat

Vers un renforcement de la couverture des agriculteurs contre les aléas

En déplacement en Provence, le Président de la République a annoncé un doublement des fonds publics alloués à la gestion des risques climatiques en agriculture, dès 2023.



C'était très attendu et c'est très fort». Au sortir des annonces d'Emmanuel Macron à Corbières dans les Alpes de Haute-Provence, à l'occasion des Terres de Jim organisées du 10 au 12 septembre, le président des Chambres d'agriculture, Sébastien Windsor, ne boude pas son plaisir. Comme espéré par le syndicalisme agricole majoritaire, le Président de la République a annoncé, le 10 septembre, qu'il doublera le soutien aux deux principaux outils de gestion des risques climatiques en agriculture : l'assurance climatique privée et le régime public des calamités agricoles. Les fonds alloués à l'ensemble de ces mesures vont passer de 280 millions d'euros à 600 millions d'euros par an, a-t-il annoncé. C'est la fourchette basse de ce que préconisait le député LREM du Val-de-Marne Frédéric Descrozaille. Mais le Président a promis d'agir vite, ce qui rassure le syndicalisme majoritaire.

Projet de loi en décembre

Un projet de loi sera *«présenté en conseil des ministres en décembre, discuté à l'Assemblée nationale en janvier et voté durant cette mandature»*, a promis Emmanuel Macron. Cela devrait permettre aux agriculteurs de bénéficier de la réforme à partir de 2023, s'est félicité le président des Jeunes agriculteurs Samuel Vandaele. Le contenu précis de la réforme n'a pas été divulgué par le Président de la République, mais son cabinet avait averti la veille qu'il reprendrait les grands principes proposés par le député Descrozaille, qui animait au printemps un groupe de travail regroupant la profession agricole et les assureurs. L'objectif principal est d'augmenter le nombre d'agriculteurs ayant souscrit une assurance récolte multirisques climatiques (MRC). Créée dans les années 2000 en France par les assureurs privés avec l'appui des pouvoirs publics, cette assurance couvre un vaste panel de risques climatiques (grêle, gel, inondation, sécheresse…). Problème : elle a peu convaincu jusqu'ici. Seules 30 % des surfaces de grandes cultures, 6 % de l'arboriculture, 1 % des prairies sont assurées.

Une assurance plus accessible

La réforme annoncée va permettre de renforcer *«l'accessibilité»* de cette assurance, a annoncé Emmanuel Macron. C'était l'une de ses limites, comme l'avait pointé un rapport des inspecteurs des finances (IGF) et agricoles (CGAAER) en 2015. L'assurance privée souffrait d'un manque d'attractivité notamment au regard de la traditionnelle assurance grêle. Elle pâtissait également d'une concurrence du régime des calamités agricoles, que la réforme doit permettre de gommer. Cette enveloppe était demandée de longue date par le syndicalisme majoritaire. Les précédents ministres de l'Agriculture, Stéphane Travert, puis Didier Guillaume, y souscrivaient sur le principe mais n'avaient pas obtenu le feu vert de l'Elysée. Ils étaient venus les mains vides aux congrès de la FNSEA. Julien Denormandie devrait pouvoir assister l'esprit tranquille au congrès du syndicat majoritaire, du 21 au 23 septembre à Niort, dans les Deux-Sèvres. La réforme ne devrait pas contenter les deux syndicats minoritaires, la Confédération paysanne et la Coordination rurale, tous deux opposés au soutien public à l'assurance privée.

MATHIEU ROBERT (AGRAPRESSE)

Brèves

Green Deal Une nouvelle étude alerte sur les impacts pour la production européenne

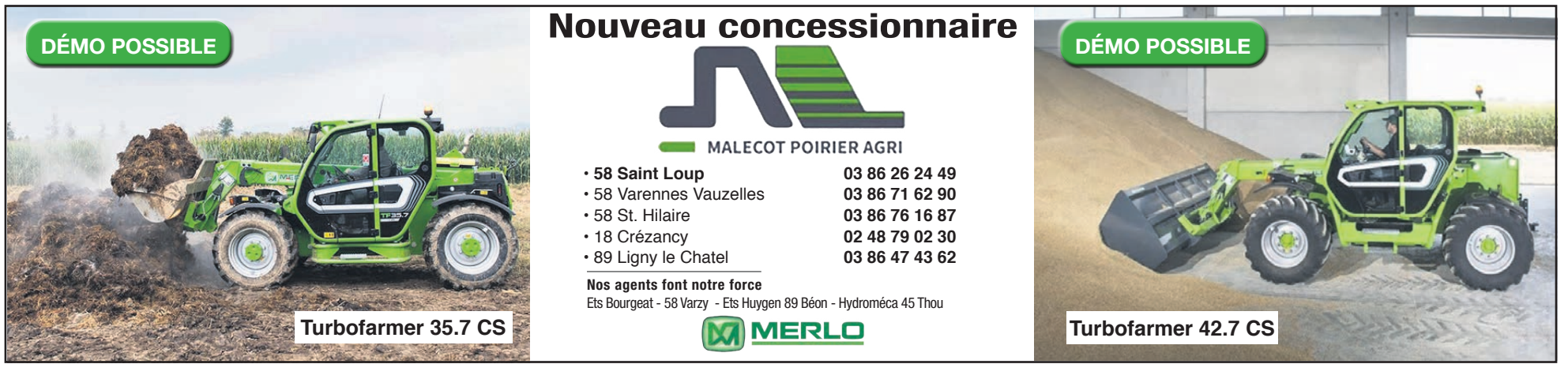
La stratégie européenne De la ferme à la table pourrait entraîner une baisse de production dans l'UE d'environ 20% pour les grandes cultures et le bœuf, accompagnée d'une hausse des prix qui pourrait atteindre 60% pour certaines filières, alertent dans une nouvelle évaluation publiée le 13 septembre des associations agricoles allemandes, ainsi que le Coceral (commerce européen des grains) et le Fediol (industrie européenne des oléagineux). Ce travail mené par le professeur Christian Henning, directeur de l'Institut d'économie agricole de l'université de Kiel, en Allemagne estime la diminution de la production à -20% pour la viande bovine, -6,3% pour le lait, -21,4% pour les céréales, et -20% pour les oléagineux. C'est l'objectif de réduction de 50% de l'usage des engrais qui aurait l'impact le plus important sur ces baisses. Et, prévient aussi l'étude, ces réductions seront en partie compensées ailleurs dans le monde, alors que *«le territoire de l'UE offre d'excellentes conditions pour la production de gros volumes de denrées alimentaires de haute qualité»*. Les organisations professionnelles demandent donc à la Commission européenne de revoir les mesures de sa stratégie De la ferme à la table et d'expliquer comment les effets secondaires négatifs seront traités.

Ovins La FNO compte sur l'interprofession pour dérouler son programme

La FNO (éleveurs d'ovins lait et viande, FNSEA) souhaite lancer une concertation avec l'interprofession ovine afin de mettre en place son programme syndical qu'elle avait élaboré pour la Pac 2023-2027, nous apprend Michèle Boudoin, sa présidente, interrogée le 13 septembre, à la suite de la tenue du congrès de l'association spécialisée à Limoges. *«Nous nous sommes dit : nous avions un projet en accord avec le plan de filière, il faut trouver un autre chemin»*, explique l'éleveuse. *«Au lieu de l'aide ovine, nous allons travailler au niveau interprofessionnel sur des contrats qui incluent volume, prix et période»*, étaye-t-elle. A défaut d'avoir été entendue par le ministre de l'Agriculture, Julien Denormandie, lors des arbitrages du plan stratégique national et *«à cause du contrôle annuel des performances de la Commission européenne»*, la FNO a abandonné la mise en place lors de la prochaine Pac de son plan qui prévoyait d'ajouter à l'aide couplée ovine des top-ups pour les signes de qualité, la productivité, ou encore la prévision de mise sur le marché, etc. Le syndicat lui préfère maintenant une aide couplée unique pour tous les éleveurs sur tout le territoire, avec une aide supplémentaire pour les jeunes agriculteurs.

Numérique En Inde, Amazon se lance dans le conseil agronomique

Selon la presse économique indienne, une filiale nationale d'Amazon a annoncé le 31 août le lancement d'une offre de conseil agronomique dans ce pays qui compte plusieurs dizaines de millions d'agriculteurs. Le géant américain fournira des services de conseil agronomique grâce à une équipe d'agronomes et une application mobile, proposant notamment de la cartographie, des itinéraires techniques et des alertes d'épidémiosurveillance. Une autre application mobile permettra de repérer les défauts de qualité des produits récoltés. L'an passé, c'est le géant Facebook qui avait fait un pas vers cette activité en Inde, en investissant dans le géant des télécoms Jio, qui possède notamment des activités de conseil en agriculture. L'annonce intervient alors que des organisations agricoles indiennes manifestent régulièrement depuis un an contre une série d'ordonnances du gouvernement Modi visant à réformer le fonctionnement du marché agricole indien. La réforme doit notamment mettre fin au monopole des pouvoirs publics et des mandis (acheteurs privés mandatés par les pouvoirs publics) sur l'achat des denrées aux exploitants agricoles. Ceux-ci devraient pouvoir choisir librement leurs acheteurs, explique la presse indienne.



Moutarde

Tout juste terminée, prête à repartir

Jérôme Gervais, conseiller à la Chambre d'agriculture, dresse le bilan de la campagne de moutarde et évoque le prochain exercice.

La récolte de moutarde s'est achevée ces tout derniers jours avec une poignée de parcelles fauchées en septembre. Le rendement de la campagne 2020-2021 s'élève à 13,5 q/ha. Cette moyenne est jugée *« plutôt correcte »* par Jérôme Gervais, conseiller à la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or : *« Il faut presque s'en satisfaire par rapport à la météo que nous avons eue. C'est mieux que les 11 q/ha de l'an passé et les 10 q/ha de 2019, même s'il est vrai que certaines années se sont révélées bien meilleures dans le passé »*. Le technicien observe des fourchettes allant de 5 à 27 q/ha en moutarde d'hiver et de 5 à 20 q/ha en moutarde de printemps. S'il ne relève pas d'aussi grandes différences que d'ordinaire entre la plaine et le plateau, Jérôme Gervais constate des disparités notables entre les dates de semis : *« les parcelles qui ont le mieux marché sont celles qui ont été semées aux dates préconisées, c'est-à-dire autour du 15 octobre. Les plantes évitent ainsi le premier vol de grosses altises, les dégâts sont moindres qu'en semis précoces. Le gel de février a eu moins d'impacts sur ces mêmes moutardes semées à la mi-octobre, car les plantes étaient moins développées »*.

Des impuretés

Les pluies incessantes de 2021 ont impacté la floraison de nombreux champs, courant mai. *« Cela a forcément diminué les potentiels, c'est dommage. Le remplissage du grain s'est heureusement bien passé. Cela s'est de nouveau compliqué par la suite, avec des conditions de récoltes très difficiles dans certains cas »*, ajoute Jérôme Gervais. La qualité de la production s'avère finalement satisfaisante (impressions confirmées par des tests réalisés en laboratoire), mais les prolongations jouées dans certains champs ont parfois engendré d'importants taux d'impuretés.

+ 220 euros/t

Le prix de la tonne de moutarde va considérablement augmenter l'an prochain. *« Elle passe effectivement de 950 à 1 170 euros, soit une hausse de 220 euros »*, informe le conseiller de la Chambre d'agriculture. Malgré ces cours attractifs, l'APGMB (Association des producteurs de graines de moutarde de Bourgogne) peine encore à trouver des surfaces.

La barre des 3 000 ha n'était d'ailleurs pas encore atteinte la semaine dernière, l'objectif de l'association étant d'arriver à au moins 5 000 ha.

Jérôme Gervais profite de l'occasion pour rappeler l'arrivée de nouvelles variétés tolérantes aux insectes : *« elles seront disponibles dès les semis d'automne, nos mélanges contiennent ces variétés à hauteur de 60 %. Les tests que nous venons de réaliser sont prometteurs, les rendements varient de 15 à 24 q/ha »*. Contact : 06 87 76 30 96, Jerome.Gervais@cote-dor.chambagri.fr

AG



Les variétés tolérantes aux insectes ont donné des rendements jusqu'à 24 q/ha.

FDSEA-JA

On maintient la pression

Une rencontre syndicale avec les parlementaires s'est tenue vendredi dernier à Bretenière. Plusieurs problématiques ont été exposées et débattues.

Plus de deux heures d'échanges avec Anne-Catherine Loisier, François Patriat, Didier Paris, Didier Martin, Fadila Khattabi et la représentante d'Alain Houpert étaient au programme le 10 septembre dans les locaux d'Agronov. À l'ordre du jour : des sujets d'actualité tels que la refonte du dispositif assurances/calamités, la loi Égalim, la gestion de l'eau, les moyens de production ou encore la MAE zones intermédiaires. *« Nous invitons les parlementaires plusieurs fois dans l'année, l'idée est d'entretenir avec eux une certaine proximité pour leur faire remonter nos problématiques et tenter de bouger les lignes »*, souligne Fabrice Genin.

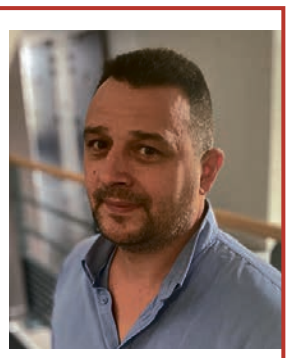
Un sujet était un peu plus d'actualité que les autres, avec celui de la gestion des risques. *« Le dossier évolue dans le bon sens au niveau national, tout porte à croire que nous obtiendrons quelque chose à court terme »*, espère Fabrice Genin. L'agriculteur de Marsannay-le-Bois rappelle au passage que ni l'assurance climatique ni les calamités ne sont satisfaisantes aujourd'hui : *« une grande partie du monde agricole n'est pas prise en charge, la refonte du système est nécessaire et nous demandons une équité de traitement entre les différentes productions. Nous attendons également de nouvelles mesures à moyen terme pour faire face au changement climatique. De nouveaux financements doivent être trouvés »*.

Les autres dossiers abordés étaient beaucoup plus *« compliqués »* : *« pour la loi Égalim, nous restons persuadés qu'elle permettra de rétablir un jour les négociations entre producteurs et industriels. Mais cela ne pourra pas aller tant que nous continuerons d'importer des produits à des prix nettement inférieurs aux nôtres. Quand la France exporte, elle le fait avec des produits d'exception, sans dumping. En ce qui concerne les moyens de production, ça n'avance pas ou pire, ça recule. La suppression de matières actives se poursuit, la directive nitrates se renforce…Nous avons beau leur expliquer, ça ne change rien ! La gestion de l'eau, c'est difficile aussi. Même quand tout le monde semble convaincu d'un problème, nous sommes bloqués par une loi qui complique notre capacité d'intervention »*.

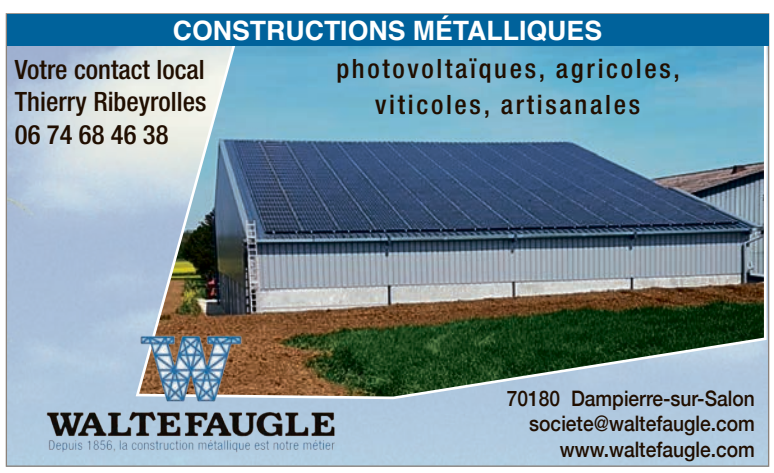
AG



« Ne jamais renoncer »



« *Faire bouger les lignes* », voici un défi ô combien difficile, comme l'admet volontiers le président de la FDSEA de Côte-d'Or : « *Rien n'est jamais simple, nous le voyons au quotidien dans nos combats syndicaux. Mais rester chez soi à ne rien faire serait la pire des solutions. Les sujets que nous abordons avec les parlementaires sont souvent les mêmes, c'est vrai. Certains dossiers ont bien du mal à avancer… Même quand nos interlocuteurs semblent d'accord avec nous, il n'y a pas toujours d'avancées par la suite. La situation est complexe à cause des contextes franco-français et européen, de la réalité économique, des échéances politiques, sans oublier bien sûr le poids médiatique de la société avec les fameux réseaux sociaux… Ces derniers impactent le pouvoir de décision des politiques, l'avis de certaines personnes pèse parfois davantage que ceux de nos politiques. C'est fort dommage mais c'est une réalité. Quand nous rencontrons le ministre, la donne est la même… Malgré ce triste constat, à notre niveau, nous avons encore envie de croire que ce sont nos élus qui font la loi. Partant de ce principe, ce type de rencontre est plus que capital et nous continuerons à mettre la pression quand il le faudra* ».



Station charolaise

Un bel engouement

La commission de sélection du GIE Charolais Évaluation vient de retenir les 43 veaux de son prochain millésime. Les « *candidats* » et les membres du jury étaient plus nombreux que d'ordinaire.



Davantage de veaux proposés (145), un peu plus d'élevages participants (60), quatorze départements représentés avec une proportion majoritaire d'élevages de Côte-d'Or et de Saône-et-Loire, une commission de sélection copieusement garnie et notamment composée de nouveaux membres : le recrutement du millésime 2022 du GIE Charolais Évaluation a affiché un très beau dynamisme ces tout derniers jours ! *« C'est une très bonne chose. Pour dire vrai, je ne m'attendais pas forcément à un tel engouement après notre dernière vente de cet hiver, particulièrement impactée par la crise sanitaire »*, confie Jean-Pierre Godot, président de la station charolaise.

Pour constituer leurs équipes de recrutement, les membres du GIE avaient décidé d'innover en envoyant une invitation à tous les Côte-d'oriens acheteurs et apporteurs de veaux de ces trois dernières années : *« nous avons voulu impliquer un maximum d'éleveurs dans notre travail collectif, cette démarche s'est avérée plus que positive avec de nombreux retours et réponses favorables. Nous avons également une autre satisfaction : celle de voir plusieurs jeunes nous rejoindre à chaque édition. Notre outil génétique a toute sa place dans le monde charolais et a de belles années devant lui »*.

Les commissions se sont rendues dans plusieurs départements extérieurs durant la dernière semaine du mois d'août (Vienne, Rhône, Pas-de-Calais, Haute-Saône, Doubs, Bas-Rhin, Moselle, Haute-Marne, Loire, Lozère, Nièvre, Yonne, Saône-et-Loire), avant un recrutement plus spécifique à la Côte-d'Or le 1er septembre. Le jury de sélection était composé de Louis Mimeur et Gabin Lechenault (JA21, exploitations familiales apporteuses de veaux en station), Laurent Guelaud, Thierry Renault et Jacques Bizouard (éleveurs côte-d'oriens, acheteurs en station), Christophe Briet, Thomas Morin, Éric Bize, Denis Mimeur et Jean-Pierre Godot (éleveurs - naisseurs et acheteurs), Joffrey Krumm, Alexandra Bailly et Matthieu Javelle (techniciens Bovins Croissance).

Un lot de 43 futurs reproducteurs a finalement été retenu, il fera sa *« rentrée des classes »* le 21 septembre à Créancey. *« Comme chaque année, pour optimiser les déplacements, le recrutement s'est réalisé en partenariat avec la station de Jalogny, en Saône-et-Loire »*, précise Isabelle Brice, en charge du GIE. À noter sur l'agenda dès maintenant : la vente aux enchères aura lieu vendredi 11 février.

AG

▸ Agenda

23-25/09 Journées commerciales charolaises

La Fédération charolaise de Côte-d'Or organise ses journées commerciales d'automne les 23, 24 et 25 septembre. Au programme : vente de reproducteurs inscrits au HBC avec garanties sanitaires, de race pure et de performances. Pour avoir la liste des éleveurs ou plus d'informations, contacter le secrétariat de la Chambre d'agriculture au pôle agricole de Créancey (03 80 90 68 80, lydie.perrin@cote-dor.chambagri.fr).

24/09 Échanges techniques en ferme

Le GDS organise une matinée d'échanges techniques vendredi 24 septembre à partir de 9 h 30 à la ferme d'Olivier Bouhot à Souhey. Le thème portera sur les leviers d'action pour une meilleure immunité des veaux et une meilleure santé des élevages. Il sera possible d'échanger avec le vétérinaire et la technicienne présents sur le démarrage d'un veau, les mesures à adopter pour renforcer leur immunité, les maladies à surveiller lors des achats et la gestion de l'eau d'abreuvement. Renseignements et inscriptions : Virginie Pabiou (06 09 14 55 07, virginie.pabiou.gds21@reseaugds.com)

Syndicalisme

« Ensemble, refusons le projet de la Fédération des chasseurs de Côte d'Or »

La Fédération départementale des chasseurs de Côte d'Or a écrit un nouveau Schéma de Gestion Cynégétique. Ce schéma défini les règles de chasse et de gestion du gibier pour les années à venir.

Comme le veut la loi, ce projet est soumis à l'avis de la CDCFS (commission départementale de la chasse et de la faune sauvage) composée de représentants de différents secteurs concernés par le domaine de la chasse, dont l'agriculture, l'État, etc.

En juillet dernier, les représentants de l'agriculture que nous sommes, ont émis un avis défavorable à la proposition des chasseurs, tout comme la majorité des membres de cette commission.

Le point d'achoppement majeur est l'agrainage des sangliers que les chasseurs souhaitent accentuer. Ce qui nous paraît absurde au regard de la population toujours croissante de sangliers, et donc de dégâts.

Monsieur le Préfet a demandé à la FDC21 de retravailler une proposition précisément sur ce sujet de l'agrainage des sangliers.

Aujourd'hui, une consultation publique est en ligne sur le site de la Préfecture afin de recueillir les avis du public sur ce projet.

L'agrainage des sangliers est toujours omniprésent dans la nouvelle mouture présentée par la FDC21, avec encore plus de possibilités de distribution d'aliments aux sangliers.

Cette situation nous oblige à nous insurger contre ce projet, et il est regrettable que la FDC21 nous pousse à nous opposer à elle.

Le refus que nous opposons à ce schéma est légitime, il y va de la défense de notre travail, de la protection de nos prairies, nos cultures, et toute la biodiversité que nous devons préserver.

Nous vous invitons à répondre à cette consultation pour défendre les intérêts agricoles et exprimer vos positions sur la gestion des populations.

Vos observations ou propositions sont à envoyer par mail à l'adresse : ddt-cf-spae@cote-dor.gouv.fr ou par voie postale à la Direction départementale des territoires de la Côte-d'Or SPAE, Bureau Chasse Forêt, 57 rue de Mulhouse, 21000 Dijon.

Quelques clics vous permettront de dire Stop.

Après la date du 21 septembre 2021, 17 heures, il sera trop tard pour vous exprimer.

Espérons que ce signal envoyé à la FDC21 conduise cette organisation à revenir à sa mission première de régulation de la faune sauvage, et non d'élevage de sangliers aux travers de réserves non chassées, de nourrissage et de prélèvements sélectifs dont nous subissons trop lourdement les conséquences.

Thierry Besançon,
président de la Commission dégâts de gibier de la FDSEA 21

Pour en savoir plus…

Le schéma en consultation est disponible ici : http://www.cote-dor.gouv.fr/projet-du-schema-departemental-de-gestion-a3043.html

Vous pouvez également scanner le QR Code suivant avec votre smartphone

▸ En bref

Sécheresse Un premier arrêté

Le préfet de Côte-d'Or, après avoir réuni la cellule départementale de veille pour la sécheresse composée notamment de représentants des collectivités, d'associations de protection de l'environnement et des consommateurs, des chambres consulaires, de la profession agricole, de la fédération de pêche et de syndicats de rivières, a signé un premier arrêté de constat de franchissement de seuils applicable depuis lundi 13 septembre. Les quatre bassins en alerte sont ceux de l'Ource, de la Tille Amont, de la Bèze et de l'Arroux.

Produits locaux Des repas *« 100 % Côte-d'Or »* au menu chaque semaine dans les collèges

Pour l'année 2020-2021, le Conseil départemental avait demandé aux collèges de servir au moins une fois par mois un repas *« 100 % Côte-d'Or »*. Depuis la rentrée de septembre, celui-ci est servi au moins une fois par semaine dans les 40 collèges de Côte-d'Or qui assurent un service de restauration. Le Département envoie un signal fort aux collégiens, mais aussi aux agriculteurs qui trouvent ici un nouveau débouché pour distribuer et valoriser leurs productions. Actuellement, 46 % de produits locaux ou bios entrent dans la composition des menus servis dans les cantines des collèges. Et le Département a pour ambition de porter cette part à plus de 80 % d'ici 2027. Il prend en charge le surcoût engendré pour l'approvisionnement en produits locaux à hauteur de 0,60 euro par repas. En parallèle, en réponse aux conséquences de la crise sanitaire, le Département donne un coup de pouce aux familles en réduisant le prix du repas à la cantine à 2 euros. Le Conseil départemental finance au total plus de 75 % du coût moyen de chaque repas, évalué à 8,40 euros.

D'après communiqué

Mon assureur est PRO actif !
thélem assurances
Clovis BONNEAU
à DIJON
16 rue de Jouvence
03 80 27 69 69
dijon.jouvence@thelem-assurances.fr
N° Orias : 08 046 424

Équins

On est les champions

Le Spécial Trait Auxois a désigné les plus beaux animaux de la race le week-end dernier à Semur.



Léane Bizouard avec Flicka d'Huilly, grande championne de ce concours national.

Un joli soleil, de nombreux spectateurs et surtout, de très beaux Traits Auxois : tous les ingrédients étaient réunis pour assister les 11 et 12 septembre à une très belle finale nationale de la race emblématique de la Côte-d'Or. La grande championne se nomme Flicka d'Huilly, jument de 6 ans appartenant à Léane Bizouard (Huilly, sur la commune d'Allerey). Ce magnifique cheval avait terminé à la première place de sa section à Liernais et, pour la petite histoire, s'était déjà imposé à Semur dans le championnat jeune 2017. Romaric Guyollot, de Saints-en-Puisaye (Yonne), décroche quant à lui le Graal dans le championnat jeune avec Jenna des Cueillis. Cette femelle de 2 ans s'était elle aussi qualifiée à Liernais. Romaric Guyollot remporte un nouveau titre à Semur, le dernier datant de 2019 dans la catégorie des étalons. L'éleveur de 31 ans dédie cette victoire à son grand-père, à son épouse Justine rencontrée sur ce même concours il y a tout juste dix ans et à leur petite fille Rose, née il y a 11 mois. Quatre autres grands titres sont à retenir de ce grand rendez-vous d'élevage : en femelles, le prix de famille a été remporté par l'élevage de Jean-Philippe Jacqueson (71), le prix d'ensemble est revenu à l'élevage Gaugey Père et fils, lui aussi de Saône-et-Loire. Chez les mâles, le championnat hors berceau a été adjugé par Lord van't langhof de Cyrille Decosne (Perrigny-lès-Dijon). Idol de Champy (Jean-Paul Bureau, de Pouilly-en-Auxois), a triomphé dans le championnat berceau. Les différents palmarès seront proposés dans notre prochaine édition.

AG



Romaric Guyollot, vainqueur du championnat jeune avec Jenna des Cueillis. L'éleveur place même une deuxième jument sur le podium.



Photo Jessica Brevet

Idol de Champy (Jean-Paul Bureau), champion berceau de cette édition.



Photo Jessica Brevet

Le championnat hors berceau a été remporté par Lord van't langhof, de Cyrille Decosne.

▸ Formations

28/09-01/10 Intégrer les pratiques alternatives (2 jours), abreuver son cheptel avec une eau de qualité (1 jour), favoriser les équilibres microbiens en élevage (1 jour)
Contact : Marie-Claude Guerrier, CA21 - 03 80 90 68 76 - marie-claude.guerrier@cote-dor.chambagri.fr

30/09 Biosécurité en élevage de volailles
Lieu : Venarey les Laumes
Contact : Marie-Claude Guerrier, CA21 - 03 80 90 68 76 - marie-claude.guerrier@cote-dor.chambagri.fr

01/10 Prévenir la tuberculose bovine
Lieu : secteur Montbard
Contact : Gilles Rabu, GDS21 - 03 80 68 67 37 – gilles.rabu.gds21@reseaugds.com

Retrouvez l'ensemble de nos formations sur https://bourgognefranchecomte.chambres-agriculture.fr/cote-dor/formations/

Bligny-sur-Ouche

Vivement dimanche

La famille Gagnepain organise sa traditionnelle vente de pommes de terre ce 19 septembre à Bessey-la-Cour.

Un rendez-vous fort sympathique se prépare dans la cour de ferme de la famille Gagnepain ce dimanche de 10 heures à 18 heures. Comme chaque année, de nombreuses et belles pommes de terre seront proposées à la vente. L'accès sera libre à tous les visiteurs et sans rendez-vous, le pass sanitaire ne sera pas demandé comme cela est également le cas sur les marchés. Les variétés Charlotte, Marabel, Laura, Vitelotte et Ratte seront disponibles pour les amateurs de bonne cuisine, aux mêmes prix que les précédentes années. Il sera également possible de s'approvisionner en carottes, produites pour la deuxième campagne consécutive sur la ferme, et aussi en potirons, oignons et échalions.

La récolte de pommes de terre effectuée du 4 au 10 septembre a livré un rendement supérieur à 25 tonnes sur l'hectare de production de la famille Gagnepain. Un tel tonnage n'avait pas été enregistré depuis 2017. En plus de la quantité, la qualité est aussi au rendez-vous avec de très belles *« patates »*. *« Le temps pluvieux que nous avons eu a été propice à cette culture. Nous n'avons pas du tout utilisé notre système d'irrigation goutte à goutte »*, soulignent Aurélien et Daniel Gagnepain, qui espèrent accueillir autant de monde qu'en 2020, année où près de 200 personnes avaient fait le déplacement à Bessey. Contact : 06 78 84 02 56.

AG



Un marché près de Dijon

La Ferme de la Sans-Fonnaise à Fénay accueille l'association des Producteurs du Dijonnais à l'occasion de ses portes ouvertes annuelles. Ce marché de producteurs, dont le succès ne se dément pas chaque année (3 500 visiteurs en 2019), se déroule les 1er, 2 et 3 octobre de 9 heures à 19 heures (jusqu'à 18 heures le dimanche). Une quinzaine d'exposants proposeront à la vente de nombreux produits (pommes de terre, oignons, échalotes, escargots, viande de volailles, porc, agneau, bœuf charolais, fruits et légumes de saisons, truites, fromages de chèvre, comté, morbier, œufs plein air, miel, sirops, confitures, vins de Bourgogne). L'association accueille cette année les Éleveurs de la Côte Verte, ces derniers rejoindront l'équipe avec leurs produits issus de viande bovine charolaise, le tout dans la convivialité et la bonne humeur habituelles. Une tombola permettra de remporter trois paniers garnis. Les visiteurs devront présenter leur pass sanitaire.

CerFrance BFC

Bien installés

Les nouveaux locaux Cer France BFC de Pouilly-en-Auxois ont été inaugurés le 8 septembre.



Lors du coupé de ruban avec, de gauche à droite : Estelle Chauvot (responsable d'agences), Bertrand Francin (architecte d'Ubik architectures), Laurent Beurienne (directeur Cerfrance BFC), Alexandre Bachotet (vice-président Côte-d'Or Cerfrance BFC), Éric Coquille (président Cerfrance BFC), Yves Courtot (président de la communauté de communes de Pouilly/Bligny), Jocelyn Chapotot (maire de Créancey), Yann Maneyrol (directeur commercial et marketing), Arnaud Moreau (comptable à l'agence de Pouilly-en-Auxois).

L'entreprise d'expertise-comptable et de conseil Cerfrance BFC a pris ses quartiers dans son nouveau bâtiment situé au 18 A - Les Portes de Bourgogne à Créancey. L'entreprise était déjà implantée localement sur le secteur, puisqu'elle occupait depuis 1982 les locaux situés rue de la Coopérative à Pouilly-en-Auxois. Moderne et spacieuse, la nouvelle agence de 320 m² offre aujourd'hui de très belles conditions d'accueil aux clients ainsi qu'un cadre de travail agréable pour les collaborateurs. Ce nouvel emplacement va permettre de repositionner l'agence dans un lieu plus central du secteur, et de gagner en visibilité et en attractivité. Il répond également à la volonté forte de Cerfrance BFC de conserver une approche locale, pour construire des relations pérennes et de proximité avec ses clients. Les six collaborateurs de l'agence, appuyés par les services experts et pluridisciplinaires, accompagnent chaque jour, près de 200 chefs d'entreprise sur le territoire : TPE, PME, artisans, commerçants, agriculteurs, éleveurs, professions libérales. Ils mettent leurs compétences et expertises au service de ces entreprises, de la création à la transmission et dans toutes ses dimensions stratégique, économique, juridique, fiscalité et patrimoine, social et paie. L'inauguration s'est tenue en toute convivialité en présence d'acteurs locaux, de clients, d'entreprises du secteur, de collaborateurs et de partenaires.

D'APRÈS COMMUNIQUÉ

Duesme

Un énorme succès



L'imposante équipe de bénévoles.

Les Jeunes agriculteurs d'Aignay-Baigneux et l'association Agri'run organisaient une grande journée sportive et festive le 4 septembre à Duesme. La course à obstacles de 7 km a attiré un record de 600 participants ! Une centaine de sportifs aguerris ont ensuite pris part au trail de la Seine, long de 13 km. Le Festiv'agri a lui aussi été très suivi, l'équipe organisatrice estimant à 1 600 le nombre de visiteurs/participants sur la journée. La restauration a également très bien marché avec un millier de repas servis en soirée. Le rendez-vous est d'ores et déjà donné pour l'édition 2022. De nombreuses photos et les classements des courses sont disponibles sur la page Facebook *« Agri'run »*.

AG





Concours nationaux Charolais

Retrouvailles et nouveautés

Les 9 et 10 septembre derniers avaient lieu les concours nationaux Charolais veaux et adultes, à la ferme du Marault ; une occasion pour les éleveurs de se retrouver et de découvrir les nouveautés concoctées par le Herd-Book Charolais.

Les concours nationaux veaux et adultes qui se sont déroulés au Marault (Magny-Cours), ont réuni : 122 élevages de 26 départements différents. Au total, ce sont 453 bêtes qui étaient présentées toutes catégories confondues.

Valorisation financière

« Les éleveurs sont contents de se retrouver, ce genre d'événement nous manquait. Nous avions réussi à organiser des événements en 2020, mais compte tenu de la situation impactée par la Covid, ils n'étaient pas pleinement satisfaisants pour l'ensemble des organisateurs et des participants. Cette année nous sentons une vraie ferveur de la part des éleveurs avec l'envie de participer et de se confronter et de valoriser les meilleurs animaux » confirme Sébastien Cluzel, président du HBC. « *Nous effectuons un travail de longue haleine, qui est mis en avant lors des concours »* réagit Jean-Luc Gauthier, éleveur à Bona (SCEA Domaine d'Aglan), accompagné par son fils Emeric, venu avec 2 vaches suitées (18 mois), une génisse (18 mois) et 2 veaux mâles de l'année. Serge Batho, éleveur Saxi-Bourbon (Pontillard), venu avec 7 veaux de l'année et un taureau adulte, continue : « *C'est une vitrine de l'élevage qui permet de valoriser un peu plus nos animaux* ». Dans ce but, le Herd-Book Charolais, en partenariat avec la Sicafome (Moulins-Engilbert), a organisé une vente aux enchères, avec la possibilité de la suivre en ligne, à distance. Selon Martial Tardivon, chef des ventes de la Sicafome : « *Depuis plusieurs années nous organisons des ventes aux enchères avec des boîtiers et, depuis janvier 2020 nous avons la possibilité de vendre à distance pour ceux ne pouvant se déplacer, augmentant ainsi le nombre d'acheteurs. La vente du concours a rassemblé 68 acheteurs présents physiquement et 7 en live. Les acheteurs, toutes catégories confondues, venaient de : France, Allemagne, Hollande, Portugal, Irlande, Luxembourg et Italie. C'était une vente avec une présentation de qualité, avec des veaux sélectionnés à hauteur des attentes des éleveurs. Tout cela nous a permis d'obtenir une meilleure ambiance. La vente a été fluide et rapide. J'ai passé un excellent moment* ». La vente a permis de vendre 28 veaux (sur 30) pour un prix moyen s'établissant à 5 056 euros, et avec un Top Price à 15 400 euros pour Samouraï du Gaec de Saint Roch adjugé vendu à l'EARL Batho. Célestin Deboux, salarié au sein du Gaec Deboux (Chougny), venu avec 15 animaux (4 vaches, un taureau, 10 veaux) souligne que « *la vente en ligne ouvre le champ des possibles aux acheteurs n'ayant pu se déplacer, qu'ils soient Français ou étrangers, c'est un excellent point pour les ventes éventuelles*».


Crédit photo : Herd-Book Charolais

Le Gaec Lacour et Fils (71) a remporté le Super Prix d'ensemble veaux mâles.


Crédit photo : Herd-Book Charolais

Le Prix Ajec a été raflé par Sopins du SCEA Cordebois Laurent (18). Crédit photo : Herd-Book Charolais



Crédit photo : Herd-Book Charolais

Le prix d'ensemble veaux femelles 1ère catégorie a été remis au Gaec Cante



Crédit photo : Herd-Book Charolais

Le Prix d'honneur veaux mâles d'automne, sélection Bien Naître, a été attribué à Ricochet du Gaec Lamarre Benoît et Laetitia (71)



Crédit photo : Herd-Book Charolais

Montblanc – Gaec Vannier (71) – a reçu : le Grand prix de Championnat mâles, le Prix de Championnat Mâles senior et le Trophée international Mâles.

Des nouvelles sections

Outre la vente en ligne, de nouvelles sections ont fait leur apparition (voir n° 1645 pour les détails). « *Le jeu est d'arriver à trouver le compromis d'un animal qui va grossir avec un bon développement squelettique, avec des qualités de race qui sont très importantes et indéniables et surtout ne pas perdre la finesse de viande en charolais, ce qui est son point fort* » explique Laurent Choubley ayant officié en tant que juge HBC à l'occasion du concours national Veaux. « *La mise en avant de notre travail dans le cadre des concours a des retombées économiques au niveau de la vente de reproducteurs, ce qui est intéressant pour la race*». De son côté, Rosanne Lemaitre (éleveuse à Montaron), venue avec 3 veaux mâles de l'année, trois taureaux (un de 30 mois et deux de 18 mois), est plus sceptique : « *J'ai peur qu'avec l'ouverture de nouvelles sections cela démocratise l'excellence* ». Les jeunes éleveurs semblent, eux, enthousiastes, à l'image de Nicolas Gomel (Hucquliers - 62), venu avec deux veaux : « *L'ajout de nouvelles sections permet d'ouvrir un peu les possibilités et de mieux cibler certaines caractéristiques, comme pour nous avec la section Bien Naître* ».

Atomes crochus

Au cœur des concours, c'est bien évidemment la génétique qui est mise en avant, avec des manières diverses et variées d'appréhender la sélection. « *Il y a un véritableme investissement dans la génétique qu'il est indispensable de mettre en avant* » précise Serge Batho. De son côté, Rosanne Lemaitre précise : « *Il faut continuer d'innover tout en préservant la race Charolaise. En alliant les deux, je suis sûre que nous pouvons attirer plus de monde, que ce soit du public ou des éleveurs* ». Son père, Raymond Lemaitre fait lui une comparaison avec le passé : « *J'ai commencé les concours avec celui de Vichy en 1978. Depuis, la vie a énormément changé, de même que les concours et les modèles d'animaux*». Nicolas Beauzon pointe

aussi que : « *Je pense que montrer les adultes est une excellente chose et particulièrement les femelles qui sont les plus représentatives d'un élevage et sa qualité. De plus, la génétique est importante car au final, lorsque ces animaux sont réformés, cela permet d'obtenir une meilleure plus-value* ».

Concours et réalité

Si tous s'accordent sur le fait que les concours sont un moment de reconnaissance de leur labeur, les éleveurs gardent les pieds sur terre, comme Serge Batho : *«Notre présence lors des concours représente du travail, des sacrifices et de l'engagement»*. Un avis partagé par Nicolas Beauzon : *«Les concours sont un investissement énorme et requièrent une organisation très importante. En plus, comme nous travaillons avec du vivant, il y a toujours des imprévus. Il faut bien penser que même si on met en avant une seule bête, il y a tout un cheptel derrière dont il faut quand même s'occuper»*. Raymond Lemaitre rappelle aussi que *«malgré la reconnaissance qu'apporte un concours, nous vendons nos bêtes le même prix qu'il y a 40 ans alors que tout le reste a augmenté. C'est désespérant, mais nous continuons car nous ne pouvons faire autre chose, c'est dans notre sang»*. Jean-Luc Gauthier conclut : *«les concours sont des instants privilégiés qui nous sortent un peu de notre quotidien, mais, il faut bien comprendre que si les consommateurs ne mangent plus de viande, il n'y aura plus d'éleveur. Et, de ce fait les paysages en subiront les conséquences»*.

CHLOÉ MONGET

Récompense des interviewés :

Grand prix de Championnat femelles, Prix de Championnat femelles senior et Trophée International Femelles: Martinique – Gaec Clame Andriot (03)
Prix d'honneur veaux femelles: 1. Sibelle – Gaec Clame-Andriot (03)
Prix d'ensemble veaux femelles 2e catégorie: 1. Gaec Clame-Andriot (03)
Mâles d'automne sélection Bien naître nés du 12 septembre 2020 au 09/10/2020 : 1,2 - Royal – Dominique Gomel (62)
Mâles nés du 01/ 12/2020 au 06/ 12/ 2020:
1,1 - Sir Obama - Lemaitre Rosanne - 6 - Sexton - SCEA Domaine D'aglan
Mâles nés du 12/ 12/2020 au 16/ 12/ 2020 :
1,1 – Sucre d'orge - Rosanne Lemaitre
Mâles nés du 28/ 12/2020 au 02/ 12/ 2020 : 3,2 – Sergio - Gaec Deboux
Mâles nés du 02/ 01/2021 au 07/ 01/ 2021 :
3,1 - Sao paulo – Lemaitre Rosanne - 4 – Simba – Gaec Deboux
Mâles nés du 07/ 01/2021 au 14/ 01/ 2021:
3,2 – Stone – Batho Serge - 4 - Silvio – Gaec Deboux- 6 - Safran - Earl Batho Serge
Mâles nés du 12/ 02/2021 au 27/ 02/ 2021:
1,2 – Spartacus - Earl Batho Serge - 6 – Sirocco – SCEA Domaine d'Aglan
Super Prix d'ensemble veaux mâles: Gaec Clame-Andriot (03)
Femelles nées du 21/12/2020 au 02/01/ 2020 : 1,1 – Samantha - Gaec Deboux
Prix de Championnat Femelles senior réserve : Magnolia – Gaec Deboux (58)
Prix de Championnat Femelles junior réserve: Régente – Gaec Clame-Andriot (03)
Section 01 A : mâles nés du 1er aout 2019 au 31 juillet 2020 :
1,1 - Redoutable – Lemaitre Rosanne
Section 01 B : mâles nés du 1er aout 2019 au 31 juillet 2020:
2,1 - Redoutable – Lemaitre Rosanne
Section 02 C : mâles nés du 1er aout 2018 au 31 juillet 2019 :
2 - Ptitlouis – EARL Batho Serge
Section 03A : mâles nés du 1er aout 2017 au 31 juillet 2018:
1,2 - Ourasi – Gaec Clame Andriot
2 - Okapi – GAEC Deboux
Section 05 A : Femelles nées du 1er aout 2019 au 31 juillet 2020 :
1,1 - Regaine – SCEA Domaine d'Aglan. 3 - Règle d'Or – Beauzon Nicolas
Section 05 B : Femelles nées du 1er aout 2019 au 31 juillet 2020 :
1,1 – Regente - Gaec Clame-Andriot. 3, 3 – Rêveuse – Beauzon Nicolas
Section 07 A : Femelles suitées nées du 1er aout 2017 au 31 juillet 2018:
1,2 – Orchidée - Gaec Clame-Andriot. 2,2 - Olympe – Gaec Deboux
Section 07 B : Femelles suitées nées du 1er aout 2017 au 31 juillet 2018 :
2,2 - Offrande – SCEA Domaine d'Aglan. 4 – Océan - SCEA Domaine d'Aglan
Section 08 A : Femelles suitées nées du 1er aout 2013 au 31 juillet 2017:
1,1 - Nativa – Gaec Deboux. 1,2 – Noce d'Or – Gaec Clame-Andriot. 3 – Navette – Gaec Deboux
Section 08 A : Femelles suitées nées du 1er aout 2013 au 31 juillet 2017:
1,2 - Magnolia – Gaec Deboux

Palmarès Prix d'Honneur Veaux

Prix d'honneur veaux mâles
1. Sex Symbol – Gaec Micaud (03)
2. Shilling – Elevage Gagnepain Champenois (71)
3. Sirmbappe – Gaec Chezeau (23)
Prix d'honneur veaux mâles d'automne
1. Sahel – Debarnot François (71)
2. Relief – Gaec Chezeau (23)
Prix d'honneur veaux femelles
1. Sibelle – Gaec Clame-Andriot (03)
2. Sissi, SCEA Bonnichon et Lemasson (18)
Prix d'honneur veaux femelles d'automne
1. Sanculotte, Gaec Margotton (42)
2. République – Gaec Carrau (65)
Prix d'honneur veaux mâles d'automne sélection Bien Naître
1. Richochet – Gaec Lamarre Benoît et Laetitia (71)
2. Simba - Giraud François (03)
Prix d'honneur veaux mâles sélection Bien Naître
1. Sublime – Gaec Prost CF (71)
2. Sphinx – Rousseau Alain (03)
Super Prix d'ensemble veaux mâles
Gaec Lacour Père et Fils (71)
Prix d'ensemble veaux mâles 2e catégorie
1. Gaec Lacour Père et Fils (71)
2. Gaec Coujat (69)
3. Gaec Cuisset Gacon (42)
Super Prix d'ensemble veaux mâles 1ère catégorie
1. Gaec Froidurot (21)
2. EARL Virely (21)
3. Gaec Blandin Cury (03)
4. Metrop Didier (71)
Super Prix d'ensemble veaux mâles 3ère catégorie
1. Gaec Micaud (03)
2. Gaec Langillier Jean-Marc et F. (71)
3. Gaec Cadoux Père et Fils (89)
Prix d'ensemble veaux femelles 1e catégorie
1. Gaec Cante (03)
2. EARL Bonnabry (63)
Prix d'ensemble veaux femelles 2e catégorie
1. Gaec Clame-Andriot (03)
2. Gaec Froidurot (21)
3.Gaec Langillier Jean-Marc et F. (71)
Prix AJEC
1. Sopins - SCEA Cordebois Laurent (18)

Palmarès Adultes

Grand prix de Championnat mâles, Prix de Championnat Mâles senior et Trophée international Mâles
Montblanc – Gaec Vannier (71)
Grand prix de Championnat femelles, Prix de Championnat femelles senior et Trophée International Femelles
Martinique – Gaec Clame Andriot (03)
Prix de Championnat Mâles senior réserve
Newman – EARL Pacaut (71)
Prix de Championnat Femelles senior réserve
Magnolia – Gaec Deboux (58)
Prix de Championnat Mâles junior
Picador – Gaec Micaud (03)
Prix de Championnat Mâles junior Réserve
Régional - Gaec Blandin Cury (03)
Prix de Championnat Femelles junior
Praline – Gaec Roube-Fayet (58)
Prix de Championnat Femelles junior réserve
Régente – Gaec Clame-Andriot (03)
Prix de Famille par la mère
Gaec Carrau (65)
Prix de synthèse femelles
1. Otawa – Gaec Roube-Fayet (58)
2. Infusion – Gaec Clame et Aubouard (03)
3. SCEA Pichard Hugues (71)
Prix de synthèse mâles
1. Nevers – Gaec Micaud (03)
Prix d'ensemble 1ere catégorie
1. Gaec Clame et Aubouard (03)
2. Gaec Carrau (65)
3. EARL Valignat (03)
Prix d'ensemble 2ere catégorie
1. Gaec Clame et Andriot (03)
2. Gaec Micaud (03)
3. Gaec Deboux (58)
Super Prix d'ensemble veaux mâles
Gaec Clame-Andriot (03)
Trophée des lycées
Lycée professionnel agricole (03)
Trophée AJEC – adultes Femelles
Romande – Gaec Goujat (69)
Trophée AJEC – adultes Mâles
Olympic – EARL Bonnabry (63)
Trophée qualité bouchère
Palmier – Gaec Vincent Père et fille (71)

Découverte

Focus sur l'ouverture pelvienne

Le 1er octobre, en même temps que les portes ouvertes de l'exploitation du lycée agricole de Challuy aura lieu une présentation sur les ouvertures pelvienne, à la ferme du lycée.

« *Cela sera l'occasion, pour les élèves et les agriculteurs de découvrir ou redécouvrir les avantages de la mesure de l'ouverture pelvienne avant reproduction»* explique Stéphanie Moreau, technicienne Alsoni, qui effectuera les démonstrations prévues ce jour-là. Ces dernières seront effectuées à 11 heures et 15 h 30, sur 5 à 6 génisses Charolaises à chaque fois.

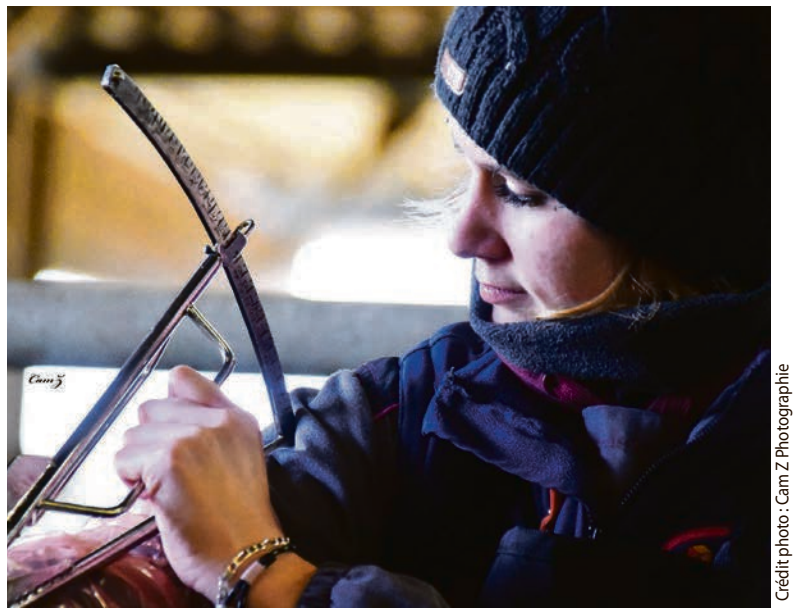
Des avantages multiples

« La mesure de l'ouverture pelvienne a pour but principal de diminuer le taux de césarienne, car grâce à cette technique l'éleveur est en mesure de faire un tri plus fiable entre ses génisses et d'éliminer les plus faibles mais également de faire une sélection des taureaux qui seront le plus appropriés avec telles ou telles génisses. Toute cette préparation avant reproduction offre un certain confort de travail lors des vêlages car on sait quelles sont les génisses à surveiller (ou non) plus attentivement » détaille Stéphanie. Elle ajoute : *« Nous mesurons la hauteur et la largeur à l'intérieur du bassin en passant par le colon endormi grâce à une péridurale. Nous multiplions ensuite pour obtenir une surface »*. Enfin, la prise en compte du poids et de l'âge de l'animal est essentielle pour sélectionner les animaux qui ont la meilleure ouverture pelvienne par rapport à leur gabarit pour améliorer l'aptitude au vêlage.

D'autres sujets

Outre ces démonstrations et les explications de Stéphanie sur l'ouverture pelvienne, il y aura d'autres intervenants. En effet, Timothée Delavaud de la MSA viendra parler de la sécurité des éleveurs, Valérie Salomé du GDS fera un point sur la BVD et enfin, Christophe Dagouneau, conseiller spécialisé bovin allaitant auprès de la Chambre d'agriculture de la Nièvre mettra en lumière la préparation avant la mise à la reproduction des génisses.

CHLOÉ MONGET



Crédit photo : Cam Z Photographie

Stéphanie Moreau, technicienne Alsoni, réalisera les démonstrations de mesure pendant la journée.

Informations pratiques
La journée pelvienne aura lieu le 1er octobre, de 9 heures à 16 h 30, au Lycée de Nevers Challuy, 243 route de Lyon, 58 000 Challuy. Contact : Stéphanie Moreau – 06 33 63 69 23 ou smoreau@alsoni.fr

CUMA HYDRAULIQUE AGRICOLE DU BERRY NIVERNAIS
DRAINAGE - IRRIGATION - TRAVAUX de PELLE
TRAVAUX FORESTIERS - ÉLAGAGE au LAMIER et GRAPPIN COUPEUR

VISITE GRATUITE CHEF D'EXPLOITATION
06 82 85 70 03
Bureaux : 02 48 74 11 90 - 06 43 24 92 50
Zone d'activités sur la Nièvre - 18350 Nérondes
contact@cumadrainage.com

Élevage

À force de volonté et de persévérance

Karine Perreau, 49 ans, est éleveuse d'AQPS (2/3 de l'élevage) et de Pur-Sang (1/3) dans la Nièvre à La Marquise depuis 2010. En 10 ans, son exploitation a beaucoup changé, mais Karine a encore des idées pour la faire évoluer.

«Je ne connaissais personne du milieu et je n'étais à l'époque que passionnée de chevaux et concours hippiques, rien de bien professionnel» explique Karine Perreau sur ses débuts. À force de courage et de volonté, elle parvient à s'imposer, seule, puis aidée d'un salarié (aujourd'hui à la retraite). Mais cela ne s'est pas fait en un jour pour arriver à 40 ha et 60 chevaux environ (dont 15 poulains).

Une passion sans borne

Avenante, Karine parle de son parcours sans filtre et insiste *«ce n'est pas une reprise familiale, mais bien une création d'entreprise»*. Elle raconte que *«mes parents avaient des bovins ainsi que des ovins et dès toute petite j'essayais de les endosser»*. Mais, c'est lors de sa communion que tout se précise : *«J'ai refusé tous les cadeaux et ai préféré demander de l'argent pour m'acheter mon premier cheval. Ensuite, j'ai participé à de nombreux concours hippiques, mais c'est un accident qui m'a fait me tourner vers l'élevage - même si je monte de temps à autre»*.

S'entourer au mieux

Karine précise que pour réussir dans ce milieu il est *«important de se faire entourer par les bonnes personnes… Malgré tout, c'est bien le courage, la persévérance et une certaine logique qui sont à la base de tout. J'élève seule mes deux garçons depuis de très nombreuses années. Ils me sont d'un soutien inconditionnel, pour les bons et les mauvais moments»*.

La première du genre

«Au départ j'ai acheté (avec mes petits moyens) une jument à un voisin (Yves d'Armaillé), puis deux, puis trois. J'ai ensuite eu la chance de rencontrer Nicolas Lageneste (Haras de Saint Voir) avec qui j'ai fait une association sur une jument nommée Joie De La Vie qui est, entre autres, à la base de mon élevage puisqu'elle nous a donné un gagnant de groupe 1 (les courses les plus renommées). C'est d'ailleurs chez monsieur Lageneste que j'ai connu monsieur Thiriet, maintenant directeur du Haras de Cercy-la-Tour, avec qui je travaille beaucoup».

Vos saintetés chevaux

Quand 9 juments sur 10 sont nées ici, et que leurs mères aussi, autant dire que Karine les considère un peu comme des membres de la fratrie : *«On s'y attache énormément car chaque animal a son caractère, sa façon d'être, comme l'espèce humaine»* avant d'ajouter : *«Si tous mes chevaux ont une place particulière dans mon cœur, quelques-uns ont un statut très particulier comme Divine Sainte. Elle a gagné les plus belles courses de la race AQPS à 3 ans et était la meilleure de sa génération. À l'époque, on m'a fait des propositions d'achat…mais cette jument noire très attachante n'a pu être vendue. Il est rare que je refuse une vente, mais Louis et Charles, mes enfants m'ont dit : «Si tu la vends tu n'es plus notre mère !»* détaille Karine avec un large sourire. *«Pour la petite histoire - ou la grande - Divine Sainte est une fille du grand champion Saints Des Saints. Elle a aussi une sœur (gagnante) et deux frères. Le dernier né cette année est nommé Le Divin Enfant»*. Karine a d'ailleurs décidé, avec ses proches les plus chers, de le garder afin de se faire plaisir ; il est sa fierté. En partant dans les limbes, il y a un autre seigneur, Hadès, qui a 4 ans. Il est lui aussi gagnant à Auteuil, *«le temple de l'obstacle»* précise Karine, avant de poursuivre, *«il est 3e du groupe 1 et 2e du groupe 2. «Il fait partie des meilleurs poulains de sa génération et surtout des meilleurs espoirs. Il nous permet de rêver au Grand Steeple-Chase de Paris»*. L'autre grande fierté de l'élevage est son petit frère, qui, s'il n'a pas de nom attitré pour le moment devrait se prénommer Le Petit Marquis ; la lignée couronnée continue.

Jongler pour avancer

«Comme beaucoup d'éleveurs, financièrement c'est très compliqué. Les ventes sont souvent toutes à la même période de l'année, donc par moments il faut jongler avec les emprunts et les découverts bancaires. Je remercie d'ailleurs ma banque de me suivre durant ces moments ardus. C'est un métier très dur physiquement et moralement. Parfois, je me suis demandée si je devais tout arrêter et déménager pour une autre vie. Mais, la passion, la détermination et le courage ont été des piliers pour ne pas plier. Dans cette lutte incessante, je tiens à saluer et à remercier mes enfants et mes proches qui sont des soutiens sans faille». Karine insiste : *«Nous sommes éleveurs avant tout, avec les mêmes problématiques que d'autres élevages comme les frais vétérinaires, le coût des saillies et l'alimentation»*.

Réfléchir avant d'agir

«En 2016, j'ai décidé d'évoluer, en investissant dans un bâtiment de 1 200 m² pour loger mon cheptel. Il y a 27 box individuels, une salle échographique pour la gynécologie des juments, un bureau, une pharmacie, etc. J'avais une sacrée pression car je devais penser à tout au préalable ; après cela aurait été trop tard. Sur plan, c'est toujours très compliqué de se faire une idée». En sus, il y a divers paddocks pour *«s'attacher encore un peu plus au bien-être de mes animaux»*. Karine souligne que *«comme j'ai toujours eu l'habitude de travailler seule, la structure est très pratique et fonctionnelle»*. Elle poursuit : *«une fois que l'espace de travail est adapté, il faut privilégier la nourriture de la mère en gestation dès le départ et pas seulement un mois avant la mise bas. Il faut obligatoirement privilégier leur bien-être»*.

Un avenir bien rempli

Aujourd'hui, Karine voudrait un nouveau bâtiment, mais de stockage cette fois. *«J'aimerais que la place dédiée au matériel et au foin dans le bâtiment actuel accueille de nouveaux box. Je l'avais d'ailleurs prévu au départ puisqu'il y a toutes les arrivées d'eau nécessaires pour les abreuvoirs»*. Pour ce nouveau bâti, le photovoltaïque implanté dessus lui permet *«d'avoir un bâtiment gratuit en somme, pour améliorer encore un peu plus l'espace de travail»*. Elle pense aussi à la suite : *«si je veux aller jusqu'au bout de mon système je pense à réduire un peu le nombre de chevaux pour faire encore plus de qualité. Je voudrais aussi pouvoir m'agrandir (80 ha minimum) afin de pouvoir faire davantage de rotations de parcelles pour le pâturage et de lutter contre le parasitisme. Je pense aussi à éventuellement embaucher en octobre pour remplacer la personne qui m'aidait sur l'exploitation»*. Enfin, Karine se projette dans 10 ans. *«Avec mes deux fils, nous sommes complémentaires (voir encadré «La face cachée de l'exploitation»), et c'est vrai que je serai très heureuse si nous montions une structure tous les trois pour gérer l'élevage. Louis voudrait créer une piste d'entraînement pour devenir entraîneur de chevaux de course et Charles de son côté voudrait s'installer comme céréalier / mécanicien. Mais, je veux d'abord qu'ils voient ce qui se fait ailleurs, qu'ils découvrent dans d'autres entreprises afin de ne pas rester dans leur bulle. Une fois qu'ils auront fait leurs armes, on en reparlera et surtout si on trouve d'autres hectares disponibles»* conclut-elle avec un sourire tout en jetant un œil aux prés pleins de chevaux…

CHLOÉ MONGET


Karine Perreau manipule ses chevaux dès le premier jour pour les habituer à la présence de l'homme.

La face cachée de l'exploitation

Si Karine avoue que *«la gestion d'une exploitation est stressante»* elle pointe que *«ma vie personnelle l'est encore plus»*. En effet, lorsqu'elle rentre chez elle, Karine n'a pas terminé sa journée : *«Je suis seule depuis de nombreuses années, et du coup quand je suis à la maison, je dois faire toute l'intendance de la maison, plus la comptabilité et la gestion de l'entreprise… et surtout m'inquiéter pour mes enfants»*. Âgés de 17 et 21 ans, *«ils ont eu la bonne idée de trouver des passions et des emplois à risques»*. Respectivement, le premier est passionné de moto-cross et de mécanique en général (il poursuit des études agricoles en machinisme au Chesnoy à Montargis) et le plus vieux a décidé d'abandonner son BTS ACSE pour devenir jockey d'obstacle… *«Autant dire qu'ils fréquentent de temps à autre les hôpitaux»*. Karine conclut : *«même si je meurs d'inquiétude, je suis fière d'eux car ils ont le courage de se donner les moyens de réaliser leurs rêves»*.

Une manipulation nécessaire

Si Karine fonctionne au « feeling » pour les croisements, elle ne laisse rien au hasard pour l'éducation de ses chevaux : *«c'est comme pour les enfants, il faut commencer jeune avec les poulains. Je passe énormément de temps au dressage des nouveau-nés, avec du marcher en main avec un licol ou encore en leur prenant les pieds. Ainsi sont-ils beaucoup plus faciles au quotidien et en confiance. Ce dernier point est primordial et joue énormément pour leur future vie d'athlète. Tout cela mis bout à bout leur permet de ne pas être stressés quand ils vont travailler»*. Enfin, pour toute réussite, Karine explique que : *«l'alimentation de la poulinière et des futurs athlètes est un sujet primordial. Ils doivent avoir au moins deux repas par jour minimum, et ce toute l'année»*.


Le bâtiment principal de l'exploitation de Karine a été construit en 2014.


La salle d'échographie se trouve au milieu du bâtiment principal.

Présentation

Sobac : une journée technique pour comprendre

Le 3 septembre dernier, Bernard Blin a accueilli, sur son exploitation, une journée technique consacrée à l'utilisation des produits Sobac. Afin de présenter les évolutions, un profil comparatif de sol a été réalisé lors de l'événement par une société indépendante.


Catherine Blin.

Christophe Frebourg a expliqué ses résultats sur site aux agriculteurs ayant fait le déplacement. Ici, il s'agit de la parcelle traitée avec les produits Sobac.

«L'utilisation du Bactériolit et du Bactériosol de Sobac améliorant considérablement l'aération et le fonctionnement de mon sol me permet de valoriser mes fumiers et de pérenniser mes prairies avec une flore équilibrée» détaille Bernard Blin, exploitant agricole (éleveur) du Domaine La Fosse à Saint-Hilaire-en-Morvan ayant accueilli la journée technique du 3 septembre dernier. *«L'exploitation est suivie depuis des années afin d'évaluer son évolution, et les chiffres sont très parlants»* souligne Maxime Joly, responsable régional chez Sobac. Pour 2018-2019, les charges opérationnelles sont de 298 euros / ha, le produit brut (hors aide) est de 801 euros / ha et l'EBE sur produit brut de 48 %.

Autonomie et réduction de charges

«Tous les relevés présentent une amélioration de la rentabilité de l'exploitation» commente Maxime Joly. Bernard Blin complète : *«les tarifs des produits Sobac sont à peu près constants d'une année à l'autre, contrairement aux fumures minérales qui varient grandement. En tout, j'investis environ 7 000 à 7 500 euros par an, ce qui correspond à la moitié de ce que me coûteraient les engrais minéraux pour le même niveau de production. Grâce à ce système, je ne mets plus du tout de chaux, de phosphore et de potasse - je garde juste un très léger apport en azote»*. Le comparatif de l'exploitation par rapport au groupe réalisé par la Chambre d'agriculture montre une différence sensible de l'utilisation des concentrés, (1,4 kg / kg vif produit au lieu de 2,9 kg/ kg vif). En somme, les intrants sont fortement réduits.

Patte blanche

Si les produits Sobac semblent être révolutionnaires, Christophe Frebourg, conseiller en agronomie et président-directeur général de Frebourg Agro Ressources, indique : *«Il n'y a pas d'outils magiques, et certaines conditions doivent être réunies pour obtenir de tels résultats»*. Invité lors de l'événement pour faire une analyse de profil de sol, Christophe Frebourg est indépendant. Maxime Joly précise : *«Pour nous, il est nécessaire qu'il n'ait pas de lien avec Sobac, afin d'instaurer un climat de confiance avec les agriculteurs»*.

Six pieds sous terre

Pour l'expertise, deux fosses ont été creusées à deux mètres de profondeur : la fosse 1 témoin n'ayant rien reçu et la fosse 2 recevant du fumier traité Bactériolit régulièrement depuis plus de 10 ans (En 2017 et 2020 : 30 kg de N + 10 tonnes de fumier traité Bactériolit* ; et en 2019 : 10 tonnes de fumier traité Bactériolit*) Christophe Frebourg développe : *«J'ai pu constater que sur la parcelle 2 (traitée Bactériolit) la terre était plus aérée avec 2 960 galeries verticales de lombrics anéciques / m² avec un diamètre moyen de 4 mm contre 340 galeries / m² d'un diamètre de 1,75 mm pour la parcelle témoin. Contrairement à la parcelle témoin, sur la parcelle traitée, le pH (5,5) est constant sur toute la profondeur ce qui est gage d'un sol en bonne santé. L'enracinement est plus profond, plus dense et en meilleur état (avec des racines explorant jusqu'à 1,33 m contre 55 cm pour la parcelle témoin). Enfin, les températures sont plus fraîches sur la parcelle 2 ; encore un élément très encourageant. En somme, il y a un excellent niveau de fertilité biologique dans la parcelle ensemencée»*.

Une vision d'ensemble

«Il faut observer le sol, les animaux, la flore… en fait renouer avec les sens pour faire son métier. D'ailleurs, j'utilise l'homéopathie et la phytothérapie pour mes animaux ce qui limite fortement le recours à l'allopathie. Il faut une vision globale pour faire évoluer son système et peu importe la technique que l'on utilise. Je pense qu'il est temps de repenser les systèmes actuels pour aller vers quelque chose de plus vertueux, sans forcément passer en Bio. L'agriculture doit se métamorphoser pour continuer à proposer des productions de qualité, en accord avec l'environnement qui est notre outil de travail et qu'il faut préserver un maximum» souligne Bernard Blin. Frédéric Delage, qui reprendra l'exploitation de Bernard Blin en fin d'année conclut : *«Je ne connaissais pas le système Sobac, mais il semble donner ses preuves ici. C'est un procédé intéressant à voir, et qui fonctionne, je pense donc le continuer. Une journée de présentation de ce type est un excellent moyen de comprendre et de voir les avantages et les inconvénients»*.

Chloé Monget

*équivalent de 30/35 kg Bactériolit / hectare.


Les deux fosses utilisées dans la comparaison sont à moins de 20 m de distance et ont été creusées la veille de la rencontre.

Transmettre aux jeunes



En plus de l'accueil d'agriculteurs, une classe de Terminale Bac Pro CGEA du LEGTA Morvan de Château-Chinon a eu l'occasion d'échanger avec Christophe Frebourg, conseiller en agronomie et président-directeur général de Frebourg Agro Ressources.

«Il est nécessaire de leur montrer les différentes techniques qu'il est possible d'utiliser afin d'ouvrir leurs horizons et leur inculquer le sens de l'observation. De plus, dans leur cursus, ils ont une épreuve sur la préservation des ressources naturelles communes comme l'eau ou encore le sol. Dans ce cadre, ils doivent dans le cadre de leur stage en exploitation, décrire et analyser les pratiques constatées. C'est une manière de les impliquer dans la conservation des milieux tout en ayant une rentabilité économique. Pour que l'agriculture puisse être pérenne, il est nécessaire d'inculquer aux jeunes générations l'importance de la conservation des milieux et des ressources ainsi que de s'orienter vers des systèmes de production bas carbone avec plus d'autonomie. D'ailleurs, le ministère de la Transition écologique à validé 4 nouvelles méthodes éligibles au label Bas carbone dont Sobac'Eco TMM visant la réduction de l'usage des intrants de synthèses et organiques achetés» **explique Catherine Blin, enseignante de zootechnie, accompagnée pour l'occasion de Lehebel Peron, enseignante en bio-écologie, Jean-Noël Bernard, enseignant et référent *«enseigner à produire autrement»* ainsi que Jean-Nicolas Folliet, formateur BPREA.**



Chambre d'agriculture

Moissons, fourrage, vendanges, ZNT… Ce qu'il faut retenir de la session

La session de la Chambre d'agriculture de l'Yonne s'est tenue le jeudi 9 septembre, à Auxerre. À cette occasion, Arnaud Delestre, le président, a abordé une multitude de points qui font l'actualité agricole du moment : les résultats des moissons, ceux des fourrages, le début des vendanges, ou encore la réglementation ZNT contestée.

Alors que les moissons sont terminées pour les cultures principales, un premier bilan a été fait lors de la session de la Chambre d'agriculture de l'Yonne du jeudi 9 septembre. Des moissons jugées dans l'ensemble *«moyennes»*. *«Elles sont tardives en raison de la pluviométrie et même si en juin la moisson était prometteuse, les rendements n'ont rien d'exceptionnel»*, indique Arnaud Delestre, président de la Chambre. *«Heureusement, les prix sont là»*, assure-t-il.

Si l'on détaille plus précisément, au niveau des blés, *«les résultats sont moyens alors qu'ils s'annonçaient prometteurs. Un incident végétatif, pas encore identifié, est intervenu (échaudage, choc à la méiose ?) Il fut renforcé une fois la maturité atteinte par une alternance de pluie et de chaleur excessives qui ont réduit le rendement et le poids spécifique»*, développe Arnaud Delestre.

Quant aux prix ? *«Le prix départ «ferme Yonne» du blé meunier est, en ce moment, de 215-220 €/t»*, répond le président de la Chambre.

Au niveau des orges, les rendements sont moyens à bons. *«La saison n'a pas enregistré de problème particulier pour les orges et les rendements s'en ressentent. Il n'y a pas de souci majeur de qualité hormis un PS faible»*. Au départ *«ferme Yonne»*, l'orge d'hiver se vend 220 €/t et l'orge de printemps 240 €/t.

Pour le colza, Arnaud Delestre parle du *«pire et du meilleur»*. *«Des rendements de 45 q/ha ont été atteints quand d'autres n'ont pas été récoltés. L'alternance des pluies a provoqué l'ouverture des siliques pendant que les adventices continuaient leur croissance»*. Un certain nombre de parcelles n'ont pas eu de récolte car elles ont dû être retournées en cours de végétation, notamment à cause de mauvaises germinations ou des attaques de nuisibles.

Enfin, un point sur le tournesol a été fait. La récolte s'annonce pour l'heure très prometteuse, sous réserve que les conditions climatiques et sanitaires lui restent favorables.

Des rendements corrects pour les fourrages

Autre sujet de cette session : les retours des fourrages. *«Pour l'herbe, les premières coupes de juin ont été réalisées dans de bonnes conditions mais les travaux de moissons prioritaires ont provoqué le décalage de la coupe suivante, si bien que le foin récolté est plutôt de qualité nutritive inférieure à la normale»*, juge Arnaud Delestre. Les rendements sont cependant corrects (4,5 à 5 tonnes de MS/ha). *«Vu le niveau de pousse de l'herbe cet été et le bon état des prairies, il est envisageable de récolter des regains ce qui rehausserait dans la ration, la valeur médiocre des foins récoltés cet été»*, informe le président de la Chambre.

Et les maïs ? Actuellement au stade remplissage, leur aspect est très bon, bien vert, avec un fort développement, *«ce qui augure de bons rendements»*, confie-t-il.

Vers une flambée des prix du vin 2021 ?

Le début des vendanges était également au cœur de cette session. Tout d'abord avec un point sur le gel. La Chambre l'assure, *«les dégâts de gel ne seront définitivement connus qu'à la récolte. Il apparaît une grande diversité de situations et des phénomènes de compensation par la plante (grappes supplémentaires et baies plus grosses). Par ailleurs, en pinot, contrairement à ce qui était pressenti, les pertes seraient comparables au chardonnay»*.

Aussi, cette année, une forte pression maladie a été constatée. *«Elle a été plus ou moins bien maîtrisée et les feuilles, plus grandes cette année, ont pu gêner l'application des fongicides»*, constate Arnaud Delestre.

Alors que les vendanges ont commencé pour les crémants et débuteront dans les prochains jours pour les vins tranquilles, le *«mûrissement s'est effectué à un bon rythme malgré une fin d'été fraîche»*.

Dans le Chablisien, la récolte attendue est de l'ordre du tiers d'une année normale. Cependant, les prix flambent. *«Les prix en vrac ont quasiment doublé. Toutefois, il ne s'agit que des volumes au négoce. Ce niveau de cotation ne pourra pas être répercuté intégralement à la bouteille. Si certains viticulteurs connaissaient une demi-récolte vendue à prix double, la situation n'est pas généralisée. À l'extrême, on trouve des secteurs présentant 80 % de pertes et une réelle inertie au changement de prix car les clients à la bouteille perçoivent mal les variations brutales de prix»*, détaille Arnaud Delestre.

Dans l'Auxerrois, la tendance est identique avec une augmentation inférieure du prix du vrac, mais une difficulté semblable pour l'imputer sur le prix bouteille.

Les ZNT, l'éternel débat

L'actualité autour de la charte ZNT anime les débats en ce moment. Le 27 décembre 2019, l'arrêté et le décret relatifs aux mesures de protection des personnes lors de l'utilisation de produits phytos à proximité des zones d'habitation ont été prononcés. Depuis, la Chambre s'est engagée à mener à bien l'élaboration d'une charte d'engagements départementale, validée par le Préfet de l'Yonne le 29 juillet 2020.

Cependant, plusieurs requêtes visant à annuler l'arrêté et le décret du 27 décembre ont été déposées dès le début de l'année 2020 auprès du Conseil d'État par un collectif de maires, un comité de recherche et d'information, ainsi que des associations environnementales. *«Dans une première décision rendue le vendredi 19 mars 2021, le Conseil constitutionnel a jugé les chartes d'engagements encadrant l'usage des pesticides près des habitations contraires à la Constitution»*, relate Arnaud Delestre. Le Conseil constitutionnel a statué, le 26 juillet dernier, sur la modification des textes. Ainsi, l'État doit reprendre l'arrêté et le décret du 27 décembre 2019 dans un délai de six mois maximum (à partir du 26 juillet). Et, en attendant la publication de nouveaux textes, la réglementation actuelle reste en vigueur et la charte d'engagements départementale des utilisateurs agricoles de produits phytos continue donc à s'appliquer.

La décision du Conseil constitutionnel du 26 juillet dernier définit trois points à retravailler : l'information des personnes préalablement aux traitements, les distances de sécurité pour les produits classés CMR2, et les populations à protéger. Le travail autour de ce dossier est donc rouvert et les débats autour d'un sujet aussi sensible sont loin d'être terminés.

CHRISTOPHER LEVÉ



Arnaud Delestre, président de la Chambre d'agriculture de l'Yonne, a animé l'habituelle session.

Sécheresse L'Yonne placé en vigilance

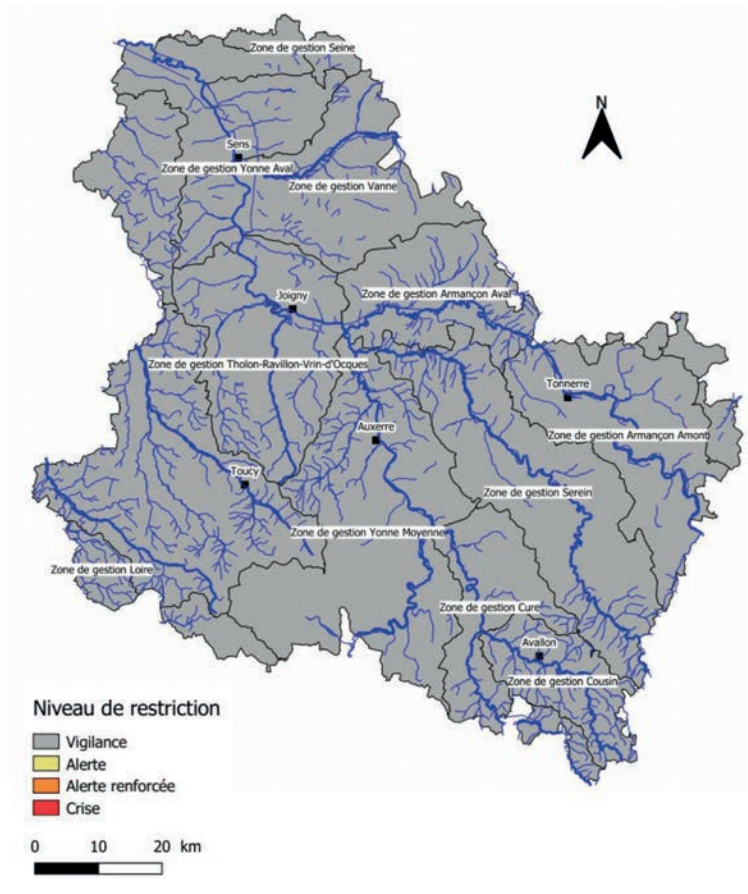
Dans un communiqué datant du 6 septembre, la préfecture de l'Yonne annonce que le Préfet a placé le département en vigilance sécheresse. *«Le département connaît depuis plusieurs années d'importantes sécheresses de longue durée. Malgré une bonne recharge hivernale et un été pluvieux, les débits des cours d'eau sont à la baisse»*, indique la préfecture. *«Météo France prévoit un temps assez instable et potentiellement orageux, mais les précipitations attendues ne suffiront pas à faire remonter les débits. Compte tenu de ces prévisions qui permettent au mieux de stabiliser la situation hydrologique, une vigilance s'impose à l'égard de la ressource en eau»*.

Pour l'heure, cette décision vise à informer et sensibiliser les élus et la population sur la situation actuelle. Si aucune restriction n'est pour le moment prononcée, cela pourrait évoluer si l'Yonne venait à franchir les seuils d'alerte, d'alerte renforcée ou de crise.

Un suivi hebdomadaire de la situation est réalisé par les services de l'État et le dispositif pourra être levé ou renforcé en fonction de l'évolution de la situation hydrologique.

«Le Préfet invite dès à présent les usagers à effectuer des économies d'eau et à réduire leur consommation, en limitant par exemple les arrosages de pelouses, le lavage des véhicules ou en réutilisant l'eau de pluie», conclut la préfecture de l'Yonne.

CL



L'Yonne a été placé en vigilance sécheresse à la demande du Préfet.

Réunions moisson FDSEA

Les adhérents au rendez-vous

Chaque année, la FDSEA de l'Yonne retrouve ses adhérents en été pour fêter la fin des moissons. Lors de ces temps très conviviaux, les présents échangent sur la moisson passée et les dossiers syndicaux de la rentrée.

Habituellement, c'est au début du mois d'août que la FDSEA de l'Yonne convie ses adhérents aux réunions moisson. Cette année, il a fallu composer avec le temps capricieux et les réunions ont été repoussées car début août la moisson n'était malheureusement pas finie partout. Qu'à cela ne tienne, ces réunions, devenues incontournables, se sont quand même tenues et on permis de réunir plus d'une centaine de personnes à travers tout le département.

Six réunions ont été proposées pour qu'un maximum d'adhérents puissent y assister. Si un point est fait sur la récolte écoulée, cette année la FDSEA avait aussi choisi de traiter des sujets d'actualité tels que : la réforme de la PAC, la refonte de l'assurance récolte et le changement climatique qui avait été le sujet de l'assemblée générale en juin.

Une récolte hétérogène

Cette année, la moisson a été complexifiée par une météo capricieuse, alternant éclaircies et petites averses qui interrompaient les travaux de récolte et empêchaient les fenaisons. Alors que la moisson d'orge avait commencé sous de bons auspices, le temps instable a impacté plus lourdement la récolte des blés et dégradant la qualité du grain, plus particulièrement les poids spécifiques.

Les résultats présentés lors des réunions moisson sont issus des réponses aux enquêtes de la Chambre d'agriculture de l'Yonne, sans être exhaustifs, ils donnent la tendance de l'année. Toutefois, une grande hétérogénéité des rendements persiste sur le terrain. Plusieurs raisons ont été mises en avant par les adhérents : passages d'orage (vent et grêle), gel ou excès d'eau hivernal. Mais la principale déception reste les conditions météo de cet été alors que la moisson s'annonçait belle en juin. À noter tout de même : des prix payés qui sont actuellement hauts et vont a priori permettre de compenser la perte de rendement.

Une rentrée syndicale chargée

Les réunions moisson sont aussi le moment de faire le point sur les sujets syndicaux en cours d'année. La rentrée 2021 est ponctuée de gros dossiers avec des enjeux forts pour les agriculteurs : les ZNT, la réforme de la PAC, la refonte de l'assurance aléas climatiques.
Au cours des réunions, les agriculteurs présents ont donc pu avoir un état des lieux de ces dossiers et en débattre librement. Les sujets abordés, comme le changement climatique, ont d'ailleurs fait l'objet de nombreuses discussions de par la place de l'agriculture qui en subit les conséquences de plein fouet.



Six réunions moisson ont été organisées par la FDSEA de l'Yonne, comme ici, dans le Tonnerrois.

Les animatrices et élus de la FDSEA ont aussi présenté les projets de formations qui seront proposées dès cet automne : devenir employeur, bien-être paysan, le stockage d'eau et une session collective pour le permis de chasser.

Innov'action

L'agriculture de conservation des sols

Dans le cadre des rendez-vous Innov'action, la Chambre d'agriculture de l'Yonne organise un après-midi sur l'agriculture de conservation des sols, les couverts et leur gestion, avec le groupe Dynami'Sol de l'Yonne, le jeudi 23 septembre à 14 heures, à Annoux.



Cette journée Innov'action sera organisée le 23 septembre, à Annoux.

Dynami'Sol est un groupe de 30 000 agriculteurs de l'Yonne travaillant sur l'agriculture de conservation des sols (ACS) avec la Chambre d'agriculture.

Afin de partager leurs expériences et faire découvrir l'ACS au plus grand nombre, une porte ouverte est organisée le jeudi 23 septembre, de 14 heures à 17 h 45, à Annoux, sur l'exploitation de Jacques Piault.

Au programme de ce rendez-vous *«Innov'action»*, la présentation d'une exploitation en ACS, son fonctionnement, ses pratiques et quelques résultats (charges mécanisation, marge brute, IFT, rendements).

Seront également abordés la gestion par l'exploitant des couverts d'interculture ainsi qu'un retour d'expérience sur les couverts permanents.

Le groupe partagera les actions menées au cours des précédentes campagnes et quelques résultats de leurs essais sur les couverts. L'après-midi s'achèvera par une démonstration de trois à quatre semoirs dans un couvert permanent de luzerne.

Un partage d'expérience

Selon Jacques Piault, *«le groupe Dynami'Sol souhaite partager avec le plus grand nombre les actions qu'il mène, la logique dans laquelle il s'inscrit et des infos sur nos conclusions d'essais. Cela fait dix ans que l'on s'est lancés dans ces pratiques sur ma ferme et celle de mon voisin (Laurent Tavoillot), on commence à avoir assez de recul pour parler de nos pratiques, de nos chiffres et partager nos réussites et nos échecs»*. Il poursuit: *«Notre objectif est de partager cela, notamment sur les couverts permanents qui ont leurs avantages (couvert déjà présent à la moisson, même en été sec) mais aussi des inconvénients (gestion parfois difficile). On a encore des progrès à faire sur ce sujet, notamment avec l'aide du groupe et on a envie de montrer qu'on y travaille actuellement dans l'Yonne»*.

Louis Gabaud,
Chambre d'agriculture de l'Yonne

ETS
BRISARD
BERNARD et FILS
constructions métalliques
BATIMENTS AGRICOLES
Devis Gratuit
Route de Gray - Mantoche, B.P. 17
70101 GRAY CEDEX
03 84 65 25 98
Télécopie 03 84 65 19 47

▶ Agenda

18/09 Journée patrimoine sol

A l'occasion du festival des solutions écologiques de la région BFC et de la sixième édition des journées patrimoine sol du réseau APAD (association pour la promotion d'une agriculture durable), Benjamin et Yves Vecten, agriculteurs de conservation des sols, vous accueillent le samedi 18 septembre, de 10 heures à 18 heures, à Escamps, (la ferme d'Avigneau, 6 rue du Champs du Four). Une journée où il sera possible de découvrir ou d'en apprendre plus sur l'agriculture de conservation des sols en tant que telle. Une visite de la ferme, la découverte de la vie cachée des sols, un marché de producteurs, et des dégustations de produits locaux seront, entre autres, également au programme. Un événement organisé par l'APAD, en partenariat avec l'association pour la qualité de l'eau potable (Plaine du Saulce), la Chambre d'agriculture de l'Yonne, le groupe Dephy Ecophyto et la LPO.

24/09 Marché à la ferme de la Maiterie à Villiers-sur-Tholon

C'est devenu une tradition. Chaque dernier vendredi du mois, entre mars et octobre, la ferme de la Maiterie, à Villiers-sur-Tholon, organise un marché à la ferme avec une vingtaine de producteurs locaux : foie gras, volaille, viande de bœuf, truite, escargots, fromages, glaces, pâtisseries, légumes, vins, bières et même quelques spécialités malgaches. Les producteurs et artisans viennent partager leur métier passion avec les visiteurs. Un panier garni est à gagner par tirage au sort chaque vendredi. Ouverture des portes de 16 heures à 20 heures.

21/10 Permanence emploi à Chablis

La prochaine permanence emploi de la FDSEA de l'Yonne a lieu le jeudi 21 septembre, de 9 heures à 12 h 30, à la mairie de Chablis. Pour rappel, ces permanences ont lieu chaque troisième jeudi de chaque mois. Elles ont vocation à répondre aux diverses problématiques sur l'emploi viticole (législation du travail, aide aux recrutements, aide au maintien dans l'emploi des salariés, aide à la formation des salariés, contrats de travail, procédures de rupture de contrat...), grâce à la présence de France Lahutte, animatrice emploi de la FDSEA et Laetitia Clerc, la juriste. Pour plus d'informations, contacter la FDSEA de l'Yonne au 03 86 49 48 10.

Terres de Bourgogne
agribourgogne.fr

Cité des vins à Chablis

La première pierre est posée

Le jeudi 9 septembre, la première pierre de la cité des vins de Chablis a été posée, à l'occasion d'une cérémonie, en présence de nombreux élus du secteur et du milieu viticole, qui marque le début du chantier.



(Crédit photo : Sébastien Boulard)

Le jeudi 9 septembre, la première pierre de la cité des vins de Chablis a été posée

Élus icaunais et représentants des instances viticoles étaient réunis à Chablis, le jeudi 9 septembre, pour voir la première pierre de la cité des vins de Chablis être posée. Mieux, ce sont eux qui ont mis la main à la pâte en créant six coulages de béton de terre, issue des six vignobles du nord de la Bourgogne, qui seront représentés dans cette cité des vins, à savoir : l'Auxerrois, le Chablisien, le Jovinien, le Tonnerrois, le Vézelien et le Châtillonnais. Ces coulages, formant des *« totems »*, seront exposés dans le jardin de la cité des vins de Chablis.

Ce nouveau bâtiment remplacera l'actuel siège du BIVB (l'hôtel Gras) et le cellier du Petit Pontigny.

Le troisième chantier en Bourgogne

La cité des vins de Chablis est le troisième chantier a démarrer pour la cité des vins et des climats de Bourgogne, après ceux de Beaune et Mâcon. Un grand projet au niveau régional qui a pour objectif de mettre en avant les vignobles bourguignons qui animent le terroir.

Cette cité des vins sera un *« lieu unique et innovant tourné vers l'expérience sensorielle des visiteurs »*, indique la cité des vins et des climats de Bourgogne. *« Le visiteur fera l'expérience de la richesse, de la variété et de la subtilité des vins de Bourgogne. Il prendra conscience que le vin est une affaire de temps, le temps qui fait, le temps qui passe, le temps court ou long, de plusieurs natures et à plusieurs échelles (civilisation, patrimoine, géologie, vinification, convivialité, passion…) »*, poursuit-elle.

Plus d'un an de travaux sont prévus pour mener à bien ce projet. L'ouverture au public devrait se faire en 2023.


(photo : Sébastien Boulard).

Elus icaunais et représentants des instances viticoles ont mis la main à la pâte et coulés six *« totems »* qui seront exposés dans le jardin de la cité des vins de Chablis

CHRISTOPHER LEVÉ

Emploi AVE 89 au contact des vendangeurs

Le groupement d'employeurs, AVE 89, participe à des permanences à pôle emploi depuis la fin du mois d'août, dans le but de trouver des vendangeurs afin de satisfaire les besoins de ses adhérents.

Le vendredi 10 septembre, un job dating était organisé dans les locaux de pôle emploi, où, outres AVE 89, la Chablisienne, PSAV, Renouer et des domaines viticoles étaient présents.


AVE 89 participe à des permanences à pôle emploi pour aller à la rencontre de personnes souhaitant effectuer les vendanges.

Si les vendanges, pour les crémants, ont commencé cette semaine dans le département (celles pour les vins tranquilles commenceront entre le 20 et le 25 septembre), il est toujours possible de postuler pour les effectuer, en contactant Claire Toussaint, animatrice à AVE 89, au 03 86 49 48 28.

À noter que, cette année encore, le conseil départemental met en place le cumul des salaires provenant des vendanges avec les allocations RSA. Pour plus d'informations, contacter pôle emploi ou l'Anefa (03 86 49 48 10).

C. L.

Yonne Tourisme Isabelle Froment-Meurice nouvelle présidente

À l'occasion de l'assemblée générale et du conseil d'administration de Yonne Tourisme, qui se sont tenus le lundi 6 septembre, à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Yonne, à Auxerre, Isabelle Froment-Meurice a été élue présidente de l'agence. Elle succède à Anne Jérusalem qui officiait depuis juin 2017.

Voici la composition du nouveau bureau : Isabelle Froment-Meurice (présidente), Bernard Brousse (vice-président en charge des OT et SI), Patrick Henry (vice-président en charge des labels), Yann Cousin (vice-président en charge des prestataires commercialisés), Béatrice Kerfa (secrétaire générale), Anne Delmotte (secrétaire générale adjointe), Jean-Pierre Vaury (trésorier) et Patrice Hennequin (trésorier adjoint). C. L.


(photo DR).

Isabelle Froment-Meurice est la nouvelle présidente de Yonne Tourisme

Arboriculture

Le caractère de calamités agricoles reconnu pour les pertes dues au gel

Les épisodes de gel d'avril ont causé d'importantes pertes de récolte sur les fruits à noyaux. Des pertes qui ont été reconnues comme calamités agricoles par arrêté ministériel datant du 16 juillet 2021.



Les épisodes de gel en avril ont causé des dégâts importants en arboriculture.

Comme la viticulture, l'arboriculture a fortement été impactée par les épisodes de gel du mois d'avril. Des pertes de récolte importantes sont à constater. Cependant, les producteurs vont pouvoir être indemnisés puisque ces pertes ont été reconnues comme *« calamités agricoles par arrêté ministériel datant du 16 juillet »*, comme l'indique la préfecture de l'Yonne dans un communiqué paru le 8 septembre.

Les pertes indemnisables concernent les productions d'abricots, de cerises, de nectarines, de pêches, de mirabelles et de prunes, sur l'ensemble du département. *« Les arboriculteurs touchés par cet aléa climatique peuvent solliciter une indemnisation par le fonds national de gestion des risques en agriculture dans le cas où leurs productions fruitières n'étaient pas assurées au moment du sinistre »*, poursuit la préfecture de l'Yonne.

Pour cela, les producteurs devront faire une demande à travers un formulaire d'indemnisation téléchargeable sur le site des services de l'État dans l'Yonne (www.gouv.fr) et devront le retourner à la DDT dans un délai de 30 jours à compter de la date d'affichage de l'arrêté ministériel à la mairie du siège de l'exploitation.

Aussi, lors du dépôt de demande, les producteurs devront justifier d'une police d'assurance incendie-tempête sur leurs bâtiments d'exploitation avec paiement de la contribution additionnelle, d'une perte d'un montant d'au moins mille euros, d'une perte par nature de production supérieure ou égale à 30 %, et d'une perte totale supérieure ou égale à 11 % du produit brut global théorique de leur exploitation.

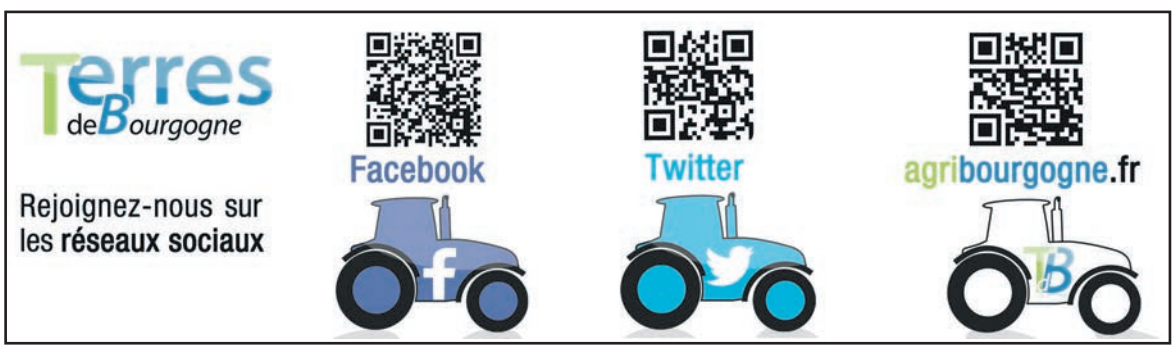
70 % de perte en viticulture

Le comité national de gestion des risques en agriculture (CNGRA), réuni le 7 juillet, a validé la demande de reconnaissance sur la totalité du département, avec un taux de 100 % pour nectarines, pêches et abricots, 90 % pour les mirabelles et 85 % pour prunes et cerises. Le 7 septembre, c'est le comité départemental d'expertise, en charge des calamités agricoles, qui s'est réuni à la DDT. Ce dernier a acté le taux de perte de récolte en viticulture à 70 % sur l'ensemble du département.

Quant aux autres productions, les pertes ont aussi été évaluées. Elles sont de 65 % pour les pommes, de 33 % pour les pommes à cidre, de 75 % pour les noix et de 90 % pour les noisettes. Ceux pour les châtaignes et pour l'apiculture sont toujours en cours de calcul.

Jeudi 9 septembre, lors de la session de la Chambre d'agriculture de l'Yonne (lire par ailleurs), Arnaud Delestre, le président, a indiqué que la saison apicole était *« catastrophique »* notamment à cause des épisodes de gel. Il faudra attendre encore un peu pour savoir si, là aussi, le caractère de calamités agricoles sera reconnu ou non.

CHRISTOPHER LEVÉ



► À noter

21/09 Permanence emploi à Chablis

La prochaine permanence emploi de la FDSEA de l'Yonne a lieu le jeudi 21 septembre, de 9 heures à 12 h 30, à la mairie de Chablis. Pour rappel, ces permanences ont lieu chaque troisième jeudi de chaque mois. Elles ont vocation à répondre aux diverses problématiques sur l'emploi viticole (législation du travail, aide aux recrutements, aide au maintien dans l'emploi des salariés, aide à la formation des salariés, contrats de travail, procédures de rupture de contrat…), grâce à la présence de France Lahutte, animatrice emploi de la FDSEA et Laëtitia Clerc, la juriste. Pour plus d'informations, contacter la FDSEA de l'Yonne au 03 86 49 48 10.

► Formations

Formations proposées par la Chambre d'agriculture de l'Yonne. Le détail des formations est disponible sur yonne.chambagri.fr ou au 03 86 94 28 48.

Élargir sa gamme de fromage : fabrication de fromage à pâte pressée.

Les 12 et 13 octobre, à Champs/Yonne. Contact : Déborah Colard au 03 86 94 22 19.



Organisation internationale de la vigne et du vin

Opération séduction pour Dijon

La capitale régionale recevait, le 10 septembre, la visite du secrétaire d'État en charge du Tourisme, des Français de l'étranger et de la Francophonie, Jean-Baptiste Lemoyne, et des représentants des États membres de l'Organisation internationale de la vigne et du vin (OIV). En jeu : l'accueil du siège de cette dernière.



Les délégués des 48 pays membres de l'OIV ont été officiellement reçus à l'hôtel de ville de Dijon.



(De gauche à droite) Luigi Moio, président de l'OIV, François Rebsamen, maire de Dijon et président de la métropole, Jean-Baptiste Lemoyne, secrétaire d'État au Tourisme, aux Français de l'étranger et à la Francophonie.

Ce n'est pas tous les jours qu'une ville voit débarquer des diplomates représentants quarante-huit nations. Ce fut le cas, à Dijon, vendredi 10 septembre : dans le cadre de sa candidature pour l'accueil du siège de l'Organisation internationale de la vigne et du vin (OIV), la capitale de Bourgogne Franche-Comté avait mis les petits plats dans les grands. Il s'agissait d'impressionner favorablement ces femmes et ces hommes, issus de toutes les régions du monde, dont le siège de l'organisation qui les rassemble devrait prendre place dans un hôtel particulier du centre dijonnais. Pour donner encore plus de poids à cette journée, Jean-Baptiste Lemoyne, secrétaire d'État en charge du Tourisme, des Français de l'étranger et de la Francophonie, avait également fait le déplacement, histoire d'insister sur le soutien gouvernemental apporté à cette candidature.

Choix final le 25 octobre

C'est le 12 juillet dernier que la décision du gouvernement français de retenir Dijon comme ville candidate pour l'accueil du siège de l'OIV avait été officialisée. Ce choix devra être ratifié par les États membres réunis en assemblée générale, le 25 octobre mais, en attendant, il fallait soigner le dossier auprès de celles et ceux qui auront à s'exprimer à son sujet. L'hôtel Bouchu d'Esterno, situé rue Monge, en plein cœur de Dijon, était au cœur de l'itinéraire proposé à ces visiteurs d'un genre particulier. Pavoisée aux couleurs des pays membres de l'OIV, de l'Afrique du Sud à l'Uruguay, sa cour d'honneur avait fière allure. L'organisation devrait investir ces murs dès qu'elle aura quitté les locaux qu'elle occupe en plein Paris, dans le VIIIème arrondissement. Après avoir longuement visité l'hôtel Bouchu d'Esterno, le secrétaire d'État et la délégation diplomatique ont participé à un déjeuner officiel à la préfecture, tout en assistant aux interventions des institutions universitaires et scientifiques. L'existence de cet *«écosystème»* universitaire et de recherche (Chaire Vigne et Vins de l'Unesco, Institut de la vigne et du vin…) lié à l'expertise sur les questions du vin et de la vigne a pesé favorablement dans le choix de la candidature dijonnaise. *«Notre organisation va célébrer son centenaire en 2024*, expliquait Yann Juban, adjoint du directeur général de l'OIV *et nous étions en quête, dans le cadre du développement de notre activité, d'un siège pérenne, avec la possibilité de se rapprocher d'un corpus scientifique et technique»*.

Constater la qualité du dossier dijonnais

«J'avais souhaité, précisait pour sa part Jean-Baptiste Lemoyne, *que les délégués de l'OIV puissent venir sur site se rendre compte de la qualité du dossier de la candidature de Dijon»*. Pour le secrétaire d'État, au terme de la journée, il semblait évident que les délégués étaient *«tombés sous le charme de la ville et de l'hôtel Bouchu d'Esterno. Le dossier dijonnais est sur la table et il progresse… Ce qui est sûr c'est qu'il y a ici un très bel outil pour l'OIV. Cela traduit aussi la volonté du gouvernement d'améliorer les conditions de travail des organisations internationales présentes sur notre sol»*. Le président de l'OIV, l'Italien Luigi Moio (qui a fait une partie de son doctorat à Dijon), se disait lui aussi agréablement surpris par la beauté des lieux envisagés, et motivé par le potentiel local de recherches et d'expertises *«surtout face aux défis que le changement climatique pose au monde de la vigne et du vin»*. De son côté, François Rebsamen, maire de Dijon et président de la métropole a tenu à remercier le préfet de Côte-d'Or et de Région, Fabien Sudry, qui, le premier, a alerté la ville sur cette possibilité d'accueil du siège de l'OIV, ainsi que le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté, qui accompagne cette candidature. Les travaux nécessaires à la possible arrivée de l'OIV à Dijon seront pris en charge par la ville de Dijon, épaulée par la Région BFC. *«Des estimations très précises des montants de ces travaux ont été communiquées aux membres de l'OIV,* précisait François Rebsamen, *ainsi qu'un calendrier de réalisation. Plus de 8 millions d'euros d'investissements seront réalisés sur l'hôtel Bouchu d'Esterno. Avec l'OIV, Dijon va devenir la capitale mondiale du vin. Cela générera beaucoup de conférences, de visiteurs et une belle image pour la ville de Dijon…»* En termes de marketing territorial, la ville et la région devraient y gagner.

BERTY ROBERT



L'hôtel Bouchu d'Esterno est le lieu choisi pour accueillir le futur siège de l'OIV.



L'agriculture en fête

Assurer et rassurer la relève

Le report d'un an de la fête régionale des Jeunes agriculteurs de Bourgogne Franche-Comté aura finalement permis de peaufiner l'organisation et d'accueillir un public encore plus satisfait de se retrouver. Les JA peuvent être fiers : le pari a été relevé avec plus de 8 000 visiteurs.



À Bourbon-Lancy, la fête des JA BFC, Terres de Jade, avait de quoi prendre ses aises.

« *Nous avons reçu beaucoup de compliments, beaucoup de personnes nous ont dit que nous avions proposé quelque chose de très sympathique* », s'est réjoui Thibaut Renaud, le président du comité d'organisation, à l'issue des Terres de Jade, fête régionale de l'agriculture organisée à Bourbon-Lancy, en Saône-et-Loire, les 4 et 5 septembre. Il faut dire que les JA BFC, comme ceux du canton de Bourbon-Lancy et de Saône-et-Loire, se sont grandement mobilisés pour présenter une fête « *riche en découvertes, avec beaucoup d'activités proposées* ». Le public est venu en nombre, avec plus de 8 000 visiteurs comptabilisés. Évidemment, l'incontournable concours de labours a su drainer les spectateurs par dizaines. Le samedi, se déroulait la finale départementale, puis le dimanche la finale régionale, lors de laquelle 19 concurrents se sont confrontés. Et, fait encore rare, c'est une jeune fille qui l'a remporté, Laura Gogand, du Doubs.

Rigolade et concours

Les démonstrations de moiss'batt cross et de traîne-cul, ces voitures dont il ne reste quasiment plus que l'avant, ont aussi constitué de vraies attractions pour le public. Le suspens, les retournements de situations, et l'humour qui caractérisent ce genre de démonstration n'y sont pas pour rien.
Plus sérieusement, ce week-end aura également été le théâtre de plusieurs concours : bovins charolais, mouton charollais (voir encadré), chevaux de trait, tonte de mouton. Comme traditionnellement dans ce genre de manifestation, le matériel ancien a côtoyé de magnifiques machines très modernes. Les organisations professionnelles agricoles avaient fait le déplacement pour promouvoir l'agriculture et expliquer son rôle au grand public. De leur côté, la Commission des agricultrices ou la Section des anciens exploitants n'ont pas été en reste pour expliquer l'agriculture aux plus jeunes, réexpliquer l'évolution de tout le secteur à leurs parents. La prochaine fête régionale des Jeunes agriculteurs devrait se dérouler dans le Doubs.

Françoise Thomas

Les résultats des concours de labours

La gagnante du concours de labours en planches est Laura Gogand (Doubs). 2e : Pierre André (Doubs). 3e : Jérôme Prieur (Saône-et-Loire). 4e : Loïc Muhlematter (Haute-Saône). 5e : Romain Peiffer (Jura). 6e : Mathieu Angel (Nièvre). 7e : Baptiste Flory (Nièvre).
Le gagnant du concours de labours à plats est Valentin Jeanguyot (Nièvre). 2e : Stéphane Deroche (Saône-et-Loire). 3e : Jordan Muhlematter (Haute-Saône). 4e : Damien Viennet (Doubs). 5e : Cyril Prieur (Saône-et-Loire). 6e : Damien Huot (Doubs). 7e : Olivier Prost (Jura). 8e : Jean-Denis Haghebaert (Nièvre).



Incontournable de la fête agricole, le concours de labours a, cette année, réservé une surprise : En catégorie labours en planches, c'est une jeune femme qui l'a emporté.

Les concours de moutons charollais

Pour l'OS Mouton charollais, trois concours avaient été planifiés. « *Nous avons accueilli 11 éleveurs exposants et 40 mâles* », détaillait Aline Bonnot, directrice de l'OS. Le prix de championnat en lot de deux est revenu à Antoine Pierre, de Clécy, celui du meilleur agneau a été attribué à Pascal Chaponneau pour une bête née dans l'EARL Devillard à Dyo. Enfin, le Gaec Genevois de Dompierre-sous-Sanvignes s'est vu attribuer le Trophée viande, grâce à un agneau acheté au Gaec Berland. Les jurés étaient deux éleveurs : Adrien Maréchal, venu de Viévy en Côte-d'Or, et Amandine Fénéon, d'Azé.



En bref

Emploi Cumuler vendanges et RSA, c'est possible

La période des vendanges approche à grand pas.
De nombreux domaines viticoles sont en recherche de saisonniers pour constituer ou compléter les équipes.
Pour la nouvelle campagne de vendanges 2021, le Département de la Côte-d'Or réactive le cumul Revenu de Solidarité Active (RSA) et l'activité.
En Côte-d'Or, cumuler vendanges et RSA, c'est possible ! Le principe : les bénéficiaires du RSA peuvent ainsi faire les vendanges, tout en continuant de percevoir en intégralité leur allocation.
Ce dispositif est valable pour tous les secteurs professionnels dits « en tension », dont l'agriculture et donc la viticulture.
L'objectif est de favoriser la réinsertion professionnelle des bénéficiaires du RSA en soutenant les filières qui peinent à recruter.
Ce dispositif fonctionne bien et permet aux bénéficiaires du RSA de reprendre une activité salariée et à certains de signer un contrat à durée indéterminée. Depuis janvier 2021, 13 ont signé un CDI !
Pour bénéficier de ce dispositif : vous pouvez vous rapprocher des services du Conseil Départemental de la Côte-d'Or : 03 80 63 32 10 (tous les jours de 9 heures à 12 heures et de 13 heures à 16 h 30)

Service emploi FDSEA21
Plus d'infos sur : https://www.cotedor.fr/actualite/cumuler-salaires-et-rsa-pour-certains-metiers-cest-possible



Conjoncture

L'économie agricole régionale, au prisme de la crise sanitaire

Les résultats économiques de l'agriculture de Bourgogne Franche-Comté, présentés le 7 septembre par l'Observatoire prospectif de l'agriculture régionale montrent que la crise sanitaire de 2020 a eu des impacts, mais aussi que certaines filières ont fait preuve d'une grande capacité d'adaptation.

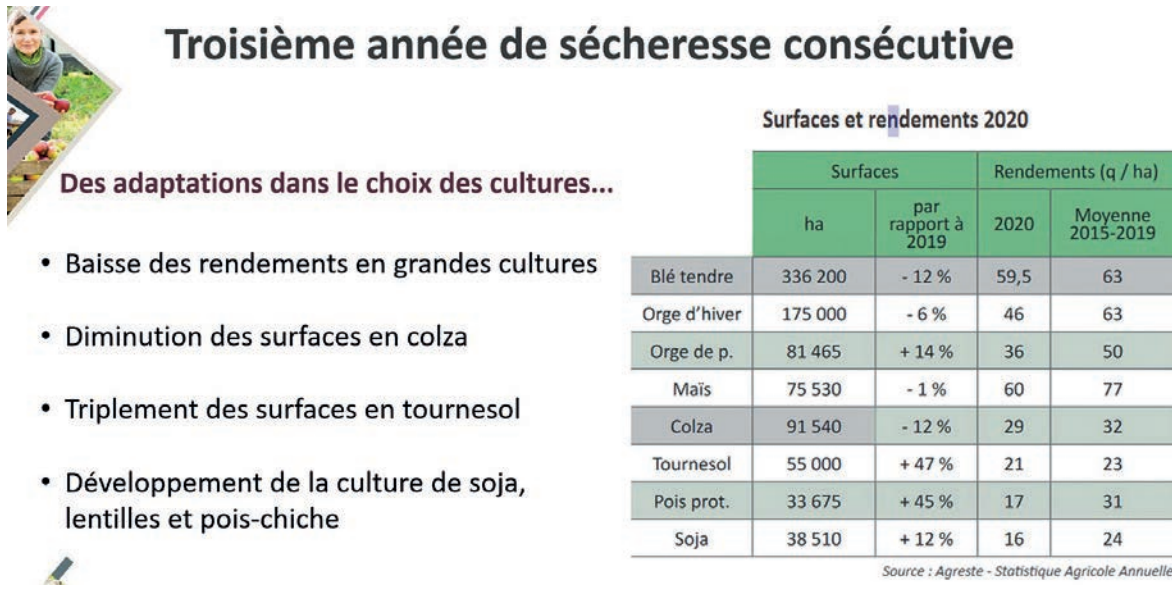
En introduisant, le 7 septembre, la présentation des résultats de l'Observatoire prospectif de l'agriculture régionale, Christian Morel, vice-président du Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté (BFC) en charge de l'agriculture a insisté sur le fait qu'à l'avenir, face aux nouveaux enjeux qui se posent au secteur, cet observatoire allait devoir renforcer sa capacité à imaginer l'avenir : *«Dans le cadre des Plans alimentaires territoriaux (Pat)* précisait-il, *de nouvelles filières vont se mettre en place, il faudra aider les installations dans ces domaines»*.

Dans ce contexte, disposer d'un outil prospectif encore plus performant sera donc utile. D'ores et déjà, l'observatoire régional qui présentait ses données pour 2020 apportait son lot d'informations instructives sur l'état économique de l'agriculture régionale.

Poids du cours des matières premières

Sans surprise, la crise sanitaire aura eu un impact sur certaines filières telles que la viticulture, confrontée à la fermeture des restaurants et des bars ainsi qu'à la chute des visites dans les domaines. L'arrêt du secteur de la restauration aura aussi été durement ressenti dans l'élevage à viande avec une baisse constatée des cours des jeunes bovins. Baisse également liée à la saturation des débouchés italiens et grecs. Comme le rappelait Sarah Ferrier (Interbio Franche-Comté) qui présentait une vue d'ensemble, les résultats économiques pâtissent aussi de l'envolée des cours de certaines matières premières, citant l'exemple des tourteaux de soja, passés en quelques semaines de 320 à 418 euros la tonne. Toutefois, au niveau régional, les observateurs notent également que si certaines filières subissent des désagréments liés à ces facteurs, elles démontrent des capacités d'adaptation qu'on ne soupçonnait pas toujours. Les filières laitières ont su réduire leurs volumes de production, la viticulture a pu retrouver des débouchés par le biais du commerce en ligne et, plus globalement, la crise sanitaire a permis de structurer et renforcer une offre commerciale sous la forme de circuits courts. Une voie couronnée de succès à un point tel qu'au plus fort des confinements, certaines productions agricoles ont eu du mal à répondre à la demande, qui est un peu retombée depuis… Il n'en reste pas moins vrai que 41 % de la population de BFC déclarait avoir fait évoluer ses habitudes de consommation durant cette période si particulière.

Au-delà de la crise sanitaire, la sécheresse fut un des faits marquants de 2020. *«Le déficit de pousse d'herbe en BFC a été estimé à 43 %»* notait Sarah Ferrier et l'impact a été fort sur les grandes cultures.



	Surfaces		Rendements (q / ha)	
	ha	par rapport à 2019	2020	Moyenne 2015-2019
Blé tendre	336 200	- 12 %	59,5	63
Orge d'hiver	175 000	- 6 %	46	63
Orge de p.	81 465	+ 14 %	36	50
Maïs	75 530	- 1 %	60	77
Colza	91 540	- 12 %	29	32
Tournesol	55 000	+ 47 %	21	23
Pois prot.	33 675	+ 45 %	17	31
Soja	38 510	+ 12 %	16	24

2020 aura été la troisième année marquée par la sécheresse. Des adaptations s'observent en conséquence…

Un paysage hétérogène

Nicolas Roche, de CER Alliance Centre, est entré plus en détails dans les résultats économiques de cette année 2020. *«En grandes cultures, le produit est globalement en baisse de 11 %. En élevage bovins viande, cette baisse atteint 3 %. C'est un peu moins mauvais qu'en 2019, mais il y a eu les effets négatifs des cours sur les mâles»* . Du côté des ovins, la situation est nettement meilleure avec un produit global en hausse de 4 % et des prix en augmentation à la fin du printemps 2020.

En lait de plaine, malgré des volumes en hausse, les prix se sont maintenus au même niveau qu'en 2019. Résultat : les produits restent stables, un peu *«plombés»* par la partie céréalière des exploitations, à la différence des laits AOP où le produit a crû de 3 %.

En élevage caprin, le produit global s'affiche en légère baisse de 1 %.

Du côté de l'élevage équin, la crise sanitaire a eu un impact négatif en raison de l'arrêt total, durant le premier confinement, des activités de service liées à ce secteur.

Le porc de BFC a subi un gros coup de frein en 2020 (baisse du produit de 6 %) lié en grande partie aux effets négatifs de la peste porcine africaine.

L'élevage avicole régional est resté stable entre 2019 et 2020, avec un produit légèrement en hausse de 1 %.

Du côté des revenus des agriculteurs dans les différentes filières, le représentant de CER France a présenté un paysage assez hétérogène :

- des hausses en élevage ovin (surtout spécialisé), en production de lait AOP (+ 3 000 euros).
- des baisses en grandes cultures (- 16 000 euros par Utaf), en porc (-17 000 euros), en bovins viande (entre -3 000 et -6 000 euros), en caprins (-1 000 euros), en volailles (-2 000 euros) et chez les équins, malgré des allègements de charges liés à l'arrêt des activités.
- de la stabilité en viticulture et en production de lait de plaine.

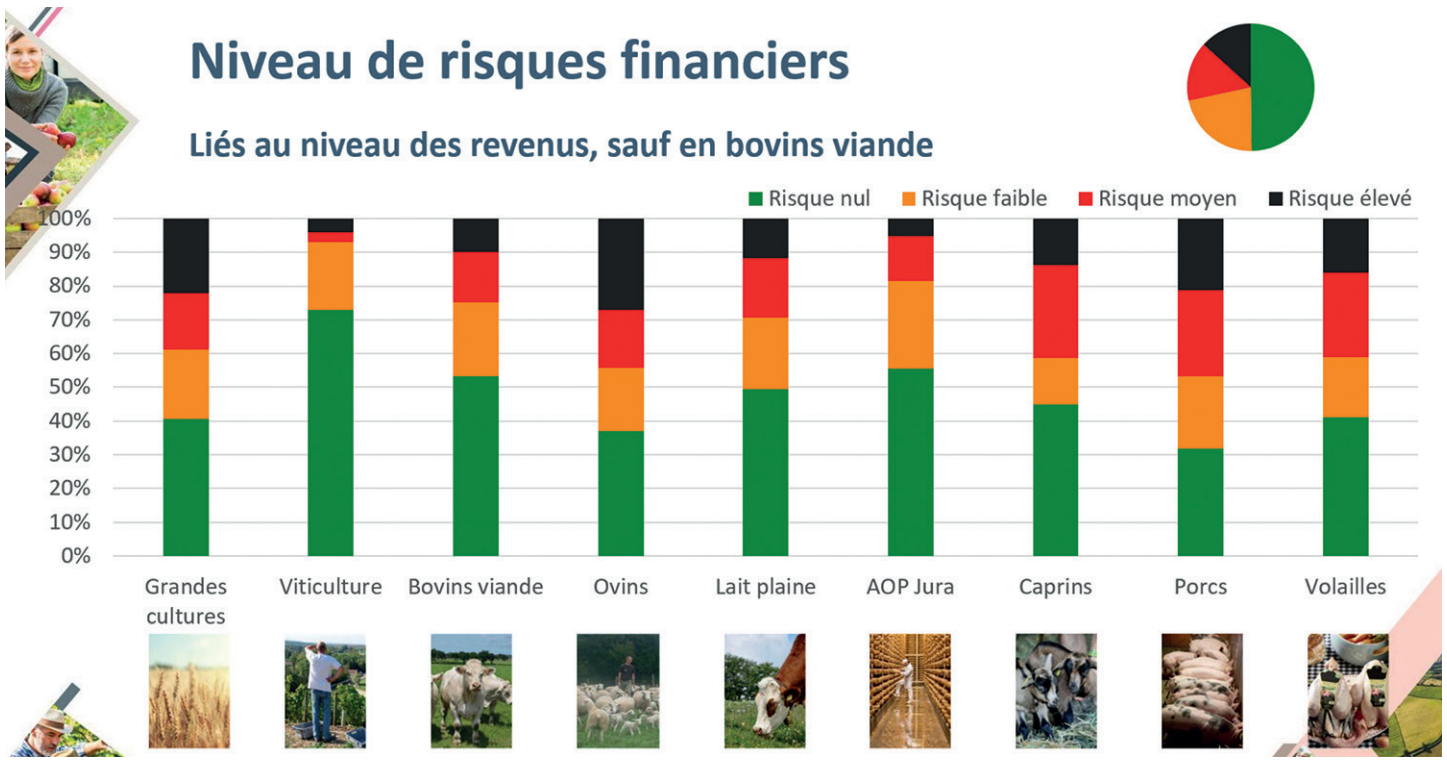
«Sur le résultat courant par Utaf, soulignait Nicolas Roche, *la viticulture et la production de lait AOP du Jura s'en sortent bien mais d'autres grands secteurs sont à la peine. On note de très fortes variabilités de revenus au sein des filières, plus, même, qu'entre filières différentes»*.

Au bilan de tous ces constats, il apparaît que, dans la filière bovins viande, depuis plusieurs années, le système d'engraissement des femelles semble s'en sortir mieux que lorsqu'on pratique l'engraissement mâle-femelle. Du côté des grandes cultures, 2021 devrait sans doute se traduire par de bons résultats économiques *«mais,* concluait Nicolas Roche, *cette bonne année, qu'on ne peut déplorer dans l'absolu, risque tout de même de détourner les producteurs de la nécessité de réfléchir à des pistes pour réduire les coûts de production…»*

BERTY ROBERT

Paysage du risque financier

En analysant les résultats économiques des différentes filières, l'Observatoire prospectif régional de l'agriculture parvient à mettre en lumière le niveau de risque financier que la conjoncture fait peser sur certains types d'exploitations. Cette analyse révèle qu'en BFC, une exploitation agricole sur trois se trouve en situation financière fragile. Les agriculteurs bios obtiennent en général des résultats économiques meilleurs qu'en conventionnel, mais cette différence n'est pas flagrante dans le domaine de l'élevage de bovins viande.



L'observation des niveaux de risques financiers par type d'exploitation est un des grands enseignements de la conjoncture agricole.

Fromages

Différence et excellence au concours de l'AOP Morbier

Vingt-huit Morbiers différents ont été départagés par un jury. La première place revient à la fromagerie Fontain, dans le Doubs. Les fromageries jurassiennes de Doucier et de Vevy sont médaillées d'argent et de bronze.



Près de trente Morbiers étaient en compétition.



Les représentantes des fromageries médaillées aux côtés de Joël Alpy, président du syndicat du Morbier.

Malgré l'annulation de la fête grand public, la 30ème édition du concours de l'AOP Morbier s'est déroulée fin août dans la salle du Marais à Morbier, dans le Jura. *«Il était primordial pour nous de maintenir notre concours et le repas, même sans la présence du public»* a expliqué Joël Alpy, président du syndicat du célèbre fromage. *«Nous avons instauré un protocole sanitaire strict pour faire courir le moins de risques possibles aux participants et aux jurés. La filière a besoin de ces moments de partage et de convivialité pour échanger et se retrouver»*.

Le jury de vingt-quatre membres, dont quatre techniciens du Centre technique des fromages comtois (CTFC), présidé par Patrick Mercier, producteur de lait et représentant de la filière AOP Camembert de Normandie, a dû départager les meilleurs Morbiers puisque les vingt-huit fromagers participants avaient sélectionné pour l'occasion leurs plus beaux fromages.

Une raie noire emblématique

Forme de la meule, croûtage, aspect de la raie noire emblématique, texture et aspect de la pâte ont été passés en revue. Sans oublier bien sûr le goût qui comptait pour près de la moitié de la note finale. *«Le concours s'est déroulé très sereinement avec de très belles tables et de très beaux fromages»*, a précisé Patrick Mercier. *«Nous avons pu apprécier des fromages avec des croûtes rouge orangé sur des fromages frottés récemment mais aussi d'autres plus beiges ou marrons. Lors de la découpe, c'est le trait inimitable du Morbier qui est observé. S'en est suivie la dégustation, avec également toute une palette de goûts et d'arômes spécifiques aux Morbiers. Nous avons fait notre travail avec humilité»*.

Un Normand admiratif

C'est la fromagerie de Fontain, près de Besançon, dans le Doubs, qui a remporté la médaille d'or avec une note de 16,99 sur 20. *«Cela fait trois ans que nous faisons du Morbier et ce résultat est de bon augure pour la suite»*, a déclaré Alexandre Courderot, représentant les lauréats. Des Jurassiens sont montés sur la deuxième et la troisième marche du podium : la fromagerie de Doucier (16,97) et la fromagerie Monts et Terroirs de Vevy (16,87). *«Je viens de Normandie, une région où on a fait tout ce qu'il ne fallait pas faire. Vous avez su faire ce qu'il fallait»* a poursuivi le président du jury, Patrick Mercier, lors de la remise des prix. *«J'ai beaucoup d'admiration pour vos filières. Vous êtes naturellement collectifs et vous représentez un exemple pour toute l'économie fromagère. Vous participez à une mondialisation positive. Ce n'est pas un hasard si, dans vos départements, les installations de jeunes restent nombreuses et si vous avez les meilleures écoles fromagères. Ne changez rien, continuez à cultiver votre différence»*.

SÉBASTIEN CLOSA

Chasse

Vigilance sur les espèces qui causent des dégâts

Fin 2021, débutera la procédure pour le renouvellement de la liste des Espèces susceptibles d'occasionner des dégâts (Esod). Elle fixe les espèces que l'on peut réguler au-delà de la période de chasse. La nouvelle liste sera validée le 1er juillet 2022 pour une durée de trois ans. L'enjeu, c'est le maintien dans cette liste des espèces connues pour leurs nuisances.



Le maintien des espèces nuisibles dans la liste des Esod est une condition indispensable à l'activité agricole.

Tous les trois ans, un arrêté établit la liste des Espèces susceptibles d'occasionner des dégâts (Esod). Elle rend leur régulation possible tout au long de l'année. Dix espèces sont concernées : belette, fouine, martre, putois, renard, corbeau freux, corneille noire, pie bavarde, geai des chênes, étourneau sansonnet. Si l'une d'entre-elles ne figure plus sur cette liste, elle ne peut être chassée que pendant la période de chasse. En Saône-et-Loire, la belette, le putois et le geai sont d'ores et déjà sortis de la liste. La liste des Esod fera l'objet d'un nouvel arrêté en 2022 pour une période de trois ans. D'ici là, une procédure va se dérouler en plusieurs étapes. Tout l'enjeu résidera dans le maintien des espèces dans la liste. Certains départements ont vu exclure les corneilles, corbeaux freux et renards. Et le retour d'une espèce au sein de cette liste est beaucoup plus difficile que sa sortie…

Réunir des données précises

Lors de la procédure de renouvellement, chacun est invité à apporter des éléments pour justifier le maintien ou l'exclusion des espèces de la liste. Il faut réunir des données précises justifiant une atteinte à la santé ou à la sécurité publique ; une atteinte à la protection de la flore et de la faune ; une atteinte à l'activité sylvicole, forestière, aquacole ou à d'autres formes de propriété. Tout repose sur les fiches de dommages recensées durant les trois dernières années par les fédérations de chasseurs. Des preuves que les piégeurs, chasseurs, particuliers, agriculteurs, forestiers, sont incités à faire remonter. La procédure prévoit une consultation publique au cours de laquelle, la liste proposée peut être contestée… Le maintien des fouines, martre ou même pie est parfois délicat. Les fouines et martres sont des espèces plus discrètes dont il faut prouver la présence.

MARC LABILLE





Les courroies, pièces maîtresses des presses à chambre variable

La grande majorité des presses à chambre variable se compose aujourd'hui de modèles à courroies. Selon les constructeurs et le positionnement de la gamme de presses (entrée, milieu et haut de gamme), le nombre, la largeur et la construction des courroies varie.



Kuhn

La majorité des constructeurs proposent entre 4 et 5 courroies.



Vicon

Les courroies sans fin supportent des tensions plus importantes que les courroies à agrafes et conviennent mieux aux fourrages lourds.



McHale

Bon nombre de presses disposent aujourd'hui d'un réglage de la tension des courroies et donc de la densité depuis la cabine.

Pour une largeur de balles sensiblement identique, les presses peuvent ainsi compter entre 1 et 6 courroies. La grande majorité des constructeurs proposent des modèles à 4 ou 5 courroies. Au sein d'une même marque, les gammes premium proposent souvent un nombre de courroies moins important que les entrées de gamme. En effet, les grandes et larges courroies sont plus coûteuses.

Moins de pertes avec des courroies larges

Un des arguments des presses à faible nombre de courroies est l'étanchéité. Une presse à six courroies dispose de cinq espaces entre courroies entre lesquelles le fourrage peut s'échapper, tandis qu'une double courroie n'en a qu'un et une monocourroie aucun. Chef produit chez John Deere, Nathanaël Duc pondère toutefois cette observation : *« il est plus pertinent de considérer le taux de couverture, c'est-à-dire la largeur cumulée des courroies par rapport à la largeur de la chambre. Des courroies moins nombreuses, mais plus ajourées peuvent engendrer autant, voire plus de pertes »*. Toutes marques confondues, il constate *« un taux de couverture sensiblement égal entre les modèles 4, 5 et 6 courroies. On gagne autour de 3,5 % de taux de couverture en passant de 6 à 3 courroies et encore 3,5 % entre 3 et 1 ou 2 courroies. Revers de la médaille, moins il y a d'ouverture, plus la matière qui peut s'accumuler derrière les courroies est difficile à évacuer par les racleurs et rouleaux nettoyeurs »*.

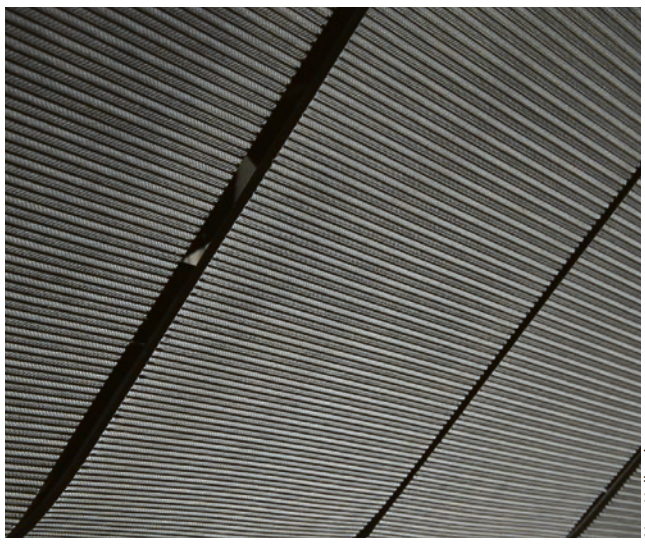
Des technologies proches du pneumatique

Plus la courroie est large, moins elle est sujette au retournement ou au chevauchement, notamment lorsqu'on ne prête pas suffisamment attention au remplissage et que la balle a une forme conique. En revanche, si malgré la présence de guide, une courroie se déporte, elle sera d'autant plus difficile à remettre en place qu'elle est large.

Le marché des courroies est principalement occupé par deux acteurs, qui sont des manufacturiers du pneumatique, le savoir-faire étant similaire. Continental arrive en tête avec 80 % du marché mondial. Il existe différentes qualités de courroies, dépendant notamment du tressage qui les structure et apporte leur résistance à la tension. Les presses




Claas
Les rouleaux d'entraînement à revêtement caoutchouc apportent un meilleur grip.


New Holland
Case IH et New Holland se distinguent par des courroies aux bords vulcanisés.


John Deere
Les presses haut de gamme disposent généralement de courroies moins nombreuses et plus larges.

haut de gamme, qui proposent souvent des densités supérieures aux modèles d'entrée de gamme, bénéficient d'un tressage qui est adapté. Ces machines reçoivent des courroies dites sans fin, par opposition aux courroies avec agrafes. Les deux extrémités de la courroie sont vulcanisées entre elles, leur apportant une résistance à la tension et donc une capacité à faire des balles denses. *« Attention toutefois à certaines courroies sans fin, dont les bouts sont collés et non vulcanisés entre eux,* met en garde Nathanaël Duc. *Bien que peu présentes sur le marché français, elles n'offrent pas les mêmes propriétés physiques ».*

Les agrafes acceptent des tensions moindres

Dans la famille des courroies sans fin, CNH (Case IH et New Holland) se distingue par des courroies vulcanisées sur leur tranchant. *« La grande majorité des courroies du marché sont découpées dans une nappe large,* explique Philippe Miroux, chef produit New Holland. *On distingue les nappes de nylon sur le tranchant. Les déplacements latéraux des courroies finissent par effilocher, déstructurer ces bords ».* Concernant les nappes de nylon, les courroies de CNH affichent des tressages longitudinaux, en plus des diagonaux.

De leur côté, les courroies agrafées acceptent des tensions moindres, les agrafes finissant par s'user ou cisailler le bout de courroie, si l'on tire trop dessus. Ces courroies présentent en revanche l'avantage d'être faciles à réparer et à changer. *« Remplacer une courroie sans fin implique d'ôter tous les rouleaux. Il faut compter au minimum une vingtaine d'heures de travail, parfois à deux »,* explique Nathanaël Duc.

Réparer une courroie

Lorsqu'une courroie sans fin perce ou se cisaille en saison, plusieurs solutions se présentent. La plus classique consiste à agrafer les deux morceaux de courroies entre elles pour terminer la saison, une opération qui se fait en moins d'une heure de travail. *« Il est préférable pour la suite du pressage de réduire la densité et de surveiller régulièrement l'état des agrafes »,* prévient Arthur Dorchies, chef produit chez Claas. Sur les presses à courroies agrafées, cette surveillance doit également être effectuée chaque hiver, le remplacement des agrafes étant plus facile en préventif qu'en pleine saison, au cours de laquelle la rupture peut davantage engendrer de dommages sur la courroie.

Il existe également des kits de réparation à visser pour redonner de la résistance lorsqu'une courroie est percée par une pierre : elle génère par contre une surépaisseur. Certaines entreprises proposent une vulcanisation du trou, qui diminue la faiblesse au niveau du trou, sans générer de surépaisseur. La courroie ne retrouve cependant pas sa robustesse initiale, puisque la vulcanisation ne répare pas le tressage percé.

Un ou deux rouleaux d'entraînement

Pour animer ces courroies, les constructeurs proposent un ou deux rouleaux d'entraînement : le premier rouleau est généralement situé en position basse près de l'entrée de la chambre. Claas se différencie par un rouleau en bas de la porte. Cette position basse du premier rouleau permet de profiter du poids de la balle en formation pour bien garder en contact la courroie contre le rouleau d'entraînement, maximisant ainsi sa motricité. Pour les fourrages très humides, certains modèles sont dotés d'un deuxième rouleau d'entraînement en partie supérieure. Dans les conditions de début et fin de saison, lorsque l'herbe est courte, humide et très sucrée, les rouleaux nettoyeurs et racleurs jouent également un rôle dans le maintien de la motricité, en éliminant l'herbe collée sur les courroies. Pour Philippe Miroux, le nombre de rouleaux d'entraînement n'est pas le seul critère. *« Ce qui est important, c'est la surface en contact entre le ou les rouleaux d'entraînement et les courroies ».* Plus le rouleau est de grand diamètre et plus les courroies s'enroulent autour, plus la surface en contact et donc l'adhérence seront bonnes. Ajoutons que le revêtement caoutchouc du rouleau d'entraînement améliore l'adhérence par rapport au rouleau métallique.

Côté vitesse d'entraînement, la grande majorité des constructeurs font avancer leurs courroies à l'allure de 2 à 2,4 mètres par seconde. Seul Claas se différencie par une vitesse de 3 m/s, les courroies tournant en sens inverse par rapport à la majorité des presses du marché. *« Cela permet d'avoir des couches de fourrage plus fines »,* justifie Arthur Dorchies.

Ludovic Vimond

SOUTENIR
CEUX QUI FONT



L'AGRICULTURE DE DEMAIN.

L'installation by CA : des conditions avantageuses pour le financement, l'assurance, les placements...

AGIR CHAQUE JOUR DANS VOTRE INTÉRÊT
ET CELUI DE LA SOCIÉTÉ

CHAMPAGNE BOURGOGNE

09/2021 - By = par. Offre réservée aux personnes physiques majeures ou morales agissant pour des besoins professionnels et exerçant leur activité professionnelle agricole depuis moins de 3 ans (à compter de leur date d'installation effective mentionnée sur le certificat de conformité émis par la Direction Départementale des Territoires (D.D.T) ou Direction Départementale des Territoires et de la Mer (D.D.T.M)). L'offre Installation by CA est un ensemble d'avantages tarifaires sur certains produits et services proposés par les Caisses régionales de Crédit Agricole, s'appliquant à tout produit ou service concerné nouvellement souscrit. Renseignez-vous auprès de la Caisse régionale de votre lieu d'installation pour connaître la disponibilité et le détail complet de l'offre. Conditions en vigueur au 01/01/2021, susceptibles d'évolution. Sous réserve d'acceptation de votre dossier de financement par votre Caisse régionale de Crédit Agricole, prêteur. Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Champagne-Bourgogne. Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit, siège social : 269 Faubourg Croncels - 10 000 Troyes - 775 718 216 RCS Troyes. Société de courtage en assurances immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurances sous le n° 07 019 188. Crédit photo : Getty images. **BETC**



CONDITIONS
MORTE SAISON

Presses à balles carrées Fendt : Hautes performances, fiabilité absolue.

Composée de cinq modèles permettant l'obtention de quatre dimensions de balles, la gamme de presses à balles carrées Fendt vous assurera des débits de chantier élevés et une interface de commande totalement intégrée dans votre terminal Variotronic grâce à l'ISOBUS. La variante XD (haute densité) du modèle 1290 ou encore le pack ProCut (système de coupe) font partie des équipements qui vous garantiront une rentabilité sans précédent.

BOUCHERON SAS
89 Lézinnes **03 86 75 63 22**
21 Ménétreux **03 80 97 01 50**
et son agent : BSA 89 Cussy les Forges **03 86 33 11 24**

ETS DE BRUIN
89 Cerisiers **03 86 96 20 08**
89 Charny **03 86 63 09 13**
58 Chateauneuf Val de Bargis **03 86 59 31 26**
et ses agents :
OUANNE AGRI 89 Ouanne **03 86 47 65 87**
AGRITECH 18 St. Germain du Puy **02 48 30 84 11**

AGCO Your Agriculture Company
Fendt is a global brand of AGCO. fendt.com

Plus d'information sur fendt.com

• *Les* nouveautés • *Les* nouveautés • *Les* nouveautés • *Les* nouveautés • *Les* nouveautés •

Claas Un broyeur sous flèche pour la presse Quadrant 5300



Claas

Pour le marché français, Müthing a conclu un partenariat avec Claas visant à fournir le broyeur sous flèche MZO sur les presses Quadrant 5300, pour les entreprises agricoles désireuses de paille très fine. Ce broyeur se compose de 88 couteaux en montage hélicoïdal, combinés à 2 x 45 contre-couteaux. Lourds, les couteaux longs du MZO assurent un effet d'aspiration pour un ramassage de la paille sans perte au sol. Les presses Quadrant 5300 destinées au montage du broyeur MZO sont équipées d'une flèche spéciale prévue pour recevoir une entretoise sur laquelle vient se fixer le broyeur, offrant une grande plage de réglage de hauteur de travail, mais aussi un bon dégagement pour travailler le broyeur relevé.

Krone La presse VariPack plus accessible



M. Portier

Après les modèles haut de gamme VariPack Plus présentés l'an dernier, Krone décline sa presse à chambre variable à quatre courroies en deux modèles plus abordables baptisés VariPack. Ces presses sont également proposées en version XC dotée d'un système de coupe à 17 couteaux. Par rapport à leurs grandes sœurs, elles se différencient par un équipement de série moins fourni et par quelques détails techniques comme une vitesse inférieure des courroies. Le pick-up sans chemin de cames à quatre rangées de dents droites dispose de roues de jauge fixes et d'un rouleau tasse-andain de 176 mm de diamètre. Le rotor de 530 mm de diamètre conserve sa trappe de débourrage et se complète (en version XC) de 17 couteaux à sécurité individuelle, dont la sélection s'effectue manuellement. La porte conserve une ouverture/fermeture en moins de cinq secondes avec des amortisseurs de fin de course sur les vérins. L'éjecteur de balle est proposé en option. Le liage filet s'accompagne en option d'un chariot pivotant pour charger la bobine. Le liage ficelle à double bras reste en option. L'entraînement de la presse s'effectue par seulement trois chaînes lubrifiées automatiquement. Deux points de graissage déportés facilitent l'entretien. Compatible Isobus, la Varipack peut être pilotée par plusieurs types de boîtiers : le plus simple DS100, le DS500 à écran tactile et les terminaux Isobus CCI 800 ou 1200 ou celui du tracteur. Cette presse accède à d'autres équipements optionnels comme l'éclairage led des capots, le capteur d'humidité, la caméra, l'automatisme TIM…

Modèle : VariPack V 165 et V 190
Diamètre de balle : 0,8 à 1,65 m et 0,8 à 1,90 m - **Largeur DIN du pick-up :** 2,15 m
Format de balle : 80x70, 80x90, 120x70, 120x90, 120x90 cm



Krone Une nouvelle génération de presses Big Pack



M. Portie

Regroupant cinq modèles déclinés en version avec (VC) ou sans système de coupe, la nouvelle génération de presses à balles cubiques Big Pack de Krone vient compléter les modèles Big Pack High Speed. Pour ces nouvelles machines, le constructeur a optimisé la durabilité de certaines pièces, le confort d'utilisation, la maintenance et la qualité des balles. Le timon et son palier intermédiaire sont renforcés, tout comme le pick-up au niveau des paliers et des roues de jauge. Ce dernier est désormais ouvert vers l'arrière pour faciliter l'accès aux dents. Le rotor et son système de coupe sont conservés avec 17, 33, 26 ou 51 couteaux, selon la largeur du canal. À noter l'arrivée d'une cassette de 33 couteaux sur le format 80 cm. L'ameneur VFS évolue en intégrant un capteur d'angle, autorisant un réglage du seuil de déclenchement depuis la cabine et une gestion facilitée du remplissage de la préchambre.

En option, un capteur de charge permet d'optimiser le débit de la machine en fonction de la puissance du tracteur et des conditions de récolte. Le nettoyage des noueurs s'effectue par deux ventilateurs à entraînement hydraulique placé au-dessus, générant un flux d'air qui profite également à la propreté générale de la machine. Au niveau du canal, des plaques d'usure en Hardox sont ajoutées sur les flancs et sur le fond. Le profil du piston est revu en intégrant également des éléments en Hardox. Krone annonce une densité de balle en hausse de 15 % sur la Big Pack 1270. Le capteur d'humidité migre à l'avant du canal, tandis que l'éjecteur de balle est séparé en deux parties, de manière à sortir la dernière balle ou à vider tout le canal. Les capots actionnés hydrauliquement s'ouvrent à la verticale ou s'abaissent à hauteur d'homme pour faciliter l'accès aux boîtes à ficelles étanches qu'ils intègrent. Les Big Pack peuvent ainsi emporter jusqu'à 30 bobines de 15 kg. L'utilisateur profite d'une cuve lave-mains embarquée et de commandes tactiles pour piloter les couteaux, les boîtes à ficelle, la rampe ou encore l'éjecteur. Sur l'arrière du canal peuvent s'intégrer en option un réservoir de conservateur et des réserves de ficelle supplémentaires.

Modèle : Big Pack 870 HDP, 890, 1270, 1290, 1290 HDP
Format de balle : 80x70, 80x90, 120x70, 120x90, 120x90 cm
Format de balle : 80x70, 80x90, 120x70, 120x90, 120x90 cm

Fendt Nouvelles options sur la Rotana



Fendt

Les agriculteurs ont désormais la possibilité de commander la Fendt Rotana 130 F Combi avec l'option pour liage film. L'option de liage filet reste toutefois disponible. Le positionnement des rouleaux permet de passer rapidement entre le liage film et le liage filet. En option, une béquille hydraulique est disponible ainsi que sur la Rotana 160 V Combi. Sur les presses à chambre variable, la position du mécanisme de liage par filet a été modifiée pour améliorer le déroulement du filet, y compris dans des conditions difficiles.

Les Fendt Rotana 130 F, 160 V et 180 V sont désormais disponibles en option avec un deuxième jeu de couteaux avec porte-couteaux. Un bidon d'eau claire avec distributeur à savon est également proposé.

• *Les* nouveautés • *Les* nouveautés • *Les* nouveautés • *Les* nouveautés • *Les* nouveautés •

Kubota Les presses à chambre variable renforcées et automatisées



M. Portie

Les presses à chambre variable Kubota BV4100 et BV5200 profitent de plusieurs améliorations dans leur nouvelle version « Plus ». Doté d'un nouveau rouleau tasse-andain, le pick-up de 2,20 m reçoit des dents plus rapprochées et allongées de 10 mm, ainsi qu'une chaîne d'entraînement renforcée. La chaîne de transmission gagne aussi en résistance pour une durée de vie accrue, tout comme les rouleaux de la chambre désormais dotés d'un arbre central et de roulements au diamètre accru (+ 45 %). L'entretien est simplifié, grâce notamment à un graissage centralisé. Le confort d'utilisation progresse avec une prise de force dotée d'une nouvelle protection et d'un nouveau support.
Les feux de signalisation à leds implantés plus en hauteur sont moins sensibles aux accrochages. Ces presses profitent d'une garantie trois ans, portée à cinq ans en option (1 000 euros).
Pilotées par Isobus, ces machines accèdent désormais à la fonctionnalité TIM, certifiée par l'AEF, qui permet un pilotage des fonctions du tracteur par l'outil attelé. En accompagnement de la presse, Kubota se distingue en proposant cette fonction sur les tracteurs M7003 Premium KVT.
La presse, dotée du Techno Pack comprenant notamment un capteur sur l'éjecteur de balle, gère automatiquement les étapes du cycle de confection de la balle. D'une dizaine en mode manuel (seul le liage est automatique), la gestion TIM limite l'action du chauffeur à deux étapes : la conduite et la validation pour redémarrer le tracteur pour une nouvelle balle. Il n'a plus à s'occuper de la gestion de l'avancement, du liage, du régime moteur, de l'ouverture et de la fermeture de la porte.

Kuhn Les VB 7100 serrent fort



Kuhn

La nouvelle gamme de presses à balles rondes VB 7100 est composée de deux modèles, destinés aux exploitations produisant un nombre important de bottes, 5000 et au-delà. Les VB 7160 et 7190 réalisent des bottes de 0,90 à 1,60 ou 1,80 m de diamètre. Tout a été pensé pour assurer un fort serrage, grâce à un double palonnier, un circuit de 200 bars et 4 courroies sans fin. Elles sont dotées d'un pick-up intégral pendulaire de 2,30 m. L'ameneur rotatif et les vis de recentrage sont sur le même axe pour assurer un débit régulier et une plus grosse capacité de chargement. Pour augmenter le débit de chantier, le temps d'ouverture et fermeture de la porte a été réduit à 4 secondes. Ces presses proposent la fonctionnalité brevetée i-Dense adaptant le serrage en fonction du taux d'humidité du fourrage. Dans la paille, le constructeur annonce des bottes de 520 kg en diamètre 1,80 m.

McHale Les presses à balles rondes V8 complètent les V6



McHale

Limitée à un diamètre de balle maximal de 1,68 m, la gamme de presses à balles rondes McHale V6 a désormais une grande sœur : la V8. Composée des modèles V8940 (sans couteau) et V8950 (15 couteaux, voire 25 en option), cette nouvelle gamme permet de réaliser des balles jusqu'à 1,90 m de diamètre. Le look n'est pas sans rappeler celui des V6, mais il s'en distingue par un capotage latéral de la porte. Les V8 bénéficient des principales évolutions des V6, à savoir le nouveau système de liage avec frein à réglage hydraulique du filet, du boîtier Expert Plus, du pick-up à cinq rangées de dents, du rotor de 540 mm de diamètre, de la plaque en téflon suspendue entre le pick-up et le rotor, du graissage centralisé de tous les roulements et du freinage hydraulique. En option, ces presses accèdent au liage ficelle, au freinage pneumatique, au capteur d'humidité et à un kit spécial chanvre.



CHEZ VOTRE CONCESSIONNAIRE

SARL MANIÈRE	21 Verrey sous Salmaise	03 80 35 80 66
GROUPE METHIVIER-PARAGEAU	89 Toucy	03 86 44 01 08
	58 Tracy-sur-Loire	03 86 24 27 06
NODIMAT Groupe Ouvrard	21 Chatillon-sur-Seine	03 80 91 52 21
	21 Longeault	03 80 48 91 60
	21 Vignoles	03 80 21 46 10
SUREAU AGRICULTURE	89 Avallon	03 86 34 18 35
	58 Tannay	03 86 22 11 54
EUROPAGRI Groupe Sureau	89 St Clément	03 86 83 02 01
	89 Brienon	03 86 43 07 90
	89 Tonnerre	03 86 55 05 07
	et son agent : Francis Lesourd à Augy :	03 86 40 29 09

• *Les* nouveautés • *Les* nouveautés • *Les* nouveautés • *Les* nouveautés • *Les* nouveautés •

New Holland Un nouveau BigBaler version empaqueteur


New Holland

New Holland Agriculture élargit son offre de presses BigBaler 1290 haute densité avec un nouveau modèle à empaqueteur. Ce dernier est doté de fourches à 3 dents qui alimentent le canal de compression sans couper la récolte. Ce nouveau modèle garantit le même niveau de productivité et d'efficacité que les modèles CropCutter à 29 couteaux. Le BigBaler 1290 HD a reçu de nombreux prix et distinctions, notamment pour sa technologie de nouage brevetée LoopMaster qui assure un liage solide, sans chutes de ficelle, et la densité de ses balles. Cette dernière est obtenue grâce au ramasseur MaxiSweep qui accélère le flux de la récolte et la transmission exclusive SmartShift qui permet un démarrage en douceur et renforce la protection de la chaîne cinématique du tracteur et de la presse. Cette gamme est également dotée de fonctions automatiques pilotées depuis la nouvelle interface utilisateur et l'écran tactile couleurs IntelliViewTM IV, comme le système IntelliCruise qui ajuste automatiquement la vitesse d'avancement du tracteur.

New Holland Une nouvelle presse à chambre fixe


New Holland

Héritière de la BR6090, la Roll-Bar 125 est une nouvelle presse à balles rondes à chambre fixe, disponible en deux versions, ameneur rotatif SuperFeed et CropCutter à couteaux. Elle adopte par ailleurs un nouveau design et est dotée de larges panneaux latéraux qui rendent les opérations de maintenance plus accessibles. La structure principale de la presse a été modifiée et un système d'absorption des chocs a été ajouté sur les deux côtés afin de garantir une fermeture en douceur de la porte arrière. Des améliorations offrant une grande durabilité et permettant de réduire les coûts de maintenance, ont été apportées.
En effet, des chaînes de haute qualité avec des axes chromés et des plaques trempées, assurent une durée de vie plus longue, alors que des nouveaux roulements étanches permettent d'éviter toute contamination par des poussières. Les versions SuperFeed et CropCutter disposent d'un inverseur de rotor hydraulique qui permet un débourrage simple en cas de blocage du rotor.

Pöttinger Liage film sur les presses enrubanneuses



Pöttinger

Conçu pour accueillir des rouleaux de 1 420 mm de large et de 310 mm de diamètre maximum, le système de liage des presses enrubanneuses Pöttinger Impress FC et VC autorise de passer rapidement du filet au film. Mieux comprimées que celles liées au filet, les balles liées au film contiennent moins d'oxygène, limitant les moisissures. L'augmentation du nombre de couches appliquées nécessite plus de matière, mais réduit le risque de perforation et contribue à la tenue des balles dans le temps. Ces combinés profitent de série d'une caméra pour surveiller le déroulement du liage.





• *Les* nouveautés • *Les* nouveautés • *Les* nouveautés • *Les* nouveautés • *Les* nouveautés •

Pöttinger Nouvelles Impress série 3000



Pöttinger

Lancée en 2016, la gamme Impress a été repensée et offre un nouveau design, de nouveaux modèles et de nombreux détails.
La gamme standard comprend toujours deux presses à chambre fixe, les Impress 3130 F Master et 3130 F Pro, ainsi que trois modèles à chambre variable. Les Impress 3160 et 3190 sont disponibles : dans leur variante V, sans dispositif de coupe ; en version V Master, avec une barre de coupe à 16 couteaux et un système de contrôle simple ; ou en version V Pro avec une barre de coupe à 32 couteaux, le Load-Sensing, le système de contrôle Isobus et de nombreux automatismes de fonctionnement. La gamme est complétée par trois presses-enrubanneuses : Impress 3130 FC Pro à chambre fixe (diamètre 1,30 m), Impress 3160 VC Pro (diamètre jusqu'à 1,55 m) et 3190 VC Pro à chambre variable (diamètre jusqu'à 1,85 m).
La nouvelle génération d'Impress Pro adopte le nouveau terminal tactile 5'Power Control 3.0. En option, la surveillance de la presse peut être complétée par un système de 4 caméras, dont les images sont affichées sur un écran multifenêtre.
Si le rotor LIFTUP ou le dispositif de coupe avec jusqu'à 32 couteaux ont été conservés à l'identique, les modèles Impress V voient leur force de pressage augmentée de 20 %.
L'unité de liage a été entièrement revue. Le maintien et le freinage du rouleau de liage, désormais freiné hydrauliquement, se font maintenant par l'extérieur. La largeur maximale pour le liage est de 1 400 mm.
L'unité de liage peut être équipée d'un système de tresse pour le liage film. Les réglages pour le filet et le film sont enregistrés séparément. Si le changement entre filet et film est fréquent, un deuxième emplacement de rouleau de liage est proposé en option. Ainsi, le remplacement du lourd rouleau de film ou de filet n'est plus nécessaire. Il suffit d'insérer le liage voulu dans les rouleaux d'entrainement.

Kuhn La presse-enrubanneuse Bio fête ses 20 ans


Kuhn

Il y a 20 ans, Kuhn lançait le combiné presse-enrubanneuse BIO (Bale-In-One), un concept unique qui permet de presser et d'enrubanner en un seul passage, la machine étant équipée d'une enrubanneuse intégrée. Cette conception fait de la BIO (désormais appelée i-BIO+) une solution ultra-compacte, facile à manœuvrer et légère avec seulement 3,7 t. La presse i-BIO+ est équipée du système de liage par film et Intelliwrap, qui permet une meilleure gestion et un contrôle accru du processus d'enrubannage grâce à un suivi continu du processus. Cette machine est compatible ISOBUS et dispose de multiples fonctions contrôlées en cabine.

Claas Nouvelles Quadrant Evolution



Claas

La série Quadrant 5000 et la Quadrant 4200 abordent cette campagne avec de nombreuses évolutions techniques, d'où la naissance de cette nouvelle génération baptisée Quadrant Evolution.
Ces presses adoptent un nouveau pick-up à entraînement mécanique à deux cames, équipé de cinq rangées de dents et de 18 doubles dents par rangée pour un haut débit et une meilleure qualité de ratissage. L'ajout d'une rangée de dents a permis de réduire le régime du pick-up, tandis que celui du rouleau d'alimentation du système PFS (Power Feeding System) a été augmenté. Le rouleau d'alimentation bénéficie pour sa part de pales supplémentaires qui peuvent être démontées dans le fourrage à brins longs. Grâce à ses paliers suspendus, le rouleau PFS parvient à gommer les irrégularités de forme des andains. Ces innovations permettent un ramassage du fourrage plus efficace et des débits en hausse avec un minimum de pertes et un traitement en douceur de la matière. Pour assurer ces débits supérieurs, le couple de déclenchement de la sécurité de l'embrayage à friction a été porté à 1 600 Nm et le diamètre de l'arbre d'entraînement principal du pick-up augmenté. Les presses sont également équipées de série d'un système de lubrification automatique alimenté par un réservoir d'huile de 6,3 l.
Le canal de pressage bénéficie de tôles supérieure et latérales redessinées et renforcées, ce qui permet d'améliorer la forme des balles et d'atteindre une densité de pressage en légère hausse. Doté d'un nouveau logiciel, le système de régulation automatique de la pression de pressage A.P.C. (Atomatic Pressure Control) réagit plus rapidement pour optimiser la régularité des poids de balles.
La Quadrant 5300 Evolution dispose d'un nouveau châssis avant et d'une nouvelle tête d'attelage qui offre de nouvelles possibilités d'attelage avec œillet ou boule de K80. Sur tous les modèles, la béquille hydraulique est à double effet. Elle est également plus longue que sur la génération précédente et intégrée dans le cadre d'attelage. Les coupleurs rapides Kennfix de série facilitent le branchement des raccords hydrauliques.
Les boîtes à ficelle bénéficient d'améliorations comme la mise en place et le passage des ficelles. Le système de guidage de la ficelle est rabattable et doté d'un arrêtoir. L'insertion de la ficelle peut donc être opérée directement sur le côté de la machine à l'arrêt, sans l'aide d'un marchepied ou d'une échelle. Les freins à ficelle peuvent être réglés sans outils. Un réservoir d'eau de 10 l permet de se laver les mains.
Des modifications ont également été apportées au pilotage électronique qui peuvent être commandées à l'aide d'un terminal CEMIS 700, d'un CEBIS ou de toute autre console compatible ISOBUS. Les menus de travail réduits à deux seulement et les trois menus de réglage améliorent la convivialité d'utilisation des commandes et permettent de régler la machine plus rapidement. Le poids moyen des balles et la pression de pressage réelles sont consultables en permanence en mode Auto. Le conducteur peut surveiller en permanence les températures et les niveaux d'huile sur le terminal. En option, la machine peut être équipée d'une caméra Profi Cam 4, qui permet le contrôle sur un écran additionnel de différentes opérations telles que le nouage ou l'avancée des balles, mais aussi surveiller la zone derrière la machine lors d'une marche arrière avec son attelage.

Vicon Nouvelle gamme de presses à chambre variable


Vicon

Appelées série «PLUS», les presses des séries RV 5100 et RV 5200 ont été lancées à l'automne dernier. Elles sont disponibles avec plusieurs systèmes d'alimentation, notamment avec un choix d'ameneur alternatif, de rotor PowerFeed, de systèmes de coupe SuperCut à 14 ou 25 couteaux mais également avec des diamètres de balles maxi de 1,65 m à 2,00 m selon le modèle.
Le rouleau tasse andain, de nouvelle conception, est capable de se relever plus haut dans les grandes quantités de matières. Les bras de support latéraux intègrent des butées de fin de course. Les roulements sont désormais montés à l'intérieur du rouleau pour une protection accrue contre l'enroulement de la récolte. Le pick-up de 2,2 m, qui se compose d'un double chemin de cames et de cinq barres porte-dents, a été amélioré avec des dents plus longues de 10 mm et des bandes demi-lune plus larges pour faciliter le nettoyage dans des conditions des cultures humides. Les presses sont maintenant équipées de nouvelles chaînes pour une durée de vie accrue et conformes aux spécifications HBC. Les rouleaux bénéficient de nouveaux roulements avec une augmentation de 45 % du diamètre ainsi que d'une plus grande capacité de graisse interne.
Enfin, les nouveaux modèles de la série Plus adoptent de nouveaux feux de route à LED, montés pour réduire les risques de dommages causés par les balles à l'éjection.

Protéines végétales

Un enjeu régional majeur

Faire émerger des solutions de valorisation et d'innovation, dans le domaine des protéines végétales, c'est tout le défi auquel s'est attelé le Groupe opérationnel Proteins (GO Proteins) de Bourgogne Franche-Comté. De nombreux partenaires y sont impliqués.

Réfléchir aux moyens d'assurer une meilleure adéquation entre offre et demande en protéines végétales pour l'alimentation animale, s'interroger sur les manières d'introduire de l'azote dans les systèmes de culture… Voici deux thématiques qui ont été abordées, en avril et en juillet dernier, à l'occasion de webinaires organisés par le Groupe opérationnel Proteins (GO Proteins) constitué en Bourgogne Franche-Comté (BFC). Deux exemples de l'important travail de fond opéré grâce à ce groupe imaginé dès la fin 2018 et dont le fonctionnement s'appuie sur un cofinancement du Conseil régional BFC et du Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader). Go Proteins, c'est avant tout une démarche collective qui fédère de nombreux partenaires (voir encadré).

Au cœur des préoccupations

Sa création s'est inscrite dans un contexte où la production et la valorisation de protéines issues des légumineuses fourragères et à graines se placent progressivement au cœur des préoccupations des agriculteurs, mais aussi des opérateurs économiques ou des organismes de recherche. De plus, ces protéines sont, de manière croissante, inscrites comme des enjeux prioritaires au sein des contrats de filières grandes cultures, porcs, volailles, lait standard et bovins viande. C'est également le cas pour les plans de filière nationaux, depuis les États généraux de l'alimentation. Autant d'éléments qui ont poussé à la création d'une structure de réflexion collective telle que GO Proteins afin de faire émerger des marges de manœuvre et des opportunités, créer des synergies et des collaborations dans le but de construire et de proposer des solutions avec les agriculteurs. Le but est de créer un véritable « pôle de compétence en protéines ». C'est d'autant plus pertinent que cet enjeu lié aux protéines végétales rejoint les préoccupations qui touchent à la sécurité sanitaire, alimentaire et au changement climatique. Le but poursuivi, c'est développer de la valeur ajoutée par la production et la valorisation de protéines, en favorisant la mise au point de solutions innovantes, en renforçant les synergies et les complémentarités entre les acteurs et les filières.

Des axes de travail et des questions

Toute cette démarche s'appuie sur trois axes qui sont autant de méthodes de travail :



Le Groupe opérationnel Proteines de Bourgogne Franche-Comté mêle intelligence collective et capacités d'innovations en faveur du développement de la production de protéines végétales.

- Animer et mettre en réseau les partenaires et les acteurs des filières amont et aval
- Capitaliser et produire des synthèses et des collaborations
- Valoriser les connaissances par la communication et la formation.

On l'a vu au début de cet article, les webinaires cités traduisent la volonté d'animation et de mise en réseau, afin de tenter de répondre à trois questions fondamentales :
- Comment introduire de l'azote, autre que l'azote minéral, dans les systèmes de culture ?
- Comment mettre en adéquation l'offre et la demande en protéines végétales (dont garantie non OGM) destinées aux aliments des filières animales régionales ?
- Comment valoriser les protéines locales (végétales et animales) dans l'alimentation humaine ?

D'autres actions sont prévues ou déjà en cours (voir encadrés). GO Proteins est encore loin d'avoir livré tout son potentiel mais on peut déjà suivre les informations concernant le groupe, à travers sa newsletter

BERTY ROBERT

Les partenaires impliqués dans GO Proteins

Au sein du GO Proteins, plusieurs organismes collaborent :
- Terres Inovia
- Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté
- L'Institut de l'élevage (Idele)
- AgroSup Dijon
- L'Inrae
- Le Groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE) Espoir Viande Puisaye
- L'Établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole (Eplefpa) Dijon - Quetigny - Plombières-lès-Dijon

UNION EUROPEENNE
REGION BOURGOGNE FRANCHE COMTE
avec le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER)
L'Europe investit dans les zones rurales.

Pour plus d'informations, contacts utiles :

- Hélène Gauchez, chargée de mission et animatrice GO Proteins à la Chambre régionale d'agriculture de BFC : 03 80 48 43 36 et par mail : helene.gauchez@bfc.chambagri.fr

- Marie-Sophie Petit, Chambre régionale d'agriculture BFC, par mail : marie-sophie.petit@bfc.chambagri.fr



Poeete et ProSys : deux approches concrètes sur les protéines

Deux projets (Poeete et ProSys) sur la thématique des protéines ont été mis en œuvre en Bourgogne Franche-Comté, dans le cadre des programmes de recherche Pour et sur le développement régional (PSDR). Ces derniers sont consacrés à l'analyse des dynamiques territoriales et au rôle qu'y jouent les activités économiques et les espaces ruraux.
- Poeete (Polyculture élevage à l'échelle de l'exploitation et du territoire) : il vise à comprendre l'intérêt et le fonctionnement des systèmes de Polyculture élevage à l'échelle de l'exploitation mais également à celle des territoires en vue d'optimiser leur durabilité et leur résilience. Parmi les différents axes de recherche qui le composent, on trouve notamment l'acquisition de références agronomiques et zootechniques pour l'adoption de légumineuses et leur valorisation par les troupeaux.
- ProSys : il vise à favoriser le développement de systèmes de culture permettant d'élever la production de protéines végétales en Bourgogne Franche-Comté en combinant les performances économiques, environnementales et sociales dans le contexte du changement climatique. En son sein ont été étudiés les contraintes environnementales, les potentiels de production sur le territoire de BFC, mais aussi l'évolution de ces potentiels en regard du changement climatique, le rôle des légumineuses vis-à-vis des flux d'azote dans les rotations culturales, le recensement et les choix des systèmes de culture à enjeux protéines, ou encore les systèmes de culture innovants et les services écosystémiques.

Recherche et innovation avec Cap Protéines

Piloté par Terres Inovia et l'Institut de l'élevage (Idele), le programme Cap Protéines, qui s'étale sur deux ans, vise à donner aux agriculteurs les outils techniques et opérationnels pour la conduite de leurs cultures. En France, 100 000 producteurs sont mobilisés et plus de 800 essais sont programmés par an sur les oléoprotéagineux. Prévu pour durer jusqu'en décembre 2022, ce programme bénéficie d'une enveloppe du plan France Relance de 20 millions d'euros qui vient renforcer 33,5 millions d'euros de budget de la filière des huiles et protéines végétales. Le travail de recherche et de développement dont il est porteur comporte cinq projets de recherche, tous orientés sur la souveraineté protéique :
- Évaluer et diffuser de nouvelles variétés de légumineuses et d'oléagineux à haute teneur en protéines
- Accroître la compétitivité et la durabilité des productions oléoprotéagineuses
- Répondre à la transition alimentaire par des produits locaux, durables et diversifiés
- Développer l'autonomie protéique des élevages de ruminants
- Partager les informations du producteur au consommateur.

Pour accroître l'autonomie protéique de la France, Cap Protéines mise sur 4 leviers :
1- Diversifier les assolements par l'innovation : nouvelles variétés, solutions de protection des cultures, techniques agronomiques… L'introduction massive des légumineuses dans les systèmes de culture pour passer de 2 à 10 % des assolements à horizon 2030. La préservation des productions d'oléoprotéagineux malgré les aléas climatiques et des restrictions phytosanitaires.
2 - Faire évoluer les pratiques culturales par le diagnostic agronomique, grâce à un meilleur pilotage des systèmes de culture par des outils numériques performants. Des formations des conseillers et des agriculteurs pour penser les productions en systèmes de culture.
3 - Rechercher de nouveaux modèles de productions : génétique animale et végétale, nutrition des plantes, optimisation des intrants…
4 - Diversifier les productions fourragères riches en protéines pour les troupeaux.

Protéagineux

Récolter le soja au stade optimal !

Reconnaître le stade de maturité optimal pour la récolte est un des éléments clés pour la réussite de la campagne de soja. Dépasser ce stade optimal de récolte c'est prendre le risque de perdre du rendement.

La récolte, dernière étape de la campagne doit être l'objet d'une attention particulière : reconnaître le stade de maturité optimal est un des éléments clés car l'avancée en maturité varie selon le secteur géographique, la date de semis, le groupe de précocité de la variété et la météo. Dépasser le stade optimal de récolte c'est prendre le risque de perdre du rendement. Ces pertes sont provoquées par des alternances de périodes sèches (égrenage) et humides (pourriture).

Récolter quand les graines sont libres et « *sonnent* » dans les gousses

Le stade optimal de récolte est atteint lorsque les feuilles sont pratiquement toutes tombées et que les graines sont libres et sonnent dans les gousses. Au stade optimal, les graines sont sphériques et peu rayables à l'ongle, avec un taux d'humidité compris entre 14 et 16 %.

Si l'on tarde à récolter (après la mi-octobre), l'humidité de l'air et la fréquence des pluies permettent difficilement de descendre en dessous de 18-20 % d'humidité. La qualité des graines risque d'être rapidement altérée par le développement des moisissures. Si la récolte s'annonce tardive, il est donc conseillé de récolter, même si l'humidité atteint 20 à 25 %. Dans ce cas, livrer la récolte le plus rapidement possible pour qu'elle soit séchée car les graines ne se conservent pas à plus de 14 % d'humidité. Rappelons que les normes de commercialisation sont fixées à 14 % d'humidité de la graine et 2 % impuretés. Dans les secteurs où les surfaces en soja sont marginales, n'hésitez pas à prendre contact en amont avec votre collecteur.

Pas de défanage. Autrefois autorisé, le défanage est désormais impossible (aucun produit autorisé pour cet usage) hormis en production de semences.



Récolter ni trop vite, ni trop haut

3 à 4 q/ha peuvent être perdus si le sol est mal nivelé et si la conduite de la récolte est insuffisamment soignée.

En premier lieu, il s'agit d'adapter les réglages de la moissonneuse-batteuse aux conditions de récolte : régime batteur, ouverture du contre-batteur, grilles de nettoyage, ventilation.

Il convient également de régler au mieux la hauteur de la coupe et de modérer la vitesse d'avancement de la moissonneuse-batteuse pour optimiser la performance du chantier de récolte. Les barres de coupes dites « flexibles » permettent de récolter au plus près du sol sur toute la largeur de coupe. Elles sont particulièrement adaptées aux parcelles peu nivelées et aux sojas dont les premières gousses sont très basses. Cet équipement permet de réduire les pertes de plusieurs quintaux (environ 2-3 q/ha). Différents constructeurs proposent désormais cet équipement. À noter que cette coupe est polyvalente et permet la récolte des céréales à paille.

L'équipe Nord et Est de Terres Inovia

Syngenta France SAS - 1228, chemin de l'Hobit 31790 Saint-Sauveur France. SAS au capital de 111 447 427 Euros. RCS – RSAC Toulouse 443 716 832. Numéro de TVA intra-communautaire : FR 11 443 716 832. N° d'agrément MP02249 : distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels.

** Herbicides sélectifs grandes cultures et adjuvants de bouillie référencés dans Phytodata.

Prosulfocarbe : Toxicité aiguë (voie orale), catégorie 4 - Sensibilisation cutanée, catégorie 1 - Toxicité aiguë pour le milieu aquatique, catégorie 1 - Toxicité chronique pour le milieu aquatique, catégorie 2. **Dangereux. Respecter les précautions d'emploi.**

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez http://agriculture.gouv.fr/ecophyto. Pour les conditions d'emploi et les usages, doses et conditions préconisées : se référer à l'étiquette du produit ou www.syngenta.fr.

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.

► Brèves

France Relance Des projets de structuration de filières agricoles et agroalimentaires lauréats en Bourgogne Franche-Comté

Dans le cadre d'un appel à projets dédié à la structuration des filières agricoles et agroalimentaires 39 projets collectifs français viennent d'être sélectionnés, le 13 septembre, sur l'ensemble du territoire pour un montant total de 27 millions d'euros. Au travers de ces investissements, l'objectif est d'encourager le regroupement d'acteurs autour de plan de filières permettant d'allier compétitivité, transition agroécologique, création de valeur et d'emplois ainsi qu'une meilleure rémunération de chaque partie prenante, notamment des agriculteurs. Deux de ces lauréats sont en Bourgogne Franche-Comté. Il s'agit de la coopérative Feder à Vendenesse-lès-Charolles, en Saône-et-Loire et d'Interporc, à Ecole-Valentin, dans le Doubs.

Influenza aviaire Le niveau de risque relevé après un cas dans les Ardennes

Confirmé le 9 septembre par l'Anses, un cas d'influenza aviaire a été détecté chez un particulier en Ardennes, entraînant le relèvement du niveau de risque en France à *«modéré»* et le confinement dès vendredi des volailles dans les zones sensibles, indique le ministère de l'agriculture dans un communiqué. *«Ce cas ne remet pas en cause le statut recouvré par la France le 2 septembre de pays indemne d'influenza»*, souligne le ministère de l'Agriculture. Des mesures de prévention sont rendues obligatoires dans les communes situées dans des zones dites à risque particulier (ZRP), c'est-à-dire abritant des zones humides fréquentées par les oiseaux migrateurs, dont la mise à l'abri des volailles dans les exploitations. Le ministère précise que toutes les mesures engagées ce vendredi seront *«accompagnées d'une surveillance clinique quotidienne dans tous les élevages»*. *«Pas d'affolement. C'est une mesure d'extrême prudence et de précaution. C'est tôt, mais cela permet de mieux se préparer»*, a déclaré à l'AFP Éric Dumas, le tout nouveau président du Cifog, l'interprofession des palmipèdes à foie gras. Entre novembre et mai, la France avait recensé près de 500 foyers d'influenza aviaire dans des élevages de volailles de 15 départements, principalement dans le Sud-Ouest.

Berceau des races à viande

«Le prix est à portée de mains : éleveurs, allez le chercher !»



De gauche à droite : Michel Joly, Christian Bajard, Patrick Bénézit et Bruno Dufayet.

Fort d'une conjoncture favorable, le collectif du Berceau des races à viande appelle les éleveurs à ne rien lâcher sur les prix.

«*Si le tarif n'est pas au diapason de la réalité du marché, gardez vos bêtes*». C'est en substance le message que martèlent depuis plusieurs semaines les responsables des sections bovines départementales et régionales.

Fort d'un manque de disponibilités manifeste qui semble toucher toutes les catégories d'animaux accéléré par la décapitalisation du cheptel (voir par ailleurs), d'une consommation qui progresse, et de fourrages récoltés en quantité grâce à une météo favorable, la roue est en passe de tourner pour les éleveurs allaitants.

«Quels que soient les indicateurs de marché analysés, ceux-ci sont au beau fixe depuis le début de l'année 2021 sur le secteur de la viande bovine», analyse Christian Bajard, coordinateur du Berceau des races à viande du grand Massif central, lors d'une réunion organisée à Aubière, dans le Puy-de-Dôme, la semaine dernière.

Et de mentionner pêle-mêle les trois grands marchés : la consommation en viande bovine française (+4 % sur le premier trimestre 2021 vs 2020), la demande dans les diverses catégories d'animaux qui augmente et des débouchés à l'export en vif bien orientés (+6 % vers l'Italie et +10 % vers l'Espagne, au 31 mai 2021 VS 2020).

Augmentation indispensable face à la hausse des charges

«Les planètes sont alignées pour que les prix augmentent. À chaque éleveur de s'emparer chaque semaine des prix de marchés pour négocier à la hausse», estime Bruno Dufayet, président de la Fédération nationale bovine. Les centimes gagnés au fil des semaines sont d'autant plus nécessaires que les éleveurs subissent une hausse du coût des matières premières impressionnante, de l'ordre de 10 à 15 % sur certains produits. Du jamais vu depuis 2014 ! *«Sur le terrain, même si les granges sont pleines et que les ensilages qui viennent de démarrer sont plutôt encourageants, le moral est plombé par cette augmentation des charges»*, témoigne Valérie Imbert de la section bovine de l'Aveyron.

«C'est à l'éleveur de proposer son prix à l'acheteur»

Pour Christian Bajard, cette augmentation des charges doit rendre les éleveurs encore plus combatifs, et ce légitimement : *«Tout le monde veut de la viande française. Nous sommes dans une situation extrêmement favorable. Le marché du broutard a démarré timidement en mai-juin, aujourd'hui, il y a plus de tension pour autant les prix n'augmentent pas suffisamment. Si le prix n'est pas au niveau, les éleveurs doivent attendre d'autant que cette année, nous avons de la marchandise pour nourrir les animaux. Les prix devraient monter plus vite, dans les autres pays, en Allemagne par exemple, ça explose. Il faut se battre. La dynamique est là»*. Un sentiment partagé par Guillaume Gauthier de la section bovine de Saône-et-Loire, à condition que les éleveurs reviennent au centre de la discussion. *«C'est bien à l'éleveur de proposer son prix à l'acheteur en s'appuyant sur des réalités tangibles de marché et non l'inverse»*. La loi Besson-Moreau adoptée en juin dernier par les députés mais encore en discussion au Sénat, devrait apporter de l'eau au moulin de la négociation des éleveurs.

En effet, elle donne du sens à la contractualisation : une fois définis par contrat d'un minimum de trois ans avec l'entreprise qui achète les produits, ces prix ne seront plus négociables.

Ceux-ci prendront mieux en compte les coûts de production des agriculteurs à partir d'*«indicateurs»* établis par les interprofessions. *«L'éleveur ou l'organisation de producteurs aura l'obligation de proposer le contrat, aujourd'hui on prend ce qu'on veut bien nous donner. C'est un changement profond que doivent saisir les éleveurs»*, se félicite Joël Piganiol, président de la FDSEA du Cantal.

SOPHIE CHATENET

300 000 vaches en moins

Le cheptel de vaches allaitantes sur la dernière campagne écoulée a baissé de 2,2 % entre 2019/2020 et 2020/2021. Ainsi, les naissances sont en baisse de plus de 70 000 veaux sur 1 an. Depuis 4 ans, et le début de la décapitalisation, la baisse des vaches allaitantes frôle les 8 % (2020-2021 / 2016-2017), soit 308 000 vaches ; ce qui implique une baisse des naissances de plus de 340 000 veaux ! Autant d'animaux qui ne seront pas commercialisés…

Formation

Un bon coup de pouce vers plus de connexions

Depuis 3 ans, le service Action sanitaire et sociale de la MSA Bourgogne, propose, dans l'Yonne, l'action collective Coup de pouce Connexion. Cette année, elle a débuté en mars et s'est terminée fin juin. Les personnes inscrites ont suivi la session avec une grande assiduité.

Pour cette session de formation Coup de pouce Connexion, le groupe comptait cinq personnes (deux exploitantes agricoles, deux salariés et une conjointe collaboratrice) dont les âges étaient compris entre 45 et 60 ans. Pour la deuxième année consécutive, l'intervention pédagogique était assurée par le Groupement d'établissements (Greta) d'Auxerre.

Le formateur propose un programme adapté aux besoins individuels de chacun. Cette pratique et cette approche sont sans surprise, appréciées par les participants soucieux d'apprendre dans un contexte bienveillant. Concernant l'outil informatique, tous les participants ont acquis un ordinateur de bonne qualité et à moindre coût (50 €).

Durant la session, ils ont utilisé leurs ordinateurs en séance et chez eux. Le groupe a pu découvrir des outils annexes (scanner, USB, imprimante...). Au milieu de la session, une présentation de l'espace privé MSA a eu lieu. Les retours sont positifs, car les personnes ont découvert comment éditer des documents, réaliser leurs déclarations trimestrielles, récupérer leur mot de passe, voir la différence entre l'espace particulier et l'espace exploitant...

Envie d'aller plus loin

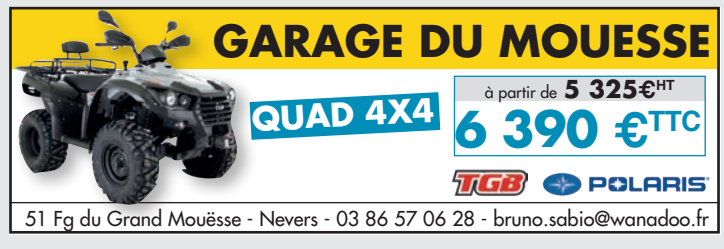
Les évaluations réalisées à mi-parcours ont permis de constater que les personnes ont été plus à l'aise avec l'outil et le langage informatique dès les premières séances.

Les participants sont satisfaits de l'action et très enthousiastes. Cela se traduit par une envie de poursuivre dans l'acquisition des compétences dans le domaine de l'informatique. A chaque fin de session, nous constatons ce même souhait. Cette année, deux personnes se sont inscrites pour participer à une formation informatique, à distance, grâce à leur Compte professionnel de formation (CPF).

Le bilan de cette session Coup de pouce Connexion confirme que le partenariat avec le Greta d'Auxerre est adapté pour ce public et cette action. Dans le contexte de crise sanitaire et de confinement, le calendrier a dû être modifié. Chacun des acteurs s'est adapté à la situation permettant le bon déroulement de la session Coup de pouce Connexion 2021. L'entreprise de reconditionnement des ordinateurs a proposé un matériel de qualité regroupant tous les critères indispensables pour une bonne mise en pratique des participants.
Depuis 2 ans, nous vivons un contexte particulier, où l'outil informatique se révèle indispensable dans notre quotidien tant privé que professionnel et confirme la nécessité d'une action comme Coup de pouce Connexion.

MSA Bourgogne
bourgogne.msa.fr

▶ Des professionnels à votre service



Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35



Bovins

Marchés locaux Sicafome Moulins-Engilbert — 07/09/2021

Commentaire

Effectif global: 841
Taux de vente : 94%

Apports de saison. 95% de vendeurs

BROUTARDS : L'offre est régulière et s'équilibre avec des besoins. Les cours se stabilisent après deux semaines consécutives de hausse et retrouvent leur niveau de l'automne 2019.

LAITONNES / GENISSES : Le déséquilibre important entre l'offre et la demande demeure à l'avantage des vendeurs. Les cours demeurent très fermes.

VACHES / GENISSES DE 30 MOIS: De gros apports cette semaine. Beaucoup d'acheteurs répondent au rendez-vous. L'offre abondante ne fait faiblir pour autant les cours. En effet les bons sujets se commercialisent très rapidement. La perte de quelques centimes s'explique par la présentation de quelques sujets plus maigres.

TAUREAUX : Baisse des cours. La cause d'une présentation de taureaux moins régulière que le marché précédent.

		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
BROUTARDS 6-12 MOIS						*Effectif:377 - Vente : 93%*
		300-350	2,62€	2,75€	2,67€	-0,02
		400-450	2,56 €	2,68€	2,60€	-0,05
	R	250-300	2,57€	2,73€	2,64€	-0,17
	R	300-350	2,60€	2,68€	2,67€	+0,01
	R	350-400	2,50€	2,57€	2,56€	- 0,01
	R	400-450	2,54€	2,59€	2,58€	-
F	U	300-350	2,78€	2,84€	2,82€	+0,08
F	U	350-400	2,71€	2,81€	2,76€	+0,08
BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS						*Effectif:116 - Vente : 93%*
M	U	350-400	2,58€	2,58€	2,58€	+ 0,05
F	U	300-350	2,79€	2,79€	2,79€	+ 0,09
F	U	450 et +	2,53€	2,53€	2,53€	-
BOVINS MAIGRES +18 MOIS						*Effectif:376 - Vente : 96%*
M	U	+ 500 kg	1,83€	1,88€	1,85€	-0,10
M	R	+ 500 kg	1,75€	1,83€	1,78€	-0,07
M		- 5 ans	2,08€	2,52€	2,28€	- 0,04
M	U	5 à 10 ans	1,99€	2,45€	2,22€	+ 0,04
M		+ 10 ans	1,86€	2,21€	2,01€	- 0,04
M		- 5 ans	1,89€	2,06€	2,01€	+ 0,04
M	R	5 à 10 ans	1,71€	2,05€	1,96€	+ 0,05
M		+ 10 ans	1,66€	1,85€	1,79€	+ 0,02
M	U	24 à 36 mois	2,14€	2,53€	2,33€	+ 0,01
M	R	24 à 36 mois	1,93€	2,07€	1,99€	- 0,01

Marchés voisins Marché de Sancoins (18) — 08/09/2021

Commentaire

Effectif global: 252
Taux de vente: 88%
Broutards: tout est au rendez vous ce mercredi aussi bien le volume que la qualité des animaux présentés , la vente est rapide et les cours reconduits à haussiers. La vente vidéo trouve preneur à 100% et les éleveurs semblent satisfait. Laitonnes: très peu d'apports cours reconduits néanmoins.
Vaches / Génisses : Apports en diminution cette semaine, quelques bonnes génisses trouvent preneurs a des cours reconduits à haussier. Les catégories présentées cette semaine sont en majorité des vaches de plus de 5 ans, présentant des état proche du maigre, engendrant indéniablement une chute des cours cette semaine.

		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
BROUTARDS 6-12 MOIS						*Effectif:161 - Vente : 100%*
M	U	300-350	2,73 €	2,85€	2,78€	+ 0,06
M	U	350-400	2,51€	2,75€	2,66€	+ 0,02
M	U	400-450	2,46€	2,73€	2,65€	+ 0,03
F	U	300-350	2,51€	2,88€	2,76 €	+0,05
BOVINS MAIGRES +18 MOIS						*Effectif:91 - Vente : 100%*
		5 à 10 ans	2,08€	2,32€	2,22€	-0,04
		+ 10 ans	1,88€	2,06€	2,06€	- 0,05
	U	24 à 36 mois	2,38€	2,32€	2,22€	-0,04
	R	24 à 36 mois	2,00€	2,32€	2,28€	-0,05

Marchés locaux Sicagemac Corbigny (58) — 13/09/2021

Bovins : 447

Broutards :	(260 - 400 kg)	690 - 1120	2,45 - 2,87
Broutards:	(410 - 425 kg)	1070 - 1120	2,57 - 2,66
Taurillons:	(320 - 430 kg)	750 - 1050	2,28 - 2,45
Laitonnes:	(250 - 305 kg)	710 - 860	2,77 - 2,84
Laitonnes:	(320 - 365 kg)	890 - 990	2,61 - 2,77
Génisses 16 - 24 mois :	(310 - 410 kg)	810 - 1050	2,18 - 2,60
Génisses 24 - 36 mois :	(550 - 710 kg)	1160 - 1710	2,10 - 2,46
Taureaux:	(635 - 1090 kg)	1190 - 1950	1,74 - 1,98
Vaches légères :		930 - 1360	
Vaches entre deux :		1390 - 1550	
Vaches lourdes :		1560 - 1940	

Apports plus importants en broutards. Les légers se vendent rapidement à des tarifs reconduits.
Légers replis en lourds ordinaires. Peu d'invendus.
Vente active et globale en femelles à des cours plus fermes.
Les sorties en vaches demeurent importantes et de bonne qualité dynamisant la vente. Seulement 2 invendus.
NB : Foire aux bêtes de formes lundi 20. Pensez à annoncer vos animaux.
Bovins gras : 16
Vaches de viande : 4,14 à 4,20 Đ kg de viande.
Génisses de viande : 4,12 à 4,26 Đ kg de viande.
Vente globale en vaches grasses à des tarifs reconduits.
Légère baisse en génisses, les sujets lourds étant les plus recherchés.
Prochains marchés :
Bovins le lundi 20 septembre et ovins le lundi 27 septembre aux horaires habituels.

SYNTHÈSE

Broutard(e)s : L'ambiance commerciale est encore bonne cette semaine : les acheteurs sont présents face à des apports stables voire insuffisants sur certaines places. Le commerce transalpin est stable ; les achats pour Pays-Tiers permettent de raffermir les cours, pourvu que les animaux soient valablement vaccinés. On enregistre globalement une légère hausse des cours. En femelles, l'activité garde son dynamisme d'où des cours fermement maintenus.
Gros bovins maigres : Les présentations continuent de s'étoffer mais la qualité est globalement plus hétérogène. La demande reste forte permettant d'écouler rapidement les volumes mais les tarifs affichent de fait un léger repli.
Boucherie : Les volumes se restreignent encore face à des besoins réguliers. Malgré ce déséquilibre, on note un plafonnement des cours cette semaine. Les tarifs en vaches allaitantes sont globalement reconduits. Les vaches mixtes et laitières restent recherchées et profitent encore d'une hausse de quelques centimes sur certaines places.
Veaux : L'équilibre perdure cette semaine. Les besoins à l'intégration sont encore très prudents mais la demande à l'export permet de tenir les cours, notamment en sujets bien démarrés. Les tarifs sont globalement reconduits. Le tri reste important au détriment des veaux trop maigres invendables. En veaux gras, le commerce reste facile en femelles.
Ovins : En agneaux, les acheteurs répondent présents face à une offre stable mais insuffisante. Les ventes sont fluides et rapides. On enregistre de nouvelles hausses tarifaires aussi bien en type viande qu'en agneaux laitiers. En brebis, le commerce reste actif en brebis viande, il plafonne un peu en brebis laitières.

13 SEPTEMBRE 2021 | TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE

FNB

MARCHÉ

Gros bovins finis : Dans un marché avec peu de disponibilités, il faut de la fermeté dans les prix !
Bovins maigres : Cours reconduits facilement. Le marché est d'autant plus porteur sur les femelles!

POLITIQUES

En vue du passage le 21 septembre de la PPL Besson-Moreau, la FNB rappelle les positions à faire passer aux Sénateurs dans tous les départements :
- Garder l'ambition initiale : contractualisation obligatoire en principe général (pour tous les acteurs & toutes les catégories) et exception possible, à la demande des interprofessions ou par décret.
- Une date d'application : au 1er juillet 2022
- Aller plus loin par la mise en œuvre de sanctions sur l'expérimentation du tunnel de prix en viande bovine!

ENVIRONNEMENT

La Commission européenne & la France ont largement affiché l'ambition dans le cadre de la nouvelle stratégie biodiversité européenne, de protéger au moins 30 % du territoire d'ici 2030 (VS 23.5%) dont au moins 1/3 strictement. Lors du congrès de l'Union internationale pour la conservation de la nature (IUCN) E.Macron a insisté sur cette volonté d'extension des aires protégées. La France compte aujourd'hui le plus grand nombre de sites inscrits sur la Liste verte des aires protégées et conservées (UICN) avec 22 sites (59 dans le monde).

DEPLOIEMENT DU PLAN FILIERE VIANDE BOVINE

Face à des signaux de marché tous au vert en viande bovine sauf pour les éleveurs de bovin-viande, et à l'absence d'un projet clair et concret donnant des perspectives et un devenir aux producteurs, la FNB ne participe plus aux travaux et réunions interprofessionnels. Il est urgent que les opérateurs de la filière réagissent, c'est l'avenir de l'ensemble de la filière viande bovine française qui en découle.

CARTON ROUGE

Lors du Salon Restau'Co, en présence du Ministre de l'Agriculture, Julien Denormandie, a été annoncé l'échec de l'objectif portée par la Restauration Collective dans le cadre d'EGALIM, à savoir l'objectif de 50% de produits durables sur ce segment de marché, d'ici 2022. Une conclusion qui nécessite donc un vrai changement des acteurs de la restauration collective dans leurs approvisionnements, d'autant plus que ce secteur se voit concerné par une nouvelle loi, la loi CLIMAT, leur demandant 60% de produits durables d'ici 2024, soit une exigence plus forte!

EN REGION

L'Assemblée Générale d'ELVEA France s'est tenue le 9 septembre à Orléans. Cette AG a été l'occasion d'évoquer notamment l'adaptation de la production aux perspectives de marché et de la future PAC. En poursuivant l'action de structuration de filières et de valorisation de la production en particulier via l'agrément d'ELVEAOP pour peser davantage dans les négociations commerciales, le réseau ELVEA s'inscrit activement dans les modalités d'application de la LOI Besson-Moreau.

FAIT DE LA SEMAINE

A l'occasion des Terres de Jim, le Président Macron a annoncé que les fonds publics (français et européens) alloués à la gestion des risques climatiques agricoles atteindraient annuellement 600 M€, soit un doublement de l'enveloppe. De cette décision, très attendue, dépend le contenu du nouveau système qui devrait reprendre les grands principes édictés à l'issue du Varenne de l'eau (GT1). Concernant l'élevage, la question des seuils de déclenchement, et des outils de détection reste au cœur de la réforme.

CHIFFRE DE LA SEMAINE

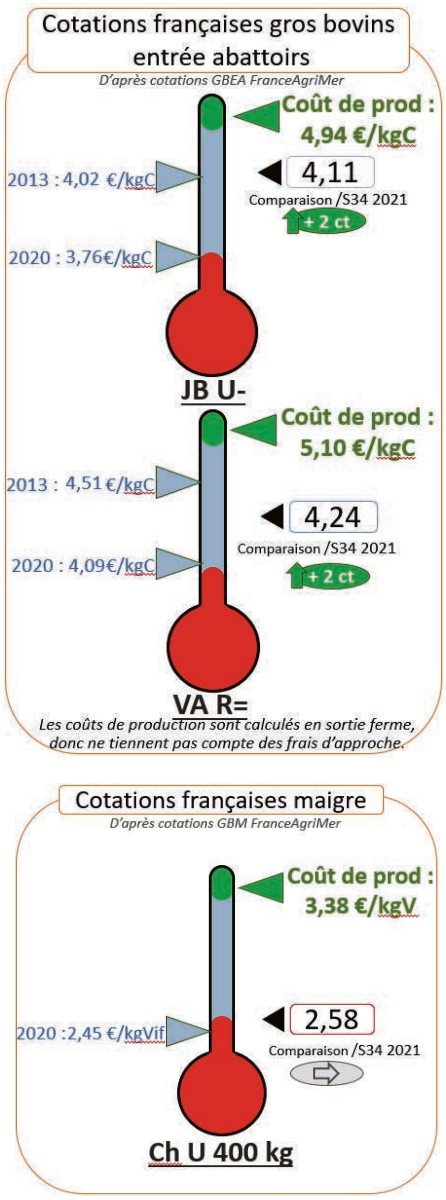
-2,2 %

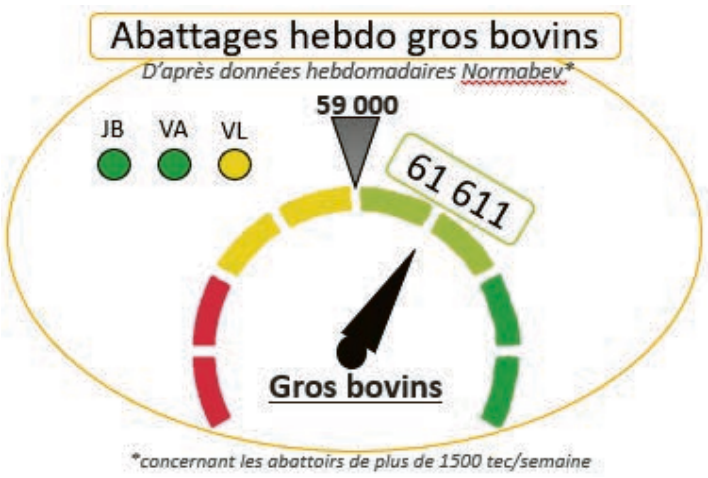
C'est la baisse du cheptel de vaches allaitantes sur la dernière campagne écoulée : entre 2019-20 et 2020-21. Ainsi, les naissances sont en baisse de plus de 70 000 veaux sur 1 an !
Depuis 4 ans, et le début de la décapitalisation, la baisse des vaches allaitantes frôle les 8 % (2020-21 / 2016-17), soit 308 000 vaches ; ce qui implique une baisse des naissances de plus de 340 000 veaux ! Autant d'animaux qui ne seront pas commercialisés...

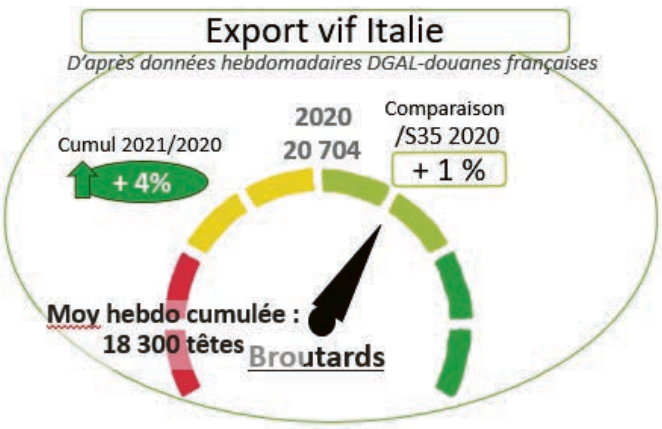
Bovins

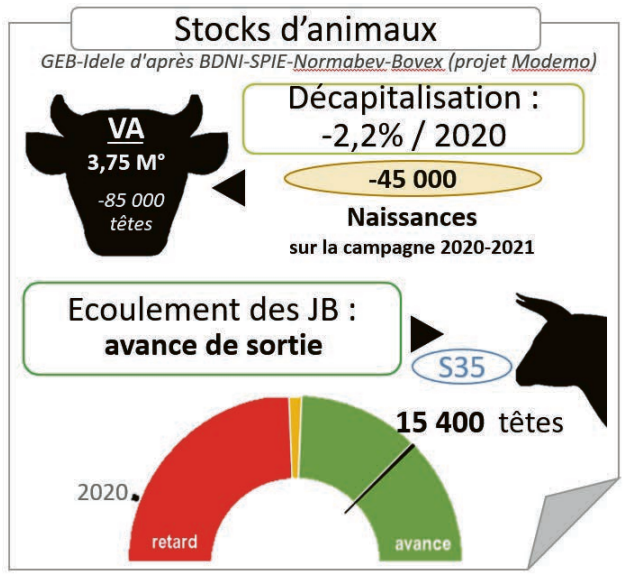
Indicateurs de marché viande bovine

2021 - Semaine 35 -











Ovins / Caprins

Marchés voisins Marché de Sancoins (18) 08/09/2021

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18)

AGNEAUX DE BOUCHERIE Effectif total : 749 - Taux de vente : 100% — COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF)

RACE		Conformation	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Agneaux : Les cours sont une nouvelle fois revue à la hausse, la demande est forte et le volume présenté permet de fournir nos fidèles acheteurs. La qualité des agneaux est bonne mais un tri plus sélectif est néanmoins visible par les acheteurs.		U	de 32 à 38 kg	3,51 €	3,82 €	3,57 €	+0,01
			de 38 à 44 kg	3,55 €	2,85 €	3,60 €	+0,08
			> 44 kg	3,08 €	3,59 €	3,33€	+0,09

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18)

OVINS DE BOUCHERIE Effectif total : 321 - Taux de vente : 100% — COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF)

RACE		Conformation	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Brebis : Demande accrue , cours une nouvelle fois à la hausse.	F	U	< 60 kg (F)	1,28 €	1,51 €	1,40 €	+0,02
			> 60 kg (F)	1,31 €	1,88 €	1,62 €	+0,07

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18)

AGNEAUX MAIGRES Effectif total : 85 - Taux de vente : 100% — COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF)

RACE		Conformation	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
		U	25 à 35 kg	62 €	105 €	90 €	+2,00
		R	25 à 35 kg	1 €	38 €	26 €	-2,00

Sicagemac (prix au kg vif) — Marché de Corbigny du 13/09/2021

Ovins : 215	Prix moy. (animal)	Prix moy. (kg)
Agneaux gras	120 - 155	(2,55 - 3,26)
Brebis	55 - 130	(0,77 - 1,37)

Demande très calme en agneaux avec des invendus. Cours stables en bonnes brebis.
NB : Collecte de laine le jeudi 7 octobre, à la SICAGEMAC, de 9h à 11h
Prochains marchés :
Le lundi 27 septembre aux horaires habituels.

Cotations régionales des agneaux de boucherie du 06/09/2021au 12/09/2021

Prix «entrée-abattoir» HT exprimé en euro/kg de carcasse (5ème quartier inclus) frais de transport inclus

AGNEAUX		COTATIONS RÉGIONALES							
		ZONE NORD				ZONE SUD			
État engraissement	Conformation	13 A 16 kg	16 A 19 kg	19 A 22 kg	+ de 22 kg	13 A 16 kg	16 A 19 kg	19 A 22 kg	+ de 22 kg
2 (ciré)	U	-	7,42	7,32	6,16	-	-	-	-
	Var.		0,04	0,05	-0,06				
	R	7,03	7,09	7,07	-	7,76	7,67	-	-
	Var.	0,17	0,04	0,06		0,03	0,03		
	O	-	-	-	-	7,10	6,90	-	-
	Var.					-0,13	-0,09		
3 (couverts)	U	-	7,59	7,62	6,81	-	-	7,78	-
	Var.		0,14	0,08	-0,07			-0,01	
	R	7,26	7,36	7,37	6,60	7,81	7,70	7,42	6,89
	Var.	0,12	0,02	-0,01	-0,06	0,01	0,03	0,07	0,12
	O	-	6,91	7,10	-	7,48	7,16	6,93	-
	Var.		-0,01	-0,01		0,02	0,04	0,08	
	R	-	-	-	-	-	-	-	-
	Var.								
	O	-	-	-	-	-	-	-	-
	Var.								

Zone nord : Dans un commerce calme, l'offre limitée entraîne la poursuite du raffermissement des cours.
Zone sud : Application du réseau.

Matériel

Tracteur

21 - Cherche tracteur renault 1151-4, bon état, prix correct, godet arrière à verins et cutter à saucisse (3604)
✆ **03 80 81 03 60**

38 - Vends ailes rondes pour tracteur Ford 8600 ou 9600.
✆ **06 75 04 60 70**

38 - Vends tracteur F240 MC Cormick batterie neuve joint de culasse changé prix 1500 euros.
✆ **06 81 64 05 80**

58 - Vends MF 2640, 4 RM, 6500h, 1984, 110 cv pneus avec 40% usure 8 000 euros • MF 5711 + chargeur FL MF+BMS 2019 1700 h état neuf. 47 000 euros• MF 298 , 2 RM, 9000 h, 1983 , pneus neufs, phare avant et arrière TBE 6 000 euros • Case IH Maxum 125,4RM 125 cv, 2013,2700hre-levage avant+ masse 42000 euros • Kubota MGX 135 de septembre 2016 Pont suspendu 4 Dist 1600 h relevage avant état neuf 45 000 euros (3704).
✆ **06 06 49 04 11**

69 - Vends tracteur New Holland 6040 Elite an 2010 120 cv 4700 H. très bon état 35000 euros.
✆ **06 17 06 33 25**

Travail du sol

18 - Vends brabant Rabewerk, 5 corps, claire voie 16 pouces, roue, pneu, jauge et route.
✆ **06 74 32 70 61**

38 - Vends presse à balle ronde Rolland 66 diamètre 150 TBE 6500 eurosTTC prix ferme.
✆ **06 12 95 45 43**

Arbo-viti

69 - Loue caisses Palox pour vendanges crémant. Sud beaujolais. 6,5Ð pièce
✆ **04 78225738**

Distribution

69 - Vends godet dessileur TBE Redrock + bol mélangeur Kuhn 10 m3 TBE + vaches au lait Primholst + 1 génisse Primolst terme 15 oct. Cause retraite
✆ **06 50 90 44 52**

Cave

01 - Vends pressoir Vaslin remorque Foulo, pompe, diverses cuves, étiqueteuse, laveuse électrique.
✆ **06 75 24 49 62**

BTP

01 - Vends pelle pneus Case WX95 an 2007, 9000 heures, nombreux godets très bel état carrosserie et peinture.
✆ **06 85 30 29 32**

Divers

01 - Vends piquets Accacia à partir de 1m80 et moi de chauffage. Possibilité de livraison.
✆ **06 03 12 27 73**

01 - Vends cause retraite pailleuse Gyrax Herse rotative Sulky semoir céréales Gaspardo lame Desvoys leve palette.
✆ **06 76 38 25 03**

BÉTONS OU CAILLEBOTIS GLISSANTS ?
. RAINURAGE / SCARIFICATION BÉTON
. RAINURAGE CAILLEBOTIS
. RAINU'RAIL®
découpe de rainures pour racleurs auto.
Vermot
www.vermot-rainurage.com
N°Vert 0 800 77 01 85
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

21 - Recherche tracteurs, - moissonneuses batteuses, - presses, - chariots élévateur, - télescopiques, - charrues, - bennes, - épandeurs et autres machines agricoles (3505)
✆ **06 30 11 59 25**

Achète poutres, solives, vieux plancher et dalles de sol.
Tél. M. GAZUT
06 07 64 66 21
gazutmateriaux@gmail.com

21 - Vends 60 stères de bois de chauffage en 2 m., chêne, frêne, - tracteur Zétor 5718 pour pièces (3707)
✆ **06 32 30 72 62**

21 - Recherche tracteurs, - moissonneuses batteuses, - presses, - chariots élévateur, - télescopiques, - charrues, - bennes, - épandeurs et autres machines agricoles (3703)
✆ **06 30 11 59 25**

26 - Vends JD 1068H trac. L75,65Y trisoc+4 roto 3m, covercrop,chizel,herses,v bro,pulve etc + paille.
✆ **04 75 31 53 88**

38 - Vends chaudière Unical bois buches 50cm - Lit bébé bois + matelas bon état - siège auto.
✆ **04 76 32 35 92**

38 - Vends cause retraite herse Rau TL100 5m30 BE 2200euros - Sulfateuse Berthoud force2 1000l 15m tt option CT ok 2024 BE 6500 euros - Cover crop Grégoire Besson 24disques BE 1800 euros - Semoir monosem NG+ 5rgts + vibro micro insecticide disques maïs, tournesol, sorgho, colza BE 6000 euros.
✆ **07 70 96 51 07**

38 - Vends combiné amazone herse alternative semoir 3m porte à court - recherche pneu 650 75 32.
✆ **06 78 52 42 14**

39 - Vends perceuse à colonne sur pied, mandrin à cones.
✆ **03 84 45 20 69 - 06 77 26 92 70**

42 - Vends épandeur à fumier + autochargeuse + vis à grains, état neuf.
✆ **06 76 92 04 66**

58 - Vends rouleaux autoporteur Quivogne 6.20 type cambridge, 4 000 euros, - combiné semis herse Kuhn neuve 3 m. + semoir Amazone 24 rangs, 12 000 euros, - semoir maïs Rau-Vicon, 4 rangs, état neuf + micro, 6 000 euros, - charrue Kuhn porté 1 200 l., 18 m. (CT 2024) 5 tronçons DPAE, 6 000 euros, - charrue Kuhn reversible 16» 4 corps avec jeu pièces usures, 8 000 euros, - semoir engrais sulky DPX 12-24 m., 2 500 euros, - épareuse Kuhn 4844 PTC téléflexibles, - 5 000 euros, - déchaumeur à disques (22) Galucho + Rouleaux V ring (neufs) + semoir Delombe petites graines, 8 000 euros, - vis à grain sur chariot galva 10 m. diamètre 250 30 t:h, 3 500 euros, - herse prairie Ponge 6 m. HPP 560, - benne Promodis 16 t, 2 essieux (600-5022,5), 11 000 euros, - benne Promodis 10 t, 1 essieu 600-50-22.5, 7 500 euros, - benne Scar 12 t, 1 essieu 600-50-225, 9 000 euros, - benne Atland 8 t, 2 essieux, - plateau Mazeron 11 m, 3 essieux, 16 t., 8 000 euros, - plateau Maître 8 m. 7 t, 4 000 euros, - plateau Promodis, 7m, 7 t, 4 000 euros, - rotovator 3 m. Perrugini, lames 20% usure, 2 500 euros, - presse BR Vicon RY 1601, 2006, ficelles-filets, 6 000 euros, - faneuse Lely 770, 6 toupies, 7.6 m, 4 000 euros, - andaineur Lely 4855, 4.5 m, 4 000 euros, - faucheuse Kuhn GMO 3110, 4 500 euros, - enrubannage Sitrex + vire balle, 4 500 euros, - désileuse portée Agram 1.5 m3, 1 000 euros
✆ **06 06 49 04 11**

BOUÉ S.A.R.L.
RAINURAGE OU SCARIFICATION DES BETONS GLISSANTS
RAINURAGE CAILLEBOTIS
DÉCOUPE BÉTON POUR POSE DE RACLEURS
bouesarl@orange.fr ● wwww.boue-sarl.com
02 99 47 89 36

CABI Group
FABRICATION FRANÇAISE
CONTAINER DÉPLAÇABLE SUR PIEDS TÉLESCOPIQUES
www.cabi-group.fr
05 63 56 44 37


58 - Achète matériel agricole et TP motorisé principalement même avec panne ou accidenté (3701)
✆ **06 38 78 36 28**

69 - Vends cause retraite : Tracteur MF5455 4 roues motrices 2900 H. année 2010 avec chargeur MF955 et accessoires - Herse rotative Belrécolte 3 m. avec pan à court rouleau barre - Distributeur engrais Amazone 1700 litres état neuf - Charrue Huard Moster 120 4 corps roue de Jauge - Dessileuse Kuhn Polycroch 2050 commande téléflexible - Epandeur à fumier 6 T hérissons horizontaux marque Gilibert - Pulvérisateur Berthoud Progress 1000 3 tronçons 16 m. repliage arrière - Tonne à eau sur chassis 3000 litres - faucheuse rotative Kuhn 902 9 assiettes bâche de protection - Bétaillère DMS 4 bêtes bon état - Herse plâte 4 m. - Vibro 3 m. avec rouleau simple.
✆ **06 40 37 91 79**

PETITES ANNONCES
03 80 78 90 40

remorques Lambert Votre partenaire transport
ALLIANCE
Remorque Lambert TP 15 Boggie 100 Colaert
Roues Kargo Radial
Année 2020 - Démo
21 000 € Franco base
53440 La Chapelle au Riboul
www.lambert-sa.com
02 43 00 75 31


84 - Cause cessation vends palox bois 100 x 120 barbarie renforcée révisé prix dégressif.
✆ **06 20 36 16 76**

88 - Foin et regain carré et ronde 150T, vis à grains 6,50 m et 5 m, cellule 40 tonnes tôle, pièces de Vicon 600 l entier sauf queue, semoir à grain et herbe 2 m, rouleau squelette 2 m porté.
✆ **06 12 85 67 49**

PETITES ANNONCES
03 80 78 90 40

Elevage

58 - Vends bétaillère Bruneau 4.6m, TBE, 3 200 euros, - cage contention Maréchale, 1 000 euros, - tonne à eau 3 000 l. Galva sur chassis, 2 500 euros (3706)
✆ **06 06 49 04 11**

Véhicule

Utilitaire

07 - Vends Quad marque GOES modèle iron 450 neuf 70 kms 5000 euros.
✆ **06 33 82 76 57**

42 - Vends Renault Master 3, 2017, carrosserie bétaillère, 175 000 km, 136 ch, 20 000 euros.
✆ **06 81 21 25 20**

PETITES ANNONCES
03 80 78 90 40

Achat-Vente

Récolte

21 - Vends foin luzerne ou trèfle 2ème coupe, bottes carrées 250 - 90 - 120, prix: 170 euros/tonne (3207)
✆ **06 77 96 42 98**

38 - Vends foin récolte 2021 1ère et 2ème coupes TB qualité grande quantité dispo livraison possible.
✆ **06 62 83 04 91**

38 - Vends foin et regain balles rondes 120 bonne qualité stockées à l'abri.
✆ **06 89 89 28 63**

38 - Vends regain 2021 balles rondes diamètre 125.
✆ **06 89 18 49 51**

39 - Achat vente paille et foin livraison camion remorque.
✆ **06 08 53 16 44**

39 - Vends luzerne bio enrubannée camion de 48 balles rondes. Prix départ 85 euros/tonne.
✆ **06 15 26 60 79**

39 - Vends luzerne bio enrubannée camion de 48 balles rondes. Prix départ 85 euros/tonne.
✆ **06 15 26 60 79**

42 - Vends récolteuse fléaux 130 Rivière Casalis, goulotte hydraulique, bon état.
✆ **06 11 98 28 86**

58 - Vends paille blé, bottes carrées 120 x 90, environ 15 tonnes, - épandeur ensilage Maître, bon état (3605)
✆ **06 61 84 65 79**

Plants, pépinière

71 - Vends bois de chauffage au stère chêne uniquement, 2 ans de coupe (3602)
✆ **06 33 60 15 96**

Fourrage

18 - Vends foin récolte 2021, départ ferme, prairies naturelles, prairies temporaires, 2 catégories de foin dont 1ère excellente qualité et2e qualité moyenne, stockage à l'abri, bottes rectangulaires 250 x 120 x90.
✆ **06 23 87 29 52**

39 - Vends et achète paille et foin de qualité livraison assurée.
✆ **06 73 92 81 55**

52 - Agriculteur vend foin et paille en bottes carrées stockées sous abri.
✆ **06 08 41 12 54 ou 06 73 86 37 62**

69 - Vends paille bottes rectangulaires, bonne qualité, livrée par 10 ou 20 tonnes sur Rhône Alpes Auvergne.
✆ **04 74 00 30 70**

69 - Vends enrubannage avec conservateur 25 balles ronde
✆ **+336 37 87 28 53**

Propriété

73 - Recherche location vente ou achat ferme minimum 80 ha. Etudie toute proposition.
✆ **06 29 66 04 32**

Terrain

71 - Achète terrains à bâtir dans votre région, toutes surfaces (3205)
✆ **07 50 21 22 85**

Immobilier

18 - Recherche ferme céréalière sur 160 à 220 HA avec reprise matériels.
✆ **02 48 59 84 42**

Location

Immobilier

88 - A 9 kms de Vittel-Contrex à louer 2 très beaux gîtes pour cures ou vacances 250 euros/sem.
✆ **06 87 59 12 94**

Emploi

Offre

01 - Exploitation laitière recherche salarié (e) sérieux dynamique pour seconder chef d'exploitation (traite, alimentation, soins animaux) et quelques travaux sur cultures. 40 h/semaine dont 1 week-end/2 travaillé. Salaire suivant capacité. Poste à pourvoir de suite.
✆ **06 81 12 48 56**

PETITES ANNONCES
03 80 78 90 40

Saveurs
papier • internet
saveurs.agribourgogne.fr




ETA YONNE RECHERCHE 2 CHAUFFEUR(E)S AGRICOLES
• Postes à pourvoir de suite (Epareuse, travaux des champs…)
• Permis BE obligatoire
Contacter : 06 03 20 84 12

18 - Vous cherchez un métier stimulant et varié,de l'autonomie et la possibilité d'être force de proposition, le GE des Moulins (à l'est de Bourges) recherche un salarié agricole en élevage charolais et grandes cultures. Vous devrez savoir suivre des directives en autonomie, puis rendre compte régulièrement à vos employeurs. Compétences : méticulosité, rigueur, autonomie, maîtrise technique en agriculture comme en élevage. Formation : expériences significatives ou Bac agricole minimum, BTS agricole de préférence, Certiphyto à passer rapidement si non acquis. CDI, temps plein, après période d'essai. Permis B .Poste à pourvoir au 1erseptembre 2021. EnvoyezCV et lettre de motivationàgedesmoulins18 gmail.com
✆ **06 88 12 72 11**

39 - Exploitation laitière suisse avec élevage et engraissement, situé à 15 km de La Cure, cherche un employé agricole qualifié pour travail à l'année, y compris l'été sur l'alpage de la Givrine.
✆ **0041 79 706 68 58**

69 - Cherche vendangeurs euses nourris logés pour le 16 septembre pour 8 jours.
✆ **06 14 28 69 66**

69 - Entreprise agricole recherche chauffeur tracteur et matériel agricole secteur l'Arbresle.
✆ **06 87 58 20 75**

Stage

38 - Propose stage apprentissage exp bovin lait noix irrigation.
✆ **06 73 98 72 73**

Mariage

58 - Jeune femme 28 ans désire rencontrer homme 30 à 50 ans, pas sérieux s'abstenir (3702)
✆ **07 52 84 98 16**

Divers

10 - Vends Bungalo HT 16, 4x2,8 m, l int. 2.5 m, surfutil 41 m2, 2 300 euros éxo TVA, - 2 rabateurs plateaux, récolte tournesol (3404)
✆ **03 25 70 01 68 après 21 h**

PETITES ANNONCES
03 80 78 90 40

Animaux

Bovin

03 - Elevage LENA Olivier 03360 Urçay Vends reproducteurs Limousins 18 à 24 mois HBL, fils de Hondo (RRVS) et Magistral (RJ), - reproducteurs de l'année avec ou sans corne, (2907)
✆ **06 28 02 04 05**

07 - Elevage limousin vends reproducteurs males 12 24 mois avec ou sans corne fils de jipsy mn rpe us lund i pp liban rj hbl tgs ok
✆ **06 85 76 74 59**

18 - EARL Breton vends choix de taureaux reproducteurs charolais de18 mois et veaux de l'année HBC avec qualités de viandes et maternelles,dociles.
✆ **06 82 25 17 13**

21 - Elevage charolais Baudot 21140 Pont et Massène vend 40 taureaux et propose un choix important de veaux mâles. Elevage ayant sélectionné depuis des décénies,facilités de vêlages,toutes garanties apportées et livraison toutes distances, sélection de père en fils depuis longtemps (3603)
✆ **06 07 75 59 74 Jean-Luc**
06 67 58 18 03 Michel - 06 74 69 62 41 Bertrand

38 - Vends taureau Charolais 22 mois sans corne génotypé vêlage facile Gaec de Nauvoux.
✆ **06 16 85 50 52**

58 - Réduction cheptel HBC cause santé, vends 20 génisses et vaches gestantes, - 12 génisses de 2 ans, - 25 mâles reproducteurs 1 et 2 ans dont 14 vêlages faciles, 12 SC et 18 génotypés, or. insémination. François Bouche - Cercy la Tour (3405)
✆ **06 16 07 54 55**

69 - Elevage vaches allaitantes limousines et avicole, dans les monts du lyonnais. Recherche stagiaire en alternance Bac pro ou plus.
✆ **06 25 02 00 70**

71 - Vends 20 génisses charolaises gestantes, HBC ou non, FCO 8 et 4, TGS, terme 01-22. Ducert, Martigny.
✆ **06 07 75 81 61**

71 - Élev. limousin Jouanin vend TX 20 mois, HBL ou non, génisses pleines, TGS, TBO, livr.
✆ **03 85 25 36 41 H.R.**

71 - Vends 40 taureaux HBC repro., Gaec Lauryssen succ. Gaec Bonnot, 71220 La Guiche.
✆ **06 81 89 18 52**

71 - Pour vos achats de repro. charolais contact Guy Bonnot ancienennement Gaec Bonnot, 71220 La Guiche, connaissance sérieuse.
✆ **06 81 89 18 52**

73 - Place hiver 21/22 7 bovins de 6 mois et 5 bovins de 1 an toute garantie sanitaire.
✆ **06 24 33 85 94**

88 - Vends jeunes taureaux Blond d'Aquitaine de 15 mois écornés (1990 euros) très bonne origine et un de 3 ans (2200 euros), très calme, livraison, idem IBR Paratube BVD.
✆ **06 12 85 67 49**

89 - Vends 20 taureaux charolais 18 mois HBC, - 80 mâles reproducteurs 2021, -vaches et génisses TGS. Livraison possible. GAEC Cadoux Père et Fils -89420 St André en Terre Plaine (2709)
✆ **06 89 18 05 87 - 06 79 50 15 71 - GAEC CADOUX**

Caprin

38 - Vends 30 chèvres alpines gestantes à terme 15 nov et 4 boucs de 20 mois élevage clo capgenes.
✆ **06 37 22 29 00**

Ovin

71 - À vendre agneaux mâles et femelles pour repro., race charollaise croisée suffolk, prix raisonnable.
✆ **06 40 05 78 38**

74 - Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant.
✆ **06 08 06 98 65**

Chien

19 - AV chiot type beauceron 1 mois né 29072021 pur race ID Mère 2502698022184657.
✆ **06 89 37 64 91**

38 - A vendre 6 chiots Border Collie Bleu Merle/Noir et blanc non LOF 8sem n °puce 250269802294417 n°SIREN 40204536300023 pour travailler sur troupeaux.
✆ **06 72 56 70 06**

69 - À réserver 2 chiots berger allemand, bon gardien, né le 30/06/21. N° de la mère : 250268731053190. N° siret : 39088088800016.
✆ **06 38 48 43 90 OU 06 38 22 86 95**

Equin

42 - Achète tous chevaux dressés ou non et chevaux de réforme. Faire proposition.
✆ **06 81 21 25 20**

Divers

42 - Achète brebis, chèvres, réforme, agneaux gras maigre.
✆ **06 07 96 23 40**

Terres de Bourgogne
Rejoignez TdB sur Twitter
Rejoignez TdB sur facebook

Portes ouvertes élevage

Journées commerciales d'automne 2021
Les 23, 24 et 25 septembre

La Fédération Charolaise de Côte d'Or
organise comme chaque année
Une vente dans les élevages
Bovins Charolais de Côte d'Or .
Vente de reproducteurs mâles inscrits, femelles et toutes catégories.
Garanties sanitaires, de Race Pure et de Performances

Earl Gabory Bruno	21460 Jeux Les Bard	**06 87 43 40 33**
Earl Lechenault B et Y	21230 Foissy	**06 68 67 74 41**
Earl Virely Charles	21360 Écutigny	**06 75 78 55 96**
Gaec Baulot Yannick et Xavier	21140 Villars et Villenotte	**06 70 12 20 09**
Gaec Choubley	21210 La motte Ternant	**06 76 65 35 98**
Gaec de la Fontaine	21320 Sainte Sabine	**06 77 00 86 27**
Gaec de Pergeot	21320 Chatellenot	**06 24 69 61 13**
Gaec Froidurot	21450 Jours les Baigneux	**06 83 95 58 61**
Gaec Lechenault frères	21350 St Thibault	**06 24 24 69 93**
Gaec Menetrier Parizot	21350 Avosnes	**06 88 00 66 35**
Gaec Mimeur Jean et fils	21320 Thoisy le Desert	**06 72 00 34 70**
Gaec Noireaut	21320 Meilly sur Rouvres	**06 14 13 59 11**
Gaec Terrand	21360 Cussy la Colonne	**06 81 83 95 05**
Lucand Francois	21210 Molphey	**06 76 52 81 85**
Scea Lucotte Jean-Marc	21320 Créancey	**06 80 98 96 57**
Scea Tursin Sébastien	21210 Villargoix	**06 85 51 56 86**

Renseignements, liste d'éleveurs participants et d'animaux à vendre **03.80.90.68.80**
lydie.perrin@cote-dor.chambagri.fr
Sites internet :
https://bourgognefranchecomte.chambres-agriculture.fr/cote-dor/
Vidéos sur : https://simongenetic.com/

EN SAÔNE-ET-LOIRE
VENDREDI 17 ET SAMEDI 18 SEPTEMBRE 2021
Portes ouvertes
Reproducteurs charolais HBC - Mâles de l'année - Taureaux 18 mois - Taureaux adultes
Élevage Gaudet Fabien
71420 Marly/Arroux - Tél. 06 62 14 35 44
Élevage Guillaume Mateuil
71420 Oudry - Tél. 06 85 67 72 75

Gaec Deboux, 58110 CHOUGNY SAS Ferme du Rompoué
vous invitent à leurs **PORTES OUVERTES**
les 24, 25 et 26 septembre
au lieu-dit du Cuy - 58110 Chougny
VENTE de veaux reproducteurs
ainsi que veaux à aptitudes vêlages faciles
Hervé 06 26 01 58 72 - Olivier 06 26 01 58 71 - Jérôme 06 09 97 30 97

VISITES D'ÉLEVAGES DANS
3 CHEPTELS CHAROLAIS H.B.C., IBRA et garanties sanitaires
Vendredi 24 et samedi 25 septembre 2021
77 veaux mâles de l'année, 24 taureaux de 18 mois, 2 taureaux adultes

EARL ALEXANDRE	Les Communs - Paray-le-Frésil	06 10 44 20 67
GAEC BLANDIN-CURY	Vauve - Vaumas	06 30 20 98 12
CACD GAEC CORNELOUP	Beaulon	06 77 68 78 58

>> Animaux rassemblés à Santigny le Haut - 03230 Beaulon
VIDÉO VISIBLE SUR **simongenetic.com**
LE MEILLEUR ACCUEIL VOUS SERA RÉSERVÉ


Prix d'ensemble mâles National 2021
Élevage charolais inscrit IBR A - TGS
Gaec **CADOUX Bernard et fils**
89420 St André en Terre Plaine
Tel. 06 89 18 05 87 ou 06 79 50 15 71
PORTES OUVERTES AU PRÉ
les 24, 25 et 26 septembre
30 taureaux de 18 mois - 100 mâles reproducteurs de l'année
génisses de 18 mois - vaches
Livraison possible - Prix raisonnables
VENTE PERMANENTE DE REPRODUCTEURS
http://pagesperso-orange.fr/charolaiscadoux

Rusticité - Docilité - Performance
Génétique sans corne
La solution Limousine
JOURNÉES PORTES OUVERTES
les 25 et 26 septembre
Visite complète des troupeaux
BREUGNOT François - Rangleau
58120 Blismes **06 76 29 30 60**
THOULE David - Le Couault
58340 Diennes-Aubigny **06 10 09 65 69**

Fabienne et Jean-Michel
CHATILLON
Élevage HBC aux Angles
71190 MESVRES
06 15 93 22 70
PORTES OUVERTES
Vend. 17 et Sam. 18 sept.
Veaux, taureaux de 18 mois, exposés au pré. Prix raisonnables
Les Ets BIGALLET présents sur le site exposeront leur gamme d'aliment. (Un Big Bag d'aliment et divers lots à gagner)

PORTES OUVERTES
vendredi 24 septembre & samedi 25 septembre
Veaux de l'année, taureaux 18 mois et adultes élevage HBC IBR A
Gaec POUPON
Jean-Michel et Mathieu
Le Tillot - 58170 Chiddes
06 22 22 86 46 - 06 12 19 47 56

Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 21 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2019 à 1,82 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,95 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.

CÔTE D'OR

SUCCESSION

AVIS DE DEPOT DE TESTAMENT

Par testament olographe en date du 7/03/2006 Mme Arlette Andrée MERLET, en son vivant célibataire, retraitée, demeurant à DIJON, 111 Avenue Victor Hugo,

Née à GUIPRY-MESSAC, le 1er juillet 1954.

De nationalité française.

Décédée à DIJON, le 9 décembre 2020

A institué des légataires universels.

Ce testament a été déposé au rang des minutes de Me BLANQUINQUE, Notaire à GEVREY CHAMBERTIN, 39 Rue des Baraques suivant procès-verbal en date du 15/03/2021.

Une copie authentique du procès-verbal et une copie figurée du testament ont été adressées au Tribunal Judiciaire de DIJON, service général du greffe, lequel en a accusé réception le 19/03/2021 par la réception d'un acte de dépôt n° RG 21/00463 N° portalis DBXJ-W-B7F-HGM6, le tout avant l'expiration d'un délai d'un mois.

Les oppositions sont à former auprès de Me MARTIN, Notaire à DIJON, 14 Rue Pasteur chargé du règlement de la succession.

Pour insertion.

Me F. MARTIN

AL213731359

NOMINATION

VINLOCK

Société par actions simplifiée au capital de 5 000 euros Siège social : 16 Chemin de Champy, 21160 COUCHEY 891 271 371 RCS DIJON Aux termes d'une décision de l'associée unique en date du 6 septembre 2021, M. Alfonso DE GAETANO, demeurant Palm Jumeirah Marina - Residences 6 Apt 506, DUBAÏ (Emirats Arabes Unis) a été nommé en qualité de Président en remplacement de M. Jean-Marie FOURRIER, démissionnaire. POUR AVIS Le Président

AL213731362

AVIS

COMPTOIR DES GRANDS VINS
Société Anonyme
au capital de 702 000 euros
Siège social : 1, Rue de Dijon
21700 NUITS ST GEORGES
035 580 034 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 30 juin 2021, l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle a décidé de ne pas procéder au remplacement de Monsieur Jean Dufouleur, administrateur démissionnaire en date du 13 octobre 2020.

Aux termes d'une délibération en date du 30 juin 2021, le conseil d'administration a décidé de nommer Monsieur Marc Dufouleur, demeurant à SAVIGNY LES BEAUNE (21420) - 7 rue Chanson Maldant en qualité de Directeur Général Délégué.

Aux termes d'une délibération en date du 16 juillet 2021, l'Assemblée Générale Mixte a décidé de nommer Monsieur Hubert Dufouleur, demeurant à MESSANGES (21220) - 12 rue de Collonges, Monsieur Jean Dufouleur, demeurant à NUITS SAINT GEORGES (21700) - 12 rue Saint Symphorien et Monsieur Marc Dufouleur demeurant à SAVIGNY LES BEAUNE (21420) - 7 rue Chanson Maldant en qualité de nouveaux administrateurs en adjonction aux membres en fonction.

Aux termes d'une délibération en date du 16 juillet 2021, le conseil d'administration a décidé de nommer Monsieur Jean-Louis Dufouleur, administrateur, en qualité de Directeur Général Délégué.

Pour avis

Le Conseil d'Administration

AL213731387

TRANSFERT DE SIÈGE

C2S CONSEILS ET SERVICES EN SECRETARIAT

SAS au capital de 2 000 euros
Siège social
57 rue de Chateaubriand
21000 DIJON
844 043 661 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 01/08/2021, l'associée unique a décidé de transférer le siège social 57 rue de Chateaubriand, 21000 DIJON au Centre Laroiseau, 1 rue Anita Conti 56000 VANNES à compter de ce jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. POUR AVIS. La Présidente

AL213731357

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Aux termes des décisions en date du 24/08/2021, l'associé unique de la société BONDEAU BIKE FRANCE, EURL au capital de 10 000euros, sise 1 rue du Cimetière 21610 SAINT-SEINE-SUR-VINGEANNE, immatriculée au RCS de DIJON sous le n°850 030 594, a décidé de transférer le siège social au 5 rue de l'Eglise 68230 WIHR-AU-VAL, à compter du 24/08/2021, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. La Société, immatriculée au RCS de DIJON sous le n°850 030 594 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du RCS de COLMAR. Gérance : M. Loïc BONDEAU, demeurant 5 rue de l'Eglise 68230 WIHR-AU-VAL. Pour avis, la Gérance

AL213731364

MATSO

Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 15 Route d'Auxonne,
21470 BRAZEY EN PLAINE
814 694 014 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 8 septembre 2021, la Présidente de la société par actions simplifiée MATSO, usant des pouvoirs conférés par les statuts, a décidé de transférer le siège social du 15 Route d'Auxonne, 21470 BRAZEY EN PLAINE au 8 rue des Acacias 67370 KLEINFRANKENHEIM-SCHNERSHEIM à compter du 8 septembre 2021 et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.

POUR AVIS

La Présidente

AL213731365

REIS COUVERTURE

Société par actions simplifiée
au capital de 4 000 euros
Siège social
58 B rue du Faubourg Saint Nicolas
21200 BEAUNE
841 357 833 RCS DIJON

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Aux termes d'une décision du 6 septembre 2021, l'associé unique a transféré le siège social du 58 B rue du Faubourg Saint Nicolas, 21200 BEAUNE au 3 Route de Chalon - 71150 DEMIGNY à compter du même jour et a modifié en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis

Le Président

AL213731381

ROLAND

Société Civile Immobilière
au capital de 1 524,00 €
Siège social
51 rue Des Godrans
BP 12208
21022 DIJON
328 676 366 RCS DIJON

TRANSFERT DE SIEGE

D'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 31 août 2021, il résulte que :

- Le siège social a été transféré, à compter du 1er juillet 2021, de 51 rue Des Godrans BP 12208, DIJON (Côte d'Or), à 77 Boulevard de Troyes - 21 240 TALANT.

En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié.

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de DIJON.

Pour avis,

le représentant légal.

AL213731385

TRANSFERT SIEGE SOCIAL

ETANCHEITE 21
Société par actions simplifiée unipersonnelle
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 6 rue Romelet
21600 LONGVIC
880 011 838 RCS Dijon

Par décision en date du 01/08/2021, l'associé unique a décidé de transférer, à compter du même jour, le siège social de la société qui était fixé 6 rue Romelet 21600 LONGVIC au 1 rue du Docteur Georges Chabot 21600 LONGVIC.

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de Dijon.

Pour avis et mention.

AL213731388

ACTIV'SYSTEME CONSULTANT

S.A.R.L au capital de 30 600 €
Siège social : 3, rue du Raisin
68350 BRUNSTATT
392 251 849 RCS MULHOUSE

En date du 11 août 2021, l'Assemblée Générale a décidé de transférer le siège social du 3 rue du Raisin 68350 BRUNSTATT au 15 boulevard de Brosses 21000 DIJON à compter du 11 août 2021 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. M. Jacques ROTH demeurant 17 place de la République à 21000 DIJON est gérant. Pour avis.

AL213731389

MODIFICATION DE CAPITAL

REDUCTION DE CAPITAL

Par AGE du 01/09/21 les associés de la société SCI FERNON INVEST, SCI au capital de 300.000,00 euros, ayant siège social sis 2, Rue de Prielle, 21160 PERRIGNY LES DIJON, RCS DIJON 897 428 587, ont décidé à l'unanimité de réduire le capital de 300.000 € à 900 € par voie d'annulation de 299.100 parts de 1 € de valeur nominale et de modifier les art 6 et 7 des statuts.

Pour avis.

AL213731297

SARL AX'DEV

CAPITAL SOCIAL

Aux termes des décisions du 16/08/2021, l'associé unique de la SARL AX'DEV, au capital de 100€, ayant son siège social 20 Rue du Bief 21560 ARC SUR TILLE, immatriculée au RCS DIJON n°879 043 693 a décidé d'augmenter le capital social de 337 500 euros par voie d'apport en nature. En conséquence, les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés.

Ancienne mention : le capital social est fixé à 100 €,

Nouvelle mention : le capital social est fixé à 337 600 €.

Modification sera faite au RCS de DIJON.

Pour avis. La Gérance.

AL213731379

MARC GRENIER

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 056 250 euros
Siège social : Route de Villy
21250 CORBERON
399981612 RCS DIJON

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 17/06/2021 a décidé de réduire le capital social de 1 056 250 euros à 325 000 euros par voie de réduction de la valeur nominale des parts.

L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence.

Les mentions antérieurement publiées relatives au capital social sont ainsi modifiées :

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL

Ancienne mention :

Le capital social est fixé à UN MILLION CINQUANTE-SIX MILLE DEUX CENT CINQUANTE EUROS (1 056 250 euros).

Nouvelle mention :

«Le capital social est fixé à TROIS CENT VINGT CINQ MILLE EUROS (325 000 euros).

Pour avis. La Gérance

AL213731380

MODIFICATION DE STATUTS

ANGEL FRANCE

SASU au capital de 8.000.000€
Siège: ZI Beaune Savigny Lieudit La Champagne,
21420 SAVIGNY-LÈS-BEAUNE.
515 720 647 RCS DIJON

Le 27/08/2021, l'Associé Unique a décidé, à compter du 01/09/2021, de changer la dénomination qui devient: GPI FRANCE. RCS DIJON.

AL213731366

PHV INVESTISSEMENTS

Société par actions simplifiée
au capital de 550.000 euros
Siège social : 6 rue des Noyers
21600 FENAY
490 402 674 R.C.S. DIJON

Suivant délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 août 2021, il a été décidé :

- d'augmenter le capital social d'une somme de 3.108 euros et de le porter ainsi à 550.000 euros, par la création et l'émission de 777 parts sociales nouvelles de 4 euros de nominal chacune, numérotées 136.724 à 137.500. Les articles 8 et 9 ont été modifiés en ce sens.

- la transformation de SARL en SAS à compter du même jour sans création d'un être moral nouveau et il a été établi les statuts devant régir la société sous sa forme nouvelle ;

- ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : « tout associé a le droit d'assister aux assemblées générales et de participer aux délibérations, chaque membre de l'assemblée ayant autant de voix qu'il possède ou représente d'actions ».

- CLAUSES RESTREIGNANT LA TRANSMISSION DES ACTIONS : toute cession d'actions à des tiers non associés, ainsi de toute transmission d'actions par voie de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de cession, soit à un conjoint, soit à un ascendant ou à un descendant, est soumise à l'agrément préalable du Comité de Direction.

- de nommer Monsieur Philippe VADOT, demeurant 6 rue des Noyers à FENAY (21600), ancien Gérant, en qualité de Président. Pour avis et mention - Le Président

AL213731367

SCI LASANI

Société civile immobilière
au capital de 40 000 euros
Siège social
4 Rue Pierre Leroux
75007 PARIS
831 795 422 RCS PARIS

Selon délibération du 13/04/2021, l'AGE a décidé de transférer le siège social du 4 Rue Pierre Leroux, 75007 PARIS au 11 rue Eugène Spuller, 21200 BEAUNE à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 du titre I des statuts.

En conséquence, la Société qui est immatriculée sous le numéro 831 795 422 au RCS de PARIS fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de DIJON.

La Société, constituée pour 99 années à compter du 05/09/2017, a pour objet social : l'organisation du patrimoine familial, en vue de faciliter la gestion et transmission et afin d'éviter qu'il ne soit livré aux aléas de l'indivision, la propriété, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles bâtis ou non bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, et que ce soit au moyen de capitaux propres ou au moyen de capitaux d'emprunt, par voie de construction, échange, apport ou autrement ; et notamment la propriété et l'administration des biens et droits immobiliers en copropriété situés à PARIS (75007), 52 Rue de Sèvres.

Capital : 40 000 € composé uniquement d'apports en numéraire.

Pour avis

La Gérance

AL213731373

MATIMEX

Société par actions simplifiée
au capital de 300 000 euros
Siège social
Lieu-dit Maison Dieu
Route Nationale 74, 21220 BROCHON
383 615 515 RCS DIJON

FIN MANDATS CAC

Selon délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle en date du 30/06/2021 il résulte que les mandats du cabinet AUDIT CONSEIL COMPTABILITE, Commissaire aux Comptes titulaire, et de M. Nicolas MORON, Commissaire aux Comptes suppléant, sont arrivés à expiration et qu'il n'est pas désigné de Commissaire aux Comptes.

AL213731383

EXTENSION

Société à responsabilité limitée
transformée en société par actions simplifiée
au capital de 7 500 euros
Siège social
Avenue de Bourgogne
21800 QUETIGNY
Immat.
RCS DIJON 481 067 650

Aux termes de décisions constatées dans un procès-verbal en date du 01/08/2021, l'associé unique a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 7 500 euros.

Sous sa forme à responsabilité limitée, la Société était gérée par Monsieur Christian BAUCHE.

Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par :

PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ : Monsieur Christian BAUCHE, demeurant 19 Boulevard Carnot 21000 DIJON.

Pour avis, La Gérance

AL213731386

FUSION

JOUFFROY & FILEAS AVOCATS
14 rue Jean de Cirey
21000 DIJON

FUSION

Aux termes d'un acte unanime des associés en date du 31 juillet 2021, les associés de la société CABINET R. LAURIN ont :- Approuvé le projet de fusion établi par acte sous signature privée en date du 31 juillet 2021, aux termes duquel la société OTAYO HOLDING, société civile au capital de 30 000 euros, dont le siège social est 22 rue des Tempiers 21121 FONTAINE-LES-DIJON, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 432 466 225 RCS DIJON, a fait apport, à titre de fusion, à la société CABINET R. LAURIN de la totalité de son actif évalué à 730 355 euros, à charge de la totalité de son passif évalué à 53 666 euros, la valeur nette des apports s'étant donc élevée à 676 689 euros,- Décidé, pour rémunérer cet apport, d'augmenter son capital d'un montant de 38 188,47 euros pour le porter de 38 112,25 euros à 76 300,72 euros, par la création de 1 002 parts nouvelles de 38,11 euros chacune, entièrement libérées, et attribuées aux associés de la société OTAYO HOLDING à raison de 2 parts de la société OTAYO HOLDING pour 7 parts de la société CABINET R. LAURIN,- Décidé de réduire son capital de 38 036,03 euros par annulation de ses 998 propres parts sociales, appartenant à la société OTAYO HOLDING, reçues dans le cadre de l'apport-fusion.La différence entre la valeur d'apport de ces parts sociales et le montant de la réduction de capital, d'un montant de 393 989,23 euros a été imputée sur la prime de fusion dont le montant a été ramené de 656 641,53 euros à 262 652,30 euros.La fusion est devenue définitive le 31 juillet 2021 ainsi qu'il résulte de l'acte unanime des associés de la société OTAYO HOLDING en date du 31 juillet 2021 et de l'acte unanime des associés de la société CABINET R. LAURIN en date du 31 juillet 2021, la société OTAYO HOLDING se trouvant dissoute à cette date de plein droit du fait de la fusion. En conséquence, les articles 7 et 8 des statuts relatifs aux apports et au capital social ont été modifiés.

Pour avis La Gérance

AL213731375

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

LEADER DISTRIBUTION CHENOVE

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 2.159.265 euros
Siège Social
Rue Jean Moulin
21300 Chenôve
442 879 136 RCS Dijon

Aux termes de décisions en date du 6 septembre 2021, l'associé unique a constaté la cessation des fonctions de co-gérant de Monsieur Franck Fras à cette même date.

AL213731369

E.A.R.L. POUILLY

Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
au capital de 85 104 Euros
Siège Social
4 rue de la Grand Cour
21910 NOIRON-SOUS-GEVREY
351 413 547 R.C.S. DIJON

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 1er Septembre 2021 a décidé de nommer Mr Benjamin POUILLY, demeurant à NOIRON-SOUS-GEVREY (21910) 4 rue de la Grand Cour, aux fonctions de cogérant pour une durée illimitée à compter du 1er Septembre 2021. Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de DIJON.

AL213731382

NON DISSOLUTION

AVIS DE NON DISSOLUTION

DOLL CHENOVE
SAS au capital de 1 000 euros
Siège social : 1-3 allée André Bourland
21000 DIJON
850 124 009 RCS DIJON

Par décision du 30 juillet 2021, l'associée unique, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Le Président

AL213731313

ROZIER

Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 7 Allée du Paquier de l'Etang
21190 CORCELLES LES ARTS
850 384 306 RCS Dijon

Selon délibération du 10/06/2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société. Pour avis, La Gérance

AL213731363

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE LA CÔTE D'OR

Appel à Candidatures du 13/09/2021

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

BUSSEAUT : Terre, prés, bois - Urbanisme : RNU

21 ha 27 a 33 ca

- Combe au pretre: C-44 - Courtacon: B-505 - La gabelee: ZE-55 - La mairie: ZB-3(A)-3(B)-4(B)-4(AJ)-4(AK) - Le pre rigogne: B-476 - Les chps de la rue chapuzo: B-133-135 - Les cotes: ZE-49 - Les cotes de noue: ZB-64

- Sous champ rond: B-477 ZC-27(J)-27(K) - Sur l adroit: ZD-5(B)-5(C)-5(D)-5(AJ)-5(AK)-5(AL) - Village: B-27-28-85-706[25]

SAINT-GERMAIN-LE-ROCHEUX: Terre - Urbanisme : RNU

1 ha 33 a 00 ca

- Champs des plains: ZI-1

PREMEAUX-PRISSEY: Terre, Urbanisme : Zone A du PLU

1 ha 44 a 60 ca

- Aux longs champs: ZB-81

12 ha 87 a 40 ca

- Aux longs champs: ZB-78-79 - Sur la riotte: ZC-10-11

QUINCEY: Terre - Urbanisme : Zone A du PLU

5 ha 24 a 25 ca

- Corvee chignot: ZA-1-43[3]

2 ha 56 a 40 ca

- Corvee chignot: ZA-2

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 04/10/2021** à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE , Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.

Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL213731393

AMERICAN SPORT CENTER

Continuation de la société malgré la perte de plus de la moitié du capital social

Dénomination : AMERICAN SPORT CENTER. Forme : SARL. Capital social : 5000 euros. Siège social : 16 Boulevard DE STRASBOURG, 21000 DIJON. 884718123 RCS de Dijon. Aux termes de l'AGE en date du 31 août 2021, les associés ont décidé malgré la perte de plus de la moitié du capital social, qu'il n'y avait pas lieu de prononcer la dissolution de la société.

AL213731384

DISSOLUTION LIQUIDATION

LYGOPHOBIA

SAS en liquidation
au capital social : 6000 euros
Siège social
19 Rue Raoul Follereau
21000 DIJON
842707465 RCS de Dijon.

Dissolution anticipée

Par AGE du 31 août 2021, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31 août 2021. Le siège de la liquidation est au siège social, adresse où doit être envoyée la correspondance. Madame Anaïs COLOMB, demeurant 53 avenue de Stalingrad Bâtiment 1-21000 DIJON a été nommée liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus.

AL213731353

SCI FONTAINE DE SAVOIE

Société civile immobilière en liquidation
Au capital de 70 000 €
Siège social
19 rue de Savoie 21121 FONTAINE LES DIJON
Siège de liquidation
15 rue Robert Folz 21000 DIJON
753 119 502 RCS DIJON

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L AGO du 31.12.2020 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Hélène RODRIGUEZ demeurant 19, rue de Savoie 21121 FONTAINE LES DIJON de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du 31.12.2020. Les comptes de liquidation seront déposés au RCS DIJON.

Pour avis Le Liquidateur.

AL213731354

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE PARTICULIERE DIJON JOUVENCE

SCI en liquidation
Au capital de 1 524 €
Siège social
19, rue de Savoie
21121 FONTAINE LES DIJON
Siège de liquidation
15 rue Robert Folz 21000 DIJON
331 577 452 RCS DIJON

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'AGO du 31.12.2020 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Hélène RODRIGUEZ demeurant 19, rue de Savoie 21121 FONTAINE LES DIJON, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du 31.12.2020. Les comptes de liquidation seront déposés au RCS DIJON.

Pour avis Le Liquidateur.

AL213731355

GRAS MOREAU HOLDING - G.M.H.

Société à responsabilité limitée
au capital de 266 560 euros
Siège social
8 rue Buffon - 21200 BEAUNE
349 460 865 RCS DIJON

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 7 septembre 2021 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Madame Véronique MOREAU, domiciliée 1 rue du Faubourg Saint-Jean – 21200 BEAUNE, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Les mandats des cogérants, savoir Véronique MOREAU, Sébastien GRAS, prennent fin du fait de la nomination d'un liquidateur. Le siège de la liquidation est fixé 18 rue Buffon – 21200 BEAUNE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis Le Liquidateur.

AL213731360

ANNONCES LEGALES
legales@terres-de-bourgogne.net

JOUFFROY & FILEAS AVOCATS
14 rue Jean de Cirey
21000 DIJON

OTAYO HOLDING

Aux termes d'un acte unanime des associés en date du 31 juillet 2021, les associés de la société OTAYO HOLDING ont approuvé le traité établi sous signature privée en date du 31 juillet 2021, et portant fusion par absorption de leur Société par la société CABINET R. LAURIN, société à responsabilité limitée au capital de 38 112,25 euros, dont le siège social est 3 rue Docteur Chaussier 2l000 DIJON, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 016 850 265 RCS DIJON. Les associés ont décidé la dissolution anticipée, sans liquidation, de la société OTAYO HOLDING, le passif de cette Société étant intégralement pris en charge par la société CABINET R. LAURIN et les parts créées en augmentation de son capital par la société CABINET R. LAURIN étant directement et individuellement remises aux associés de la société OTAYO HOLDING, à raison de 2 parts de la société OTAYO HOLDING pour 7 parts de la société CABINET R. LAURIN. Les associés de la société CABINET R. LAURIN, en date du 31 juillet 2021, ayant approuvé le traité de fusion et augmenté son capital, la fusion et la dissolution de la société OTAYO HOLDING sont devenues effectives à cette date.Les actes et pièces concernant la dissolution sont déposés au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

Pour avis La Gérance

AL213731376

➜ AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Avis de constitution du 18/08/2021 : forme sociale : SARL, dénomination sociale : CHAILA GUILLON, siège social : 8 Rue des Artisans, 21220 GEVREY-CHAMBERTIN, objet social : tous travaux de maçonnerie de gros ½uvre, la pose de placoplatre, peinture, durée 99 ans, capital social : 20 000 euros, gérance : M. Théo GUILLON (26 Route de Dijon, 21220 GEVREY CHAMBERTIN), dépôt légal RCS DIJON. Pour avis

AL213731265

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à DAIX du 31 août 2021 il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société civile immobilière Dénomination sociale : JOLLY-SABATIER Siège social : 6 Esplanade Jean Moulin, 21121 DAIX Objet social : l'acquisition de tous biens ou droits immobiliers, terrains à bâtir, immeubles bâtis anciens ou neufs, la prise de participation dans toutes sociétés immobilières, l'aménagement, la construction sur tous terrains acquis par la société, la rénovation, la réhabilitation de tout immeuble, éventuellement et exceptionnellement, l'échange, la revente des biens immobiliers, propriété de la société, soit en totalité, soit par fractions, sous quelque forme que ce soit, en l'état, en l'état futur d'achèvement, de réhabilitation, à terme ou achevé ainsi que la disposition des immeubles, notamment au moyen d'échange, apport en société, ou hypothèque, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles bâtis ou non dont elle deviendra propriétaire, Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire Gérance : Monsieur François JOLLY et Madame Marie JOLLY, demeurant ensemble 6 Esplanade Jean Moulin, 21121 DAIX Clauses relatives aux cessions de parts : dispense d'agrément pour cessions à associés, agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON. Pour avis La Gérance

AL213731320

CBSCAR 2

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 25 août 2021, il a été constitué sous la dénomination sociale CBSCAR 2, une société par actions simplifiée présentant les

caractéristiques suivantes :

Capital social : 2 000 euros

Siège social : 1 Ter, rue d'Egleny, 89000 AUXERRE

Objet social : La vente de produits bio, bien-être, thés, tisanes en boutique et en ligne, La vente de produits et d'accessoires de cosmétiques et de soins, La vente de produits animalier et de tous autres produits alimentaires et non alimentaires

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.

Président : Monsieur Amr RAGAB Demeurant 23, rue Notre Dame, 89330 ST JULIEN DU SAULT, FRANCE de nationalité Italienne

Transmission des actions : Article n° 13

Toute transmission par quelque moyen que ce soit d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital est soumise, sauf lorsqu'elle est réalisée au profit d'un Associé, à l'agrément préalable de la collectivité des Associés statuant aux conditions et modalités prévues pour les décisions collectives extraordinaires.

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout Associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque Associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Immatriculation : La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de AUXERRE.

Pour avis et mention, Monsieur Amr RAGAB

AL213731358

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à FENAY du 02/08//2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : L'EMPEREUR

Siège social : 17 Rue de la Croix Molphey, 21600 FENAY

Objet social : construction ou acquisition, mise en valeur, transformation, aménagement, administration et location de tous biens et droits immobiliers meublés ou non lui appartenant, ainsi que de tous biens et droits pouvant en constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS

Capital social : 1 000 euros

Gérance : M. Stéphane VOGUET et Mme Charlotte VOGUET demeurant ensemble 17 Rue de la Croix Molphey à FENAY (21600)

Immatriculation de la Société au RCS de DIJON.

Pour avis

La Gérance

AL213731377

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 09/09/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société à responsabilité limitée.

Dénomination sociale : CLEAN HABITAT 21. Siège social : 3 Chemin de la Borde - 21200 CHEVIGNY EN VALIERE. Objet social : toutes activités de peinture et de plâtrerie ; toutes activités de nettoyage de bâtiment ; la vente de tous produits, articles ou accessoires se rapportant aux activités précitées. Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS. Capital social : 1 000 euros. Gérance : Monsieur Jean-Baptiste FLAGEL, demeurant 3 Chemin de la Borde - 21200 CHEVIGNY EN VALIERE, assure la gérance. Immatriculation de la Société au RCS de DIJON.

Pour avis. La Gérance.

AL213731378

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date des 10, 12 et 13 septembre 2021 est constituée la société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : société par actions simplifiée

DENOMINATION : CRAYENCOUR

CAPITAL : 1.200 Euros divisé en 1.200 actions de 1 Euro chacune.

SIEGE SOCIAL : 4 rue Marguerite Yourcenar – 21000 DIJON

OBJET :

La Société a pour objet :

- l'acquisition, la prise à bail, la mise en valeur de tous terrains et l'édification sur lesdits terrains de bâtiments à usage professionnel, commercial et d'habitation,

- la construction ou l'achat de tous biens immobiliers et mobiliers,

- la propriété, l'administration et l'exploitation par bail ou location de biens immobiliers acquis ou édifiés par la société.

- la signature de tous actes en vue de l'acquisition des terrains et l'édification d'immeubles sur lesdits terrains,

- éventuellement et accessoirement, la revente des ensembles immobiliers acquis ou édifiés par elle,

- la constitution de toutes garanties pouvant faciliter l'acquisition, l'édification et l'exploitation des immeubles commerciaux ou la souscription des parts des Sociétés Civiles Immobilières,

DUREE : 99 années à compter de la date de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE :

Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT :

Les cessions d'actions entre associés peuvent être effectuées librement.

Toutes les autres cessions ou transmissions ne peuvent être réalisées qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des deux tiers des voix des associés disposant du droit de vote.

PRESIDENT :

Carole CHOVONZIAK demeurant 2 rue Joliot curie – 21240 TALANT

DIRECTEUR GENERAL

Jean-François MERIENNE demeurant 16 rue de la Charrue – 21240 TALANT

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON

Pour avis

AL213731390

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP privé en date du 01/09/2021, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : NL DISTRIBUTION

FORME : Société par actions simplifiée à associé unique

CAPITAL : 7.500 euros

SIEGE : 34 rue de la Louvière – 21110 AISEREY.

OBJET : Achat/vente de boissons alcoolisées et non - alcoolisées, import/export, vente de produits alimentaires pour restaurateurs, vente de produits d'emballage de tout type.

DUREE : 99 années

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : les cessions de l'associé unique sont libres. En cas de pluralité d'associés les actions ne peuvent être cédées y compris entre associés qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.

PRESIDENT : Nassim BECHOUCHE, demeurant 34 rue de la Louvière – 21110 AISEREY,

IMMATRICULATION : au RCS de DIJON.

AL213731394

NIÈVRE

➜ DÉMISSION

HALB 58

Société par Actions Simplifiée
au capital de 200 000 €
Siège social
61, rue des Gravières
58320 POUGUES LES EAUX
824 767 636 RCS NEVERS

Aux termes de ses décisions du 01/09/2021 l'Associé Unique a pris acte de la démission de la société FDC 58 de ses fonctions de Directeur Général à compter du même jour.

AL583731365

➜ SUCCESSION

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL

Suivant testament olographe en date du 15 novembre 2018, Monsieur Raoul Chaloum AZOULAY, en son vivant retraité, demeurant à LA CHARITE-SUR-LOIRE (58400) 10 rue du Puits Neuf, né à SOUSSE, (TUNISIE) le 8 décembre 1928, célibataire, décédé à VARENNES-VAUZELLES (58640) le 21 octobre 2020, a consenti un legs universel. Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Valérie CLERGET, Notaire associé à LA CHARITE SUR LOIRE (58400), 37 ter Avenue Maréchal Leclerc, le 2 septembre 2021, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine. Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Marie CHERAMY, notaire à NEVERS (58000), 3 Rue Henri Barbusse, référence CRPCEN : 58001, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de NEVERS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament. En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL583731348

SUCCESSION

Insertion conforme à l'article 1378-1 du Code de procédure civile :

Par testament olographe en date du 31 juillet 1995, Madame Camille Berthe BERGER, en son vivant retraitée, née à VARENNES VAUZELLES (58640) le 19 septembre 1930, demeurant à VARENNES VAUZELLES (58640) 2 route du Bois Sabot, veuve de Monsieur Jean JAILLETTE et non remariée, a institué plusieurs légataires universels. Ce testament a été déposé au rang des minutes de Maître Marie CHERAMY, notaire à NEVERS suivant procès-verbal de dépôt et de description le 10 septembre 2021.

Les oppositions éventuelles pourront être formées auprès de Maître Valérie CLERGET, notaire à LA CHARITE SUR LOIRE, 37 ter avenue du Maréchal Leclerc, chargée du règlement de la succession.

Pour avis.

AL583731370

➜ NOMINATION

GCE SAS

SAS au capital de 504 000 €uros
Siège social
58400 LA CHARITE SUR LOIRE
70 rue du Puits Charles
562 010 454 R.C.S. NEVERS

Par décision de l'associé unique le 06/08/2021, il a été décidé de nommer en qualité de président de sas M. Fabrice FAUCARD demeurant 99 rue Pierre Brossolette 58600 GARCHIZY en remplacement de M. Piyushkumar SHETH qui a été nommé directeur général.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de NEVERS.

AL583731349

➜ TRANSFERT DE SIÈGE

ACTIVE HERITAGE

EURL au capital de 500 €
Siège social
28 chemin du Magny
58600 Fourchambault
887 919 330 RCS Nevers

Le 03/09/2021, le gérant a transféré le siège social de la société au 7 bis rue du Chapeau Rouge, 21000 Dijon à compter du 03/09/2021, et a modifié en conséquence l'article 4 des statuts. Dépôt au RCS de Dijon

AL583731330

TREND & TENDANCE

Société par actions simplifiée
au capital de 1.200 €
Siège
2 Rue de Rumilly 59241 MASNIERES
841069503 RCS de DOUAI

Par décision de l'AGO du 27/08/2021, il a été décidé de transférer le siège social à compter du 01/09/2021 au 52 Rue de la VAUYON 58400 LA CHARITE SUR LOIRE.

Président: Mme MIKHAILOVA Lioudmila 52, rue de la Vauyon 58400 LA CHARITE SUR LOIRE

Radiation au RCS de DOUAI et ré-immatriculation au RCS de NEVERS.

AL583731350

REGAR

SCI au capital de 1.000 euros
Siège social
102 rue Sacco et Vanzetti
58600 GARCHIZY
803 383 553 RCS NEVERS

L'assemblée générale extraordinaire du 10 juillet 2021 a décidé de transférer le siège social de 25 rue des Artistes – 58400 CHAULGNES au 102 rue Sacco et Vanzetti – 58600 GARCHIZY.

Pour avis, la gérance

AL583731352

SA ORECA
Expertise Comptable
19 rue Delorme 03000 MOULINS

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SNC HERPIN
S.N.C au capital de 500 euros
Siège social : 13, place Beaupin Lagier
45420 BONNY SUR LOIRE
794 275 826 RCS ORLEANS

L'A.G.E. réunie le 01/09/2021 a décidé de : 1°) modifier l'objet social à compter du 01/09/2021 et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts : Ancienne mention : Café-Bar, Loto, Vente de Tabac, Vente de tabac, Vente à emporter / Nouvelle mention : Acquisition et Exploitation par tous moyens d'un fonds de commerce de Bar, Loto (grattages et tirages), PMU, Presse, Confiserie, Bimbeloterie, Cadeaux, Snacking, Petite restauration, Vente à emporter et débit de tabac (vente de tabac) connu sous le nom de « Le Commerce » sis et exploité à NEUVY SUR LOIRE (58450) 1 Place de la Paix. 2°) de transférer le siège social du 13 Place Beaupin Lagier 45420 BONNY SUR LOIRE au 1 Place de la Paix 58450 NEUVY SUR LOIRE à compter du 01/09/2021, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. La société, immatriculée sous le numéro 794 275 826 RCS ORLEANS, fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au R.C.S. de NEVERS. Gérance : Evelyne HERPIN, née VALLEE, demeurant 43 Faubourg de la Villeneuve 45420 BONNY SUR LOIRE.

AL583731373

➜ MODIFICATION DE CAPITAL

FORMACOMPOST

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 296 630 €
porté à 216 539,90 €
Siège Social
7, rue du 13ème de Ligne
Village By CA - Bâtiment INKUB
58000 NEVERS
501 299 812 RCS NEVERS

Il résulte de l'AG et de l'AGE du 27/08/2021 la modification suivante d'une mention antérieurement publiée à compter du même jour : Capital social : Ancienne mention : 296 630 € Nouvelle mention : 216 539,90 €. Mention au RCS de NEVERS.

AL583731335

FRANÇOIS RICHARD HOLDING

Société à responsabilité limitée
au capital de 200 000 euros
Siège social
51, Route de Toussac
89290 CHAMPS SUR YONNE
790 874 937 RCS AUXERRE

Aux termes du procès-verbal de l'AGE en date du 30 juillet 2021 et du procès-verbal de la gérance en date du 8 septembre 2021, le capital social a été réduit d'une somme de 10 000 euros, pour être ramené de 200 000 euros à 190 000 euros par rachat et annulation de 1000 parts sociales. Les articles 7 et 8 des statuts ont été modifiés.

Pour avis.

AL583731353

➜ RECTIFICATIF

SA ORECA
Expertise Comptable
19 rue Delorme 03000 MOULINS

AVIS RECTIFICATIF

TAXIS AS2L
S.A.R.L. au capital de 1 000 euros
Siège social : 26 Avenue Pierre Bérégovoy
58000 NEVERS
889 466 553 RCS NEVERS

Dans l'annonce légale parue dans ce journal le 30/04/2021, il convient d'ajouter l'activité principale de taxi dans l'objet social, l'article 2 des statuts a été modifié en conséquence par décision rectificative de l'associé du 01/09/2021.

AL583731372

➜ CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Etude de Maître Anne JUILLET
Notaire à Pouilly-sur-Loire
(Nièvre)
9, rue René Couard

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

M. Robert BATONNET, retraité, né à PARIS 10è, le 5/11/1937 et Mme Danièle HARDY, Retraitée, née à VILLEMOMBLE, le 4/05/1940, demeurant à MESVES S/LOIRE, 17 rue des Perriers, mariés à VILLEMOMBLE le 8/10/1960, initialement sous le régime légal de la communauté de biens meubles et acquêts, ont procédé à un changement de régime matrimonial afin d'adopter le régime de la communauté universelle avec attribution intégrale au conjoint survivant. L'acte a été reçu par Me Anne JUILLET, notaire à POUILLY SUR LOIRE, le 10/02/2021. Oppositions seront reçues en l'étude de Me A. JUILLET, notaire à POUILLY SUR LOIRE, où domicile a été élu à cet effet, pendant un délai de trois mois à compter de la

date de parution du présent journal, par LR/AR ou acte d'huissier de justice. En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial auprès du juge aux affaires familiales du tribunal judiciaire compétent. Pour insertion conformément aux dispositions de l'article 1397 du Code civil.

AL583731354

Etude de Maître Anne JUILLET
Notaire à Pouilly-sur-Loire
(Nièvre)
9, rue René Couard

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

M. Jean-Marie Pierre HALLARD, né, le 19/02/1957 et Mme Pascale CHIGNARD, née à LUBLE le 11/11/1957, demeurant à TRACY SUR LOIRE (58150), 8 rue de la Mairie, Boisgibault, mariés à LUBLE le 27/06/1981, initialement sous le régime légal de la communauté réduite aux acquêts, ont procédé à un changement de régime matrimonial afin d'adopter le régime de la communauté universelle avec attribution intégrale au conjoint survivant. L'acte a été reçu par Me Anne JUILLET, notaire à POUILLY SUR LOIRE, le 22/06/2021. Les oppositions seront reçues en l'étude de Me A. JUILLET, notaire à POUILLY S/LOIRE, où domicile a été élu à cet effet, pendant un délai de trois mois à compter de la date de parution du présent journal, par LR/AR ou acte d'huissier de justice. En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial auprès du juge aux affaires familiales du tribunal judiciaire compétent. Pour insertion conformément aux dispositions de l'article 1397 du Code civil.

AL583731355

Notaires
SELAS PIERRE JOURDIER – MARIE CHERAMY – JEAN-CHARLES REROLLE
Notaires associés
3, rue Henri Barbusse
58000 NEVERS

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Aux termes d'un acte reçu par Maître Marie CHÉRAMY Notaire à Nevers 3, rue Henri Barbusse, le 10 septembre 2021, à la requête des époux ci-après identifiés, contenant : **AMENAGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL**, à la requête de :

Monsieur Jean Paul André **MILLET, né à NEVERS (58000), le 29 mars 1953** et Madame Claudine Berthe Catherine **MATHIEU**, née à NANCY (54000), le 1er mars 1956, demeurant ensemble à MARZY (58180), 9, rue des Rollanges, mariés à SAINT LEGER DES VIGNES (58300) le 12 juillet 1978.

Lesquels ont convenu dans l'intérêt de la famille, d'aménager leur régime matrimonial en lui adjoignant une clause de Préciput.

Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice à Me Marie CHÉRAMY, notaire à 3, rue Henri Barbusse.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial à M. le juge aux affaires familiales du tribunal judiciaire compétent.

Pour avis, le Notaire

AL583731367

➜ MODIFICATION DE STATUTS

CIA IMPRIMERIE

Société par Actions Simplifiée
au capital de 604 450 €
Siège Social
Zone Industrielle
58320 POUGUES LES EAUX
404 816 712 RCS NEVERS

Aux termes de ses décisions du 30/06/2021, l'Associée Unique a pris acte de la fin du mandat du Commissaire aux Comptes Titulaire de la société COMPAGNIE EUROPEENNE DE CONSEIL ET D'AUDIT et du mandat du Commissaire aux Comptes Suppléant de la société COMPAGNIE FRANCAISE DE CONTROLE ET D'EXPERTISE et a décidé de ne pas pourvoir à leur remplacement.

AL583731362

ALPHA EXPERTS
NEVERS - BOURGES

SARL PRIEUR

Forme : SARL. Capital social : 30 000 euros. Siège social : 13 A rue de la Chaume des Drus, 58180 MARZY. 419985098 RCS de Nevers. Aux termes de l'AGE en date du 29/07/2021, les associés ont décidé de : - modifier la dénomination de la société qui devient : PRIEUR, - transformer la société en société par actions simplifiée sans création d'un être moral nouveau et a nommé en qualité de Président Monsieur Frédéric PRIEUR, demeurant 13 A rue de la Chaume des Drus, 58180 Marzy. Accès aux assemblées et vote : Tout actionnaire a le droit d'assister aux assemblées, sur justification de son identité et de l'inscription de ses actions dans les comptes de la société. Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.. Transmission des actions : Agrément des cessions d'actions à des tiers par les actionnaires. Mention sera portée au RCS de Nevers.

AL583731363

DAVID HEURLEY

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 1 500 €
Siège social : 20, rue des Boulats
58240 LUTHENAY UXELOUP
808 099 790 RCS NEVERS

Aux termes d'un acte sssp du 18/06/2021 les associés ont décidé d'étendre à compter du même jour l'objet social aux activités suivantes : achat, vente, location d'aéronefs légers ; démonstration, baptême, vol découverte et d'initiation et enseignement sur aéronef léger. L'article 2 des statuts a été modifié en conséquence.

AL583731368

GARAGE GALLOIS

SARL au capital de 10.800 euros
Siège social : 1, rue Maréchal Vauban
58800 EPIRY
323 277 657 RCS NEVERS

Il résulte des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire du 03 juillet 2021 les modifications suivantes à publier :

Anciennes mentions :

Dénomination : SARL GALLOIS FRERES

Siège social : 58800 EPIRY

Nouvelles mentions :

Dénomination : GARAGE GALLOIS

Siège social : 1, rue Maréchal Vauban – 58800 EPIRY

Pour avis, le Gérant

AL583731374

➜ VENTE

AVIS DE VENTE DE FONDS COMMERCE

Suivant acte Par acte SSP du 18/05/2021, enregistré au SIE de NEVERS, le 06/09/2021, bordereau N° 2021 00034872, case N° 202100573, folio N° 5804. HOTEL PERREAU SAS au capital de 7.622 €, sise 8 route d avallon 58140 LORMES N°331223834 RCS de NEVERS représentée par Mme QUENEUTTE Jeanine a vendu à AEQUITAS PERREAU SASU au capital de 100 €, sise 8 route d avallon 58140 LORMES N°897975538 RCS de NEVERS représentée par M. SAVARY Hervé un fond de commerce de HOTEL RESTAURANT, ensemble tous les éléments corporels et incorporels en dépendant, sis 8, route d'avallon 58140 LORMES, moyennant le prix de 1 €. L'entrée de jouissance a été fixée au 01/07/2021. Les oppositions éventuelles seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales au Cabinet BOISSIEU Avocats - 8, Rue Drouot à Paris 75009 pour la correspondance, à l'adresse des locaux pour la validité

AL583731347

➜ GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

SNC TREPKA - MARANGON

Société en Nom Collectif
au capital de 150 000 €
Siège social
86, Rue Louis Bodin
58640 VARENNES-VAUZELLES
822 849 865 RCS NEVERS

Aux termes d'un acte ssp du 07/09/2021 il a été pris acte de la démission de Mme Nathalie MARANGON de ses fonctions de co-gérante de la société à compter rétroactivement du 31/08/2021.

AL583731356

AXICLEAN

Société A Responsabilité Limitée
au capital de 20.000 euros
Siège social
3 rue Albert 1er
58000 NEVERS
795 314 459 RCS NEVERS

L'assemblée générale ordinaire du 14 août 2021 a désigné M. Bruno ZAMORA dt 74

rue du Docteur Michel Gaulier – 58640 VARENNES-VAUZELLES, en qualité de gérant en remplacement de Mme Marion MECHIN.

Pour avis, le gérant

AL583731359

MAXIM'HOME

Société A Responsabilité Limitée
au capital de 3.000 euros
Siège social
3 rue Albert 1er
58000 NEVERS
808 653 786 RCS NEVERS

L'assemblée générale ordinaire du 14 août 2021 a désigné M. Bruno ZAMORA dt 74 rue du Docteur Michel Gaulier – 58640 VARENNES-VAUZELLES, en qualité de gérant en remplacement de M. Maxime ZAMORA.

Pour avis, le gérant

AL583731360

AVIS DE LOCATION-GERANCE

Suivant acte ssp du 02/09/2021, M. Philippe BOUTMY-GARNIER dt à CRUX LA VILLE (58) - Les Maisons du Bois a donné en location-gérance à la société SARL TAXI CHRISTINE MASSART, SARL au capital de 10 000 € ayant son siège social à VARENNES LES NARCY (58) – 6, Chemin de la Source, immatriculée au RCS de NEVERS sous le numéro 830 128 088, les éléments dépendant d'un fonds d'exploitant taxi comprenant le bénéfice de l'autorisation de stationnement n° 2 délivrée par la mairie de CRUX LA VILLE (58) et un véhicule équipé des attributs règlementaires pour une durée de 24 mois à compter du 02/09/2021 renouvelable par tacite reconduction.

AL583731375

NON DISSOLUTION

ALPHA EXPERTS

DIRECT@WEB

Société À Responsabilité Limitée au capital de 7 624.00 € Siège social : 53 rue Albert Camus 58000 NEVERS 431 500 883 RCS NEVERS Aux termes de l'AGE en date du 26 avril 2021, les associés ont décidé, dans le cadre de l'article L.223-42 du Code de commerce, malgré la perte de plus de la moitié du capital social, qu'il n'y avait pas lieu de prononcer la dissolution de la société. Mention sera faite au RCS de NEVERS. Pour avis, le représentant légal

AL583731371

DISSOLUTION LIQUIDATION

GARAGE DE L'AQUEDUC

Dissolution anticipée

Dénomination : GARAGE DE L'AQUEDUC. Forme : SASU société en liquidation. Capital social : 500 euros. Siège social : 1 Route DE L'AQUEDUC, 58800 MONTREUILLON. 898523667 RCS de Nevers. Aux termes de l'AGE en date du 7 septembre 2021, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 7 septembre 2021. Monsieur Aurélien ALLEMAND, demeurant 10 Route des Randonneurs, Reviry 58800 Mouron sur Yonne a été nommé liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus. Le siège de la liquidation est à l'adresse du liquidateur, adresse où doit être envoyée la correspondance.

Pour avis.

Le Président

AL583731344

C.I.N.

SOCIETE À RESPONSABILITE LIMITEE
en liquidation
au capital de 62 809 EUROS
Siège social
45 RUE FRANÇOIS MITTERRAND
58000 NEVERS (NIEVRE)
403 423 908 RCS NEVERS

DISSOLUTION ANTICIPÉE

L'associé unique a décidé aux termes d'une délibération en date du 30 août 2021 la dissolution anticipée de la société à compter du 31 août 2021 suivie de sa mise en liquidation amiable en application des dispositions statutaires.

- A été nommé comme liquidateur : - Monsieur Luc DELACOURT, demeurant à NEVERS (Nièvre) 2 RUE ST BENIN, a qui ont été conférés les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et apurer le passif.

- Le siège de la liquidation est fixé au siège social à NEVERS (Nièvre) 45 Rue François Mitterrand.

- C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

- Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de NEVERS.

Pour avis, le liquidateur.

AL583731345

SCI PROFILVIC

en liquidation au capital de 1500 €
Siège
Les Bruyères de Crécy
58300 AVRIL SUR LOIRE
800285611 RCS NEVERS

L'A.G.E. du 28 août 2021 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31 août 2021 et sa mise en liquidation amiable, a nommé liquidateur Mr Sébastien BOUILLET, demeurant Les Bruyères de Crécy, 58300 Avril sur Loire et a fixé le siège de la liquidation au siège social.

Dépôt au R.C.S. Nevers

Pour avis

Le Liquidateur.

AL583731346

Société d'Avocats MARTIN - LECLERC
14 rue Georges Dufaud
58000 NEVERS

SCI ALETGEF

Société Civile en liquidation
au capital de 253.065 €
Siège de liquidation
22 rue de Nièvre
58000 NEVERS
351 408 919 RCS NEVERS

DISSOLUTION ANTICIPEE

L'assemblée générale extraordinaire du 31 août 2021 a prononcé la dissolution anticipée et la mise en liquidation amiable de la société. Monsieur Alain FERRAND, demeurant 22 rue de Nièvre – 58000 NEVERS, a été désigné liquidateur.

Le siège de liquidation ainsi que l'adresse où la correspondance devra être envoyée et les actes relatifs à la liquidation notifiés est 22, rue de Nièvre – 58000 NEVERS.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS.

Pour avis, le liquidateur.

AL583731358

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP le 24/08/2021, il a été constitué la SASU : 3CGA.Capital : 1500euros.Objet : Conseils de gestion et accompagnement des TPE et artisans, et services associées. Siège : 9 rte de l'aérodrome 58200 COSNE COURS SUR LOIRE. Pres : CHARTREUX Christophe 9 rte de l'aérodrome 58200 COSNE COURS SUR LOIRE.Durée : 99 ans. Au RCS de NEVERS

AL583731291

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé, en date du 9 septembre 2021, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : A&A FRERES. Capital : 1 000,00 euros. Siège : 1AV. 11 NOVEMBRE, 58240 SAINT PIERRE LE MOUTIER. Objet : Commerce détail alimentation général, ventes bazar, traiteur. Durée : 99 ans.Président : Mme MAHESHWARAN LUKSHYKA demeurant 22 RUE RAYMOND COUNIL, 77500 CHELLES, pour une durée indéterminée.Directeur général : Mr SUNDARAVADIVEL Maheshwaran demeurant 22 RUE RAYMOND COUNIL, 77500 CHELLES. Immatriculation au RCS de Nevers.

AL583731351

SOCIC CABINET JEAN-LUC JAVELAUD

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 09/09/2021, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : MY POTENTI'AILES Objet social : Conseil en évolution professionnelle Siège social :101 chemin des Chaudenis, 58320 Parigny-les-Vaux. Capital : 1000 € Durée : 99 ans Président : Mme NAUDIN Armelle, demeurant 101 chemin des Chaudenis, 58320 Parigny-les-Vaux Admission aux assemblées et droits de votes : dans les conditions légales et statutaires Clause d'agrément : cession libre entre associés et soumise à agrément envers les tiers.

Immatriculation au RCS de Nevers.

AL583731361

CUBIK-SPHERE

Par acte SSP du 09/09/2021 il a été constitué une SASU dénommée : CUBIK-SPHERE

Siège social: 1 chemin des saules 58470 MAGNY COURS

Capital: 10.000 €

Objet: L'achat, la vente, l'exploitation, la gestion, la réhabilitation, le reconditionnement ou la déconstruction de tous biens immobiliers.

Président: M. DAMICHEY David 1 chemin des saules 58470 MAGNY COURS

Transmission des actions: Actions librement cessibles entre associés uniquement.

Admission aux assemblées et exercice du droit de vote: Tout Actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Durée: 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de NEVERS

AL583731364

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant statuts du 09/09/21 : constitution de la SAS :

DENOMINATION : DM-BAT

Capital social : 500 euros.

Siège social : 3, rue de la Bonne Dame de l'Orme à VARENNES-VAUZELLES 58640

Objet : En France et à l'étranger, la maçonnerie générale et tous travaux en bâtiment ;

Président : Mme Dilara KOCER née CELIK demeurant 3, rue de la Bonne Dame de l'Orme à VARENNES-VAUZELLES 58640

Admission aux assemblées : chaque associé a le droit de participer aux décisions collectives par lui-même ou par son mandataire. Exercice du droit de vote : chaque action donne droit à une voix - Agrément des cessions d'actions: Toute transmission par quelque moyen que ce soit d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital est soumise, sauf lorsqu'elle est réalisée au profit d'un Associé et en cas de succession, de liquidation du régime matrimonial ou de cession à un conjoint, à un ascendant ou à un descendant, à l'agrément préalable de la collectivité des Associés statuant aux conditions et modalités prévues pour les décisions collectives extraordinaires

Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS NEVERS.

AL583731366

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société civile sans statut légal particulier présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination sociale : SCI MAISON BLEUE LOCATION ; Siège social : 1B, rue Principale – 58180 MARZY ; Objet social : Acquisition, administration, exploitation par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers ; Durée de la Société : 99 ans ; Capital social : 300 € ; Co-Gérance : M. Eric LEMAITRE dt à DIJON (21) – 10, Impasse Henri Bouchard - Mme Corinne DESCHAMPS dt à MARZY (58) – 1B, rue Principale – M. Thomas LEMAITRE dt à MARZY (58) – 1B, rue Principale ; Immatriculation de la société au RCS de NEVERS. Les cessionnaires de parts sont soumis à l'agrément de la Société donné par décision collective extraordinaire des associés.

AL583731369

YONNE

SUCCESSION

Notaires

Laurent FRANCIN
Stéphanie FAIVRE FRANCIN &
Elise LAROCHE SAUTEREL
Notaire Associés

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL

Délai d'opposition
Article 1007 du Code civil
article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

Suivant testament olographe en date à AUXERRE (89000) du 11/07/2013, déposé au rang des minutes de Maître Elise LAROCHE SAUTEREL, notaire associé à AUXERRE (89000), 10 bld Davout, suivant acte contenant procès-verbal d'ouverture de testament en date du 10/09/2021, Monsieur Jacques Edmond HERVIEUX, demeurant à BRIENON SUR ARMANCON (89210), 19 avenue Joséphine Normand, Résidence Saint Loup, célibataire, né à PARIS (75014), le 26 mars 1927, décédé à JOIGNY (89300), le 20 juillet 2021, a institué un légataire universel.

Les oppositions à l'exercice de ses droits seront reçues entre les mains dudit notaire chargé du règlement de la succession dans le délai d'un mois à compter de la réception par le greffe du TJ d'AUXERRE de la copie authentique du procès-verbal susvisé et de la copie figurée de ce testament.

Pour avis, le notaire.

AL893731429

DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 1er mars 1999, Monsieur Jean Bernard FÉLIX, en son vivant, retraité, demeurant à COURSON LES CARRIERES (Yonne) 2D, rue de Druyes, célibataire, né à CHABLIS (Yonne) le 4 février 1934, décédé à COURSON LES CARRIERES (Yonne), le 14 mars 2021 a institué un légataire universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Jean-David FONTENEAU, Notaire à CHABLIS, le 30 juillet 2021 dont la copie authentique a été reçue par le Tribunal Judiciaire d'AUXERRE (Yonne) le 27 août 2021.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Jean-David FONTENEAU, Notaire à CHABLIS référence CRPCEN : 89009, dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

Pour avis

Le Notaire

AL893731434



AVIS

ZAIDENNE

Société par Actions Simplifiée
au capital de 124.576 €
Siège social :
Route des Bedets
89690 CHEROY
529 129 330 R.C.S. Sens

Aux termes d'une délibération du 30 juin 2021, l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des associés de la société ZAIDENNE a décidé de ne pas renouveler le mandat de commissaire aux comptes titulaire de la société SALLENAVE-PROST et de nommer la société AUDIT CONTROLE ET CONSEIL dont le siège social est à PARIS (75017) – 3, rue de Logelbach – 481 558 542 RCS PARIS, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire, pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes au 31 décembre 2026.

POUR AVIS

Le Président

AL893731367

Préfet de l'Yonne

AVIS DE DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE

COMMUNE D'ESNON

Par arrêté préfectoral n° PREF-SAPPIE-BE-2021-0340 du 13 septembre 2021sont déclarés d'utilité publique, au bénéfice de la commune d'Esnon, les travaux de prélèvement et de dérivation des eaux et la révision des périmètres de protection du captage dit de « La Pièce de Chêne » à Esnon.

La commune d'Esnon est autorisée dans les conditions fixées par le présent arrêté à prélever, à utiliser et à distribuer l'eau du captage dit de « La Pièce de Chêne » pour la consommation humaine.

Les installations, activités, dépôts, ouvrages et occupations du sol existants, ainsi que les travaux et aménagements décrits doivent satisfaire aux obligations du présent arrêté dans un délai maximum de deux ans, sauf mention particulière précisée aux articles concernés.

Les dispositions du présent arrêté demeurent applicables tant que le captage n'a pas été abandonné de manière définitive.

Cet arrêté est consultable dans les mairies d'Esnon, Bussy-en-Othe, Bellechaume et Migennes, pendant une durée d'un mois.

Les documents sont consultables à la préfecture de l'Yonne - service de l'animation des politiques publiques interministérielles et de l'environnement - bureau de l'environnement, ainsi que sur le site internet des services de l'Etat de l'Yonne (www.yonne.gouv.fr rubrique : politiques publiques - environnement - déclaration d'utilité publique - enquêtes publiques).

AL893731445

NOMINATION

SAS MAGIC COIFFURE

SAS au capital de 200 €
1 rue du Général de Gaulle
89100 SENS
848054193 RCS SENS

Par l'AG en date du 02/09/2021, il a été pris acte de la nomination de la Directrice Générale Mme KHILA HIND demeurant au 29 rue Nicolas Tappereau 77 Melun à compter du 02/09/20221.

Mention sera faite au Registre de Commerce et de Société de Sens

AL893731416

TRANSFERT DE SIÈGE

CUMA DE L'UNION

RCS Auxerre 418 939 419

Par décision de l'assemblée générale du 22 juin 2021, la Cuma de l'Union a transféré son siège social de chez Xavier Huot, Ferme de la Singerie 89190 Courgenay chez Romain Vincent, Earl de Beaulieu, Ferme de Beaulieu 89190 Courgenay.

Le président

AL893731314

SOCIETE DE COUVERTURE CHARPENTE DE L'YONNE

Aux termes des délibérations du 02/08/2021, l'AGE de la société à responsabilité limitée SOCIETE DE COUVERTURE CHARPENTE DE L'YONNE «S.C.C.Y. « au capital de 19500€, immatriculée au RCS de SENS sous le n°510 838 121, a décidé de transférer le siège social du 2 rue des Ardillières 89140 VILLEMANOCHE au 2 rue Schentzlé 10160 AIX VILLEMAUR PALIS à compter du 02/08/2021. Modification sera faite au RCS.

AL893731346

ECASIMMO

Aux termes des délibérations du 04/08/2021, l'AG des associés de la société par actions simplifiée ECASIMMO, au capital de 200€, immatriculée au RCS de SENS sous le n°800 467 474, a décidé de transférer le siège social du 2 rue des Ardillières 89140 VILLEMANOCHE au 2 rue Schentzlé 10160 AIX VILLEMAUR PALIS à compter du 04/08/2021 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

AL893731347

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

Le 06/09/2021, le Tribunal de Commerce d'Auxerre a prononcé la cloture pour insufisance d'actif de la Liquidation Judiciaire de :

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 06/09/2021 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Société coopérative d'intérêt collectif par actions simplifiées à capital variable SCIC COOP'LIB** 5 rue de l'Hôpital 89700 Tonnerre. RCS Auxerre 843831462. CIP 4253

AL893731398

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 06/09/2021 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **Monsieur Eric LE VIGUELLOUX** 66 RN6 89380 APPOIGNY. RCS Auxerre 306532870. CIP 2928.

AL893731399

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 06/09/2021 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl à associé unique B.G.H.** Centre Commercial ZAC Saint Siméon 89000 Auxerre. RCS Auxerre 440153062. CIP 3841.

AL893731400

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 06/09/2021 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl EPARNET** 74 route d Auxerre 89380 Appoigny. RCS Auxerre 532989241. CIP 3837.

AL893731401

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 06/09/2021 prononçant la réouverture de la procédure de Liquidation simplifiée au profit de la **Sàrl à associé unique E.R.** 8 rue des Moulins 89800 Chablis (restaurant, traiteur). RCS Auxerre 821007218. CIP 4451. Liquidateur : Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE.

AL893731402

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 06/09/2021 arrêtant le plan de redressement sur 4 ans de la **SAS à associé unique Unix** route de Chablis 89000 Auxerre (bar discothèque). RCS Auxerre 841587744. CIP 4346. Commissaire au plan : Me François CARLO 2 Chemin de la Guimbarde 89300 Joigny.

AL893731403

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 06/09/2021 arrêtant le plan de redressement sur 10 ans de la **Sàrl à associé unique AKPINAR CARRELAGE PEINTURE** 23 rue des Vendanges 89000 PERRIGNY (peinture carrelage). RCS Auxerre 822438503. CIP 4428. Commissaire au plan : Me Bernard DELIBES 12 Bd Davout 89000 Auxerre.

AL893731404

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 06/09/2021 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de la **Sàrl à associé unique AUTOUR DE LA FERMETURE** 92 Route de Paris 89380 APPOIGNY (vente pose de fermetures portes, portail). RCS Auxerre 800559205. CIP 4489. Administrateur : la SELARL BCM en la personne de Me CARBONI Rond Point Foch 1 avenue de Saint-Georges 89000 Auxerre. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC

AL893731405

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 06/09/2021 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de la **SAS IS Ô COURANT** 5 rue des Compagnons 89290 CHAMPS SUR YONNE (électricité générale). RCS Auxerre 817919301. CIP 4490. Administrateur : la SELARL AJRS en la personne de Me Marlène LOISEAU 12 Boulevard Thiers 21000 Dijon. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL893731406

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 06/09/2021 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de la **SAS QAPE** Immeuble Burovert Za les hâtes du Vernoy 89130 TOUCY (intermédiation d'assurance, courtage). RCS Auxerre 819502154. CIP 4494. Administrateur : la SELARL AJRS en la personne de Me Marlène LOISEAU 12 Boulevard Thiers 21000 Dijon. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL893731407

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 06/09/2021 prononçant l'ouverture de la procédure de Liquidation Judiciaire au profit de la **Société de droit étranger LA MAISON DU CHATEAU LIMITED** Oxfordshire Ox2 7qj 61 Harpes Road Oxford Royaume-Uni ayant le centre des ses activités en France en son établissement principal Lieu-Dit le village 89390 Cry (hébergement para hôtelier). RCS Auxerre 790743470. CIP 4493. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur : Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL893731408

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 06/09/2021 prononçant l'ouverture de la procédure de Liquidation Judiciaire simplifiée au profit de la **Sàrl LE SOLEIL D'OR** Route Nationale 77 89230 Montigny la Resle (café, hôtel, restaurant). RCS Auxerre 477851919. CIP 4492. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur : Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL893731409

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 06/09/2021 prononçant l'ouverture de la procédure de Liquidation Judiciaire simplifiée au profit de la **Sàrl à associé unique ENTREPRISE NELISSE MICHEL** 3 Rue de la Fontaine Choison 89170 Saint-Fargeau (couverture zinguerie). RCS Auxerre 878807247. CIP 4491. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur : Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC

AL893731410

S.J.B. Société d'Avocats

SCEV JEAN-CLAUDE ET ROMAIN BESSIN

Société civile d'exploitation viticole
au capital de 221 000 euros
Siège social
18 Rue de Chitry 89800 CHABLIS
821 703 345 RCS AUXERRE

AVIS DE TRANSFERT DE SIEGE

Aux termes d'une délibération en date du 25 août 2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé : - de remplacer à compter du 25 août 2021 la dénomination sociale «SCEV JEAN-CLAUDE ET ROMAIN BESSIN» par «SCEV BESSIN TREMBLAY» et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts, - de transférer le siège social du 18 Rue de Chitry, 89800 CHABLIS au 11 Rue des Cours – 89800 LA CHAPELLE VAUPELTEIGNE, à compter du 25 août 2021, et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.

AL893731369

ROMAIN BESSIN

Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social
18 Rue de Chitry - 89800 CHABLIS
832 627 327 RCS AUXERRE

AVIS DE TRANSFERT DE SIEGE

Aux termes d'une décision en date du 25 août 2021, le Président de la société par actions simplifiée ROMAIN BESSIN, usant des pouvoirs conférés par les statuts, a décidé de transférer le siège social du 18 Rue de Chitry, 89800 CHABLIS au 11 Rue des Cours – 89800 LA CHAPELLE-VAUPELTEIGNE et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

AL893731370

ANNONCES LÉGALES
03 80 78 90 42

DELE DEV

Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social
8 rue des Potiers, 89400 BASSOU
829596196 RCS SENS

Aux termes d'une décision en date du 03/09/2021, l'associé unique a décidé : - de transférer le siège social 8 rue des Potiers, 89400 BASSOU au 3 sentier Rabelais, 94800 VILLEJUIF à compter du 03/09/2021 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

POUR AVIS Le Président

AL893731390

GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE DES HÂTES

GFA au capital de 341 638,25 €
Siège social
3 chemin des Hâtes - 89800 MALIGNY
419 840 301 RCS AUXERRE

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 19 juillet 2021, le siège social du groupement a été transféré au 5 chemin des Hâtes, 89800 MALIGNY, à compter de cette date. Pour avis, la gérance.

AL893731394

ASSAINICLEAN

Société à responsabilité limitée
au capital de 40 000 euros
Siège social
15 Route Nationale 89580 VALLAN
793 194 184 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision en date du 26/08/2021, l'associé unique a décidé de transférer le siège social du 15 Route Nationale, 89580 VALLAN au 110 route départementale 31 hameau la Madeleine 89000 PERRIGNY, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

La Gérance

AL893731418

EURL VILLA GAIA

Au capital de 7.700,00 Euros
Siège social
AUXERRE (89000)
4 Bis rue des Buttes
R.C.S. AUXERRE n°752713933

Suivant décision de l'associée unique, il a été décidé le transfert, à compter du 13 janvier 2021, du siège social de la société de AUXERRE (89000), 4Bis rue des Buttes à AUXERRE (89000), 2 Rue Soufflot

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour avis

Le gérant

AL893731428

ASAD EXPRESS

SAS au capital de 20000 €
Siège social : 430 Clos De La Courtine
93160 NOISY LE GRAND
848 647 251 RCS de BOBIGNY

Par AGE du 02/01/2021, il a été décidé de transférer le siège social au 2 Rue De La Poterne 89320 COULOURS, à compter du 02/01/2021.

Présidence : INÈS MIRAOUI ÉP TAZARAT 97 Avenue Salvador Allende 94500 CHAMPIGNY SUR MARNE

Radiation au RCS de BOBIGNY et immatriculation au RCS de SENS

AL893731447

➜ MODIFICATION DE CAPITAL

SOCIETE CIVILE GGMB

Société civile au capital de 2 000 €
Siège social
30 rue Bienvenu Martin
89530 SAINT-BRIS-LE-VINEUX
512 054 214 RCS AUXERRE

L'assemblée générale extraordinaire du 7 septembre 2021, rectifiant le procès verbal de l'AGE du 30 juin 2021, a constaté au 30 juin 2021 l'augmentation du capital social de la somme de 2 160 € portant ainsi le capital à la somme de 4 160 €. Pour avis, la gérance.

AL893731396

DOMAINE LYDIE HEIMBOURGER

Société civile au capital de 8 000 €
Siège social
6 rue du Château
89800 SAINT-CYR-LES-COLONS
807 651 567 RCS AUXERRE

L'assemblée générale extraordinaire du 6 septembre 2021 a décidé d'augmenter le capital social de 30 000 €, ce qui le porte à 38 000 €.

Pour avis, la gérance.

AL893731417

➜ APPORTS

SOCIETE DR CULTOT

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Chevannes du 1er octobre 2021, Madame Laurence CULTOT, demeurant 9 Place du commerce 89240 Chevannes, a fait apport à la société DR CULTOT, société à responsabilité limitée en formation au capital de 194 600 €, ayant son siège social 9 Place du commerce, 89240 Chevannes, en cours d'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés d'Auxerre, D'un cabinet dentaire exploité à 9 Place du commerce, 89240 Chevannes, pour lequel Madame Laurence CULTOT est immatriculé sous le numéro 380 275 750. Ledit fonds évalué à 194 600 €, dont 50 000 € pour la clientèle et 144 600 € pour les éléments corporels. La Société sera propriétaire du cabinet dentaire à compter de son immatriculation et en aura la jouissance à compter 1er octobre 2021. Les créanciers de l'Apporteur pourront dans le délai de dix jours suivant la dernière en date des publications légales, faire la déclaration de leurs créances au greffe du Tribunal de commerce d'Auxerre et pourront, dans le même délai, faire opposition par acte extrajudiciaire auprès de Madame Laurence CULTOT, demeurant 9 Place du commerce, 89240 Chevannes, chez qui domicile a été élu à cet effet. Pour unique insertion. Laurence CULTOT.

AL893731431

➜ CONVOCATION

CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Association Les Jardins de la Croisière
5 chemin de la Croisière — 89100 Sens

Les adhérents de l'association sont convoqués en Assemblée Générale qui aura lieu :

Le vendredi 1er octobre 2021 de 9h30 à 12h

A la Maison Familiale Rurale du Sénonais

24 rue Haute 89100 Gron

Ordre du jour : compte de résultat et bilan 2020, rapport d'activité, projets 2021 et questions diverses.

Le Président : Michel Jouan

AL893731443

ANNONCES LÉGALES
03 80 78 90 42
legales@terres-de-bourgogne.net

➜ AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNE D'EPINEUIL

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

En exécution de l'arrêté communautaire n° 2021-168 en date du 3 août 2021 il sera procédé à une enquête publique sur le projet de plan local d'urbanisme de de la commune d'Epineuil, pour une durée de 34 jours à compter du 15/09/2021 au 18/10/2021 inclus.

Caractéristiques principales du projet de PLU :

Valoriser et conforter le cadre de vie et paysager du village

- Assurer la préservation du cadre urbain et du patrimoine bâti

Valoriser les richesses intrinsèques de la commune

- Mettre en place un urbanisme plus respectueux de l'environnement

- Mettre en valeur, préserver et développer les composantes naturelles de la trame bâtie

Maitriser le développement urbain et anticiper de nouveaux besoins

- Concilier/favoriser la mixité sociale et intergénérationnelle et le caractère durable des nouvelles constructions

- Organiser les évolutions de la trame bâtie

- Encadrer le développement des écarts

Conforter le cadre paysager, naturel et agricole de la commune

- Préserver les espaces agricoles et viticoles

- Maintenir/conforter les espaces de transition entre espaces bâtis et espaces agricoles et naturels

- Préserver les paysages

- Préserver et valoriser les composantes naturelles du territoire

La maîtrise d'ouvrage est assurée par la Communauté de Communes Le Tonnerrois en Bourgogne. Madame Françoise SAVIE-EUSTACHE, maire de la commune d'Épineuil, se tient (sur rendez-vous) à disposition du public pour lui apporter toute précision sur ce projet. Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de Madame le Maire dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Au terme de l'enquête, le PLU, éventuellement modifié, sera approuvé par délibération du Conseil communautaire.

A été désigné par le Président du tribunal administratif de Dijon, Monsieur Alain Duroux en qualité de commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations et propositions, à la mairie d'Epineuil le :

- Mercredi 15 septembre 2021 de 14h00 à 17h00 ;

- Jeudi 23 septembre 2021 de 16h00 à 19h00 ;

- Samedi 9 octobre 2021 de 9h00 à 12h00 ;

- Lundi 18 octobre 2021 de 14h00 à 17h00.

La consultation du dossier peut s'effectuer :

- Sur le site dédié à l'enquête : www.registredemat.fr/epineuil ;

- Sur le site internet de la commune : www.mairie-epineuil89.com ;

- Sur le site internet de la Communauté de Communes Le Tonnerrois en Bourgogne à l'adresse suivante : www.letonnerroisenbourgogne.fr/La-CCLTB ;

- Sur un poste informatique mis à la disposition du public à la mairie d'Épineuil aux jours et heures habituels d'ouvertures au public.

Le public pourra formuler pendant toute la durée de l'enquête ses observations et propositions :

- Sur le registre dématérialisé dédié à l'enquête : www.registredemat.fr/epineuil

- Par mail : epineuil@registredemat.fr

- Sur le registre papier à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, tenu à la disposition du public à la mairie d'Épineuil aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie ;

- Les observations et propositions peuvent également être adressées au commissaire enquêteur par voie postale à l'adresse : Mairie d'Epineuil - 2, rue de l'Abbé-Gautier - 89700 EPINEUIL.

Le public pourra consulter le dossier d'enquête et présenter ses observations et propositions sur le registre à feuillets non mobiles ouvert à cet effet, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, à la mairie d'Epineuil aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur à la mairie d'Epineuil pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture et dans les mêmes conditions sur le site internet www.mairie-epineuil89.com et sur le site internet de la Communauté de Communes Le Tonnerrois en Bourgogne www.letonnerroisenbourgogne.fr/La-CCLTB. Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera adressée au Préfet du département et au Président du tribunal administratif.

Les informations environnementales se rapportant au projet de PLU peuvent être consultées dans les mêmes conditions que le projet de PLU, ces dernières étant intégrées au rapport de présentation du PLU.

L'avis de la Mission régionale d'autorité environnementale compétente en matière d'environnement est par ailleurs annexé au projet de PLU et consultable sur le site Internet suivant : www.mrae.developpement-durable.gouv.fr.

Les gestes barrières devront être respectés notamment pendant les permanences du commissaire enquêteur : venir avec son propre stylo, port du masque obligatoire, présence de deux personnes maximum dans la pièce de permanence, application de liquide hydro alcoolique avant l'entretien, respect des distances de sécurité.

AL893731224

➜ CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

OFFICE NOTARIAL
1 rue du Dôme
67000 STRASBOURG

AMENAGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me Yannick SCHOTT, notaire associé à STRASBOURG (67000), 1 rue du Dôme, en date du 29 juillet 2021,

Monsieur Jacky Jean Marie Leu SOUNE-SEYNE, retraité, et Madame Chantal DUPLUS, retraitée, domiciliés ensemble à JUSSY (89290), 8 route d'Auxerre,

mariés sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts,

ont procédé à un aménagement de leur régime matrimonial consistant en l'adjonction d'une

convention matrimoniale avec clause d'attribution intégrale de la communauté au conjoint

survivant en cas de dissolution de la communauté par le décès d'un des deux époux.

Les oppositions devront être notifiées dans un délai de trois (3) mois à compter de la

présente insertion par lettre recommandée avec accusé de réception ou par exploit d'huissier à Me Yannick SCHOTT.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime

matrimonial au Tribunal Judiciaire.

Pour avis : Me Yannick SCHOTT

AL893731386

➜ MODIFICATION DE STATUTS

HOME CONSTRUCTION

Eurl au capital de 1000 Euros
Siège social
4 rue du vieux château 89440 Annoux
837 824 632 R.C.S d'Auxerre

Modifications Multiples

Par AGE du 06 septembre 2021, l'associé gérant a décidé de :

- changer la raison sociale par « Intégrale Construction »

- augmenter le capital social de 1000 euros à 8000 euros par incorporations des réserves

Modifications à compter du 15/09/2021

AL893731388

S.J.B.
Société d'Avocats

G.A.E.C. D'ANGY

Groupement agricole d'exploitation en commun
au capital de 36 404,83 euros
Siège social
ANGY - 89160 LEZINNES
313 954 984 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision en date du 31 août 2021, l'associé unique a décidé la transformation du Groupement en exploitation agricole à responsabilité limitée à compter de ce jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. L'objet de la Société, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. La dénomination devient EARL D'ANGY. Le capital social reste fixé à la somme de 36 404.83 euros. Sous sa nouvelle forme d'exploitation agricole à responsabilité limitée, la Société est dirigée par M. Bruno QUANTIN, demeurant 5 rue Saint Servais - ANGY 89160 LEZINNES.

AL893731389

SOCIETE D'INSTALLATION DE BRULEURS A MAZOUT DE L'YONNE

Société par actions simplifiée
Au capital de 15 244.90 euros
Siège social
27 rue des Entrepreneurs 89300 JOIGNY
301 210 498 RCS SENS

Par délibération en date du 31 août 2021, les associés réunis en assemblée générale extraordinaire ont : - constaté la démission de Mme Marianne ROUX de ses fonctions de président à compter de ce jour ; - procédé à la nomination de Mme Cécile POUILLEUX demeurant 6 rue du Milieu Villiers sur Tholon – 89110 MONTHOLON, en tant que président. Pour avis, la gérance.

AL893731393

BLUE BIRD CONSULTING

EXTENSION OBJET SOCIAL

Dénomination : BLUE BIRD CONSULTING.

Forme : SASU au capital de 1000 euros.

Siège social : 14 Rue DES POURPRISES, 89340 CHAMPIGNY.

892823261 RCS de Sens.

Aux termes d'une décision en date du 8 septembre 2021, l'associé unique a décidé à compter du 8 septembre 2021 d'étendre l'objet social aux activités de : La société a pour objet en France et à l'étranger:

Le conseil en développement commercial; La vente de prestations de services destinées à la maintenance d'outils de gestion et de suivi d'administration de réseau. Et toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à la participation, directe ou indirecte, de la société dans toutes opérations financières, immobilière ou mobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe. Toutes opération quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.

Mention sera portée au RCS de Sens.

AL893731415

SARL CAP' NOTAIRES
Me LE BOURDONNEC Charles
Me Franck CARIMALO et Me Mathieu BEC
20, rue du Maréchal Lyautey
28200 CHATEAUDUN

SCI LES CORNETTES DE BISE

Transfert de siège social et nomination co-gérant

Aux termes de l'AGE en date du 24/07/2020, les associés de la SCI LES CORNETTES DE BISE, société civile immobilière au capital de 46.000 euros, immatriculée au RCS de SENS numéro 484 647 094, dont le siège social sis 11 Rue Lemoce Fraix 89500 Villeneuve-sur-Yonne, ont décidé à compter du jour même, de transférer le siège social à 17 rue des Garnisons 89500 Villeneuve-sur-Yonne. Les associés ont nommé par acte authentique reçu le 24/07/2020 par Me CARIMALO, Mme Valérie MILBERT cogérante, à compter du jour même.

Mention sera portée au RCS de Sens.

AL893731430

AVA
Cabinet Contentieux
Vonne & Aube

Avocats Vignet Associés
SCP d'Avocats Inter-Barreaux
1 plac du Palais de Justice
89000 Auxerre
18 rue du Général Leclerc
89100 Sens
tél. 03 86 52 60 00

SERVICE OUTILS COUPANTS AFFUTAGE PREAU «SOCAP»

Société par actions simplifiée
au capital de 113 240 euros
Siège social
3 rue des Longues Raies
Z.I des Vauguillettes
89100 SENS
341 587 822 RCS SENS

Aux termes d'une délibération en date du 12 juillet 2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé d'étendre l'objet social aux activités de nettoyage et décapage laser sur tous types de supports et de gravage laser sur tous types de supports et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, le Président

AL893731433

➜ CESSION

AVIS DE CESSION

Suivant acte en date du 13 août 2021, enregistré au SIE d'Auxerre, le 17 août 2021, dossier 2021 00028626 référence 8904p01 2021 a 01458; a été cédé par la société Pose ' Astuces à la société Maxi ' Pose, SARL au capital de 8 000€, en cours d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés de Sens, ayant son siège social 22 rue de la Chapelle, les Fourneaux, 89210 Venizy Un fonds artisanal d'exploitation d'une entreprise de travaux du bâtiment, menuiserie aluminium - pvc - bois, serrurerie, miroiterie, stores, portails, sise et exploitée 24 rue de la Chapelle, les Fourneaux, 89210 Venizy, et pour l'exercice duquel le cédant est immatriculé au registre du commerce et des sociétés de sens sous le n° 483 429 213. le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du 1 septembre 2021. La vente est consentie et acceptée moyennant le prix de 52 000€ (cinquante deux mille euros), s'appliquant, savoir : - aux éléments incorporels pour 23 000€ - aux matériels et objets mobiliers pour 29 000€ Les oppositions s'il y a lieu seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, au siège du fonds pour la validité et pour la correspondance à l'adresse de maître Diégo Tedesco, avocat, demeurant 26 avenue de la Gare, 89290 Champs sur Yonne.

AL893731348

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un acte sous seing privé à IRANCY (Yonne), en date du 1er septembre 2021, enregistré à AUXERRE le 2 septembre 2021 bordereau n°00030136, référence 8904P01 2021 A 01584. Monsieur Cyril ROLLET, demeurant 1 ruelle Tonnelot, 89530 CHITRY, a cédé à la SARL CYRIL ROLLET, société à responsabilité limitée au capital de 5 000 euros, ayant son siège social Les Promenades, 89290 IRANCY, en cours d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE, Un fonds artisanal de détail alimentaire sur éventaires et marché, sis 1 ruelle Tonnelot, 89530 CHITRY, pour lequel il est inscrit au registre du commerce et des sociétés tenue au greffe du tribunal d'AUXERRE sous le numéro 800 695 025, Moyennant le prix de seize mille huit cents euros (16 800,00 €) pour les éléments incorporels, de dix-huit mille deux cents euros (18 200,00 €) pour les éléments corporels, soit un prix total de trente-cinq mille euros (35 000,00 €). La date d'entrée en jouissance a été fixée au 1er septembre 2021 et le fonds sera à compter de cette même date exploité au siège social de l'acquéreur. Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales pour la validité et, pour toutes correspondances au 1 ruelle Tonnelot, 89530 CHITRY. Pour unique insertion. Monsieur Cyril ROLLET.

AL893731426

AVIS DE CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Chevannes du 1er septembre 2021, Madame Laurence CULTOT, demeurant 9 Place du commerce 89240 Chevannes, a fait apport à la société DR CULTOT, société à responsabilité limitée en formation au capital de 194 600 €, ayant son siège social 9 Place du commerce, 89240 Chevannes, en cours d'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés d'Auxerre, D'un cabinet dentaire exploité à 9 Place du commerce, 89240 Chevannes, pour lequel Madame Laurence CULTOT est immatriculé sous le numéro 380 275 750. Ledit fonds évalué à 194 600 €, dont 50 000 € pour la clientèle et 144 600 € pour les éléments corporels. La Société sera propriétaire du cabinet dentaire à compter de son immatriculation et en aura la jouissance à compter 1er septembre 2021. Les créanciers de l'Apporteur pourront dans le délai de dix jours suivant la dernière en date des publications légales, faire la déclaration de leurs créances au greffe du Tribunal de commerce d'Auxerre et pourront, dans le même délai, faire opposition par acte extrajudiciaire auprès de Madame Laurence CULTOT, demeurant 9 Place du commerce, 89240 Chevannes, chez qui domicile a été élu à cet effet. Pour unique insertion. Laurence CULTOT.

AL893731439

AVIS DE CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte sous-seing privé en date du 01/09/2021 à CHEROY et enregistré le 06/09/2021 à : SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE ET DE L'ENREGISTREMENT D'AUXERRE 1, Dossier 2021 000030541, référence 8904P01 2021 A 01680,

M. Pascal Paul Adolphe BOUCHER et Madame Claudine Odile Jeannine LEGOUT, épouse BOUCHER demeurant tous deux 6, route de Villeroy – 89150 FOUCHERES ont vendu à la société SAS MICHELETTI, SAS au capital de 3.000 €, dont le siège est sis 1, place de la Concorde – 89600 CHEROY, immatriculée au RCS de SENS n° 901 782 516, représentée par M. Frédéric MICHELETTI, Président, un fonds de commerce de Boulangerie Pâtisserie sis et exploité sous l'enseigne AUX DELICES DE CHEROY au 1, Place de la Concorde – 89690 CHEROY, pour lequel le VENDEUR est immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de SENS sous le numéro 378.966.865 et à l'I.N.S.E.E sous le numéro SIRET 378.966.865.00024 (Code APE : 1071 C).

Moyennant le prix de moyennant le prix de 260.000 € s'appliquant aux éléments corporels à concurrence de 50.000 € et aux éléments incorporels à concurrence de 210.000 €

L'entrée en jouissance intervient à compter du 01/09/2021.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale, dans les dix jours de la dernière en date des publications prescrites par la Loi, au siège du fonds vendu susmentionné pour la validité, et au siège social du séquestre, BUREAU JURIDIQUE DES ENTREPRISES, sis .35, Avenue Mac-Mahon – 75017 PARIS, pour la correspondance, où domicile a été élu à cet effet.

AL893731446

➜ GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

SCI LES TETES D'OR

Siège social
7 rue Charles de Gaulle
89600 SAINT-FLORENTIN
RCS AUXERRE 378261762

Par assemblée générale extraordinaire en date du 25 août 2021, il a été décidé de nommer M. Bertrand Pascal CHEVILLARD, demeurant 5 Place St-Jean 89570 NEUVY-SAUTOUR en qualité de gérant, suite au décès de M. Daniel CHEVILLARD.

Modification au RCS AUXERRE.

AL893731373

S.J.B.
Société d'Avocats

CHANGEMENT DE DIRIGEANT

OUANNE AGRI SARL, SARL au capital de 450 000 euros Siège social : 22, rue des Vignes - 89560 OUANNE 421 324 468 RCS AUXERRE Aux termes d'une délibération en date du 31 AOUT 2021, l'Associée unique a pris acte de la décision prise par M. Gilles GOOSSENS de démissionner de ses fonctions de gérant et a nommé en qualité de nouveau gérant Mme Delphine RAMBACH, née PEPIN, demeurant 29 Rue de Vincelles – 89580 VAL-DE-MERCY, pour une durée illimitée et a confirmé que la dénomination sociale est OUANNE AGRI, à compter du 31 AOUT 2021.

AL893731412

Maître Sébastien FOSSOYEUX
Notaire à Saint-Sauveur-en-Puisaye (Yonne)
17, rue Saint Claude

LOCATION - GÉRANCE

Suivant acte reçu par Maître Sébastien FOSSOYEUX, Notaire à SAINT SAUVEUR EN PUISAYE (Yonne), 17 rue Saint Claude, le 4 juin 2021, enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement d'Auxerre l le 2 juillet 2021, dossier 2021 00023234, référence 8904P01 2021 N 00692,

La COMMUNE DE LAINSECQ, collectivité territoriale, personne morale de droit public située dans le département de l'Yonne, dont l'adresse est à LAINSECQ (89520) identifiée au SIREN sous le numéro 218 902 161.

A CONFIE, à titre de location-gérance, à :

Monsieur Daniel NOGUEIRA GONÇALVES, cuisinier, demeurant à SEMENTRON (89560) 2 chemin de Vassy, Test Milon.

Né à CAMBRAI (59400) le 15 mars 1976.

Un fonds de commerce de café, restaurant, sis à Lainsecq (89520) pour une durée de six années à compter du 4 juin 2021.

Toutes les marchandises nécessaires à l'exploitation seront acquises par le gérant et tous les engagements les charges dus à raison de l'exploitation du fonds seront supportés par le gérant, le tout de manière que le bailleur ne puisse être ni inquiété ni recherché à ce sujet.

Pour unique insertion

Le notaire.

AL893731438

➜ NON DISSOLUTION

S.J.B.
Société d'Avocats

PERTE CAPITAL

DOUBLE SENS Société par actions simplifiée au capital de 75 000 euros Siège social : 35 Avenue Jean Mermoz - 89000 AUXERRE 839 869 211 RCS AUXERRE Aux termes d'une délibération en date du 30 AOUT 2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société. POUR AVIS Le Président

AL893731414

FIDUCIAL SOFIRAL

LE LYLOU

Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social
14 rue du 24 août
89000 AUXERRE
RCS AUXERRE 882 574 940

Aux termes d'une décision en date du 2 septembre 2021, l'associée unique, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

POUR AVIS

Le Président

AL893731427

➜ DISSOLUTION LIQUIDATION

S.J.B.
Société d'Avocats

SCI CECV

Société civile immobilière en liquidation
Au capital de 300 euros
Siège social
20 rue de la République
89100 SENS
838 041 325 RCS SENS

Avis de dissolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 1er JUILLET 2021 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 1er JUILLET 2021 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Madame Véronique FAVART, demeurant MEDICIS D142 – 32100 CASSAIGNE, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé MEDICIS D142 – 32100 CASSAIGNE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de SENS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

AL893731422

SARL ROMA MODE

L' AGE du 31/07/2021 des associés de la SARL ROMA MODE, au capital de 5000€ siège social à Auxerre (89) 16 place de l'hôtel de ville , 811 803 063 00015, RCS Auxerre, a décidé la dissolution anticipée volontaire de la société à compter du même jour. Mr ROMANO Guido demeurant à Vincelles (89) 23, rue de l'Yonne a été nommé liquidateur. La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés au siège de la liquidation à Vincelles (89) 23 rue de l'Yonne. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué auprès du Tribunal de Commerce d'Auxerre. Cette dissolution met fin aux fonctions des co-gérants.

Pour avis, le liquidateur.

AL893731387

ENTREDEUX 8

Société civile immobilière en liquidation
Au capital de 100 euros
Siège social
16 rue Chanteloup 89500 MARSANGY
Siège de liquidation
16 rue Chanteloup, 89500 MARSANGY
888 371 804 RCS SENS

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPEE

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 15/07/2021 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 15/07/2021 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions

prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Alexandre SNAUWAERT demeurant 16 rue Chanteloup, 89500 MARSANGY, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé 16 rue Chanteloup, 89500 MARSANGY. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de SENS en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis Le Liquidateur.

AL893731419

B.C.B.G.

SARL en liquidation
au capital de 7 622.45 euros
Siège social
12 rue Gabriel Cortel 89300 JOIGNY
411 478 894 RCS SENS

Le 20 août 2021, l'AGE a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus de sa gestion au liquidateur, et prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du 20 août 2021. Radiation au RCS de SENS

AL893731420

SCI SCANJAC

Société civile en liquidation
au capital de 1.524,49 €
Siège social :
5 Quai de L'Yonne
89290 VINCELOTTES
418 223 897 R.C.S. Auxerre

Suivant procès-verbal en date du 14 juillet 2021, l'assemblée générale extraordinaire a :

- décidé la dissolution anticipée de la Société, à compter du 15 juillet 2021.

- nommé en qualité de liquidateur :

Mme Caroline HEATON, demeurant Great Missenden HP16 4JA PRESTWOOD ROYAUME UNI

- fixé le siège de la liquidation au 5 Quai de L'Yonne 89290 VINCELOTTES, adresse de correspondance où doivent être notifiés tous les actes et documents concernant la liquidation.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce de Auxerre

Le liquidateur.

AL893731424

VR IMMO

Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 7 Rue de Paris
89100 SAINT CLEMENT
Siège de liquidation : 7 Rue de Paris
89100 SAINT CLEMENT
884 747 684 RCS SENS

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Aux termes d'une décision en date du 10 septembre 2021 au siège de la liquidation, l'associé unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Valentin RABILLER, demeurant 7 Rue de Paris, 89100 SAINT CLEMENT, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation.

Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de SENS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis

Le Liquidateur.

AL893731435

S.J.B.
Société d'Avocats

AVIS DE DISSOLUTION

SANITELEC, Société à Responsabilité Limitée en liquidation au capital de 11 960 euros, Siège social : 6 Avenue du 19 Mars 1962 - 89600 VERGIGNY, Siège de liquidation : 4 rue du Château - 89600 VERGIGNY, 328 630 777 RCS AUXERRE. Aux termes d'une décision en date du 6 septembre 2021, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 30 septembre 2021 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. M. Frédéric BLANCHET, demeurant 4 rue du Château 89600 VERGIGNY, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé 4 rue du Château 89600 VERGIGNY. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au GTC d'AUXERRE, en annexe au RCS.

AL893731442

➜ AVIS DE CONSTITUTION

SASU PATISSERIE LE POIRIER ROUGE

Avis de constitution

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 19 août 2021, à champlost. Dénomination : PATISSERIE LE POIRIER ROUGE. Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle. Siège social : 26 Route de Paris, 89210 Champlost. Objet : PATISSERIE. Durée de la société : 99 année(s). Capital social fixe : 20000 euros divisé en 2000 actions de 10 euros chacune, réparties entre les actionnaires proportionnellement à leurs apports respectifs. Cession d'actions et agrément : La cession d'actions entre associées est libre entre associés et sur agrément des 3/4 des actionnaires au profit de tiers. Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : Tout actionnaire peut participer aux assemblées : chaque action donne droit à une voix. Ont été nommés : Président : Monsieur Daniel MATHIEU 3 ruelle Michaux - VACHY 89210 Champlost. La société sera immatriculée au RCS de Sens.

Pour avis.

Le Président

AL893731391

Maître Florence MERLET
Notaire Associé
89250 SEIGNELAY

SCI SPVN

Suivant acte reçu par Maître Florence MERLET, Notaire associé à SEIGNELAY le 30/08/2021, enregistré au SPFE AUXERRE 1 le 03/09/2021 Dossier n° 2021 00030370 Référence 8904P01 2021 N 00887, il a été constitué la société civile suivante : Dénomination : SPVN. Siège : GRON (89100), 42 rue Haute.Objet : La propriété, la gestion, l'administration de tous biens et droits mobiliers et immobiliers. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS. Apports en numéraires : 1.002€. Capital social : 1002€ divisé en 1002 parts de 1€ chacune numérotées de 1 à 1002. Gérant pour une durée illimitée : Monsieur Paul MARIE et Madame Nathalie BURGER épouse MARIE, demeurant ensemble à GRON, 42 rue Haute. Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés. Immatriculation : RCS SENS.

Pour insertion Le Notaire.

AL893731392

Etude de Maîtres
Caroline BRISSON
et Vincent VILLECOURT
Notaires associés à AUXERRE
(Yonne)
18-20 Boulevard
du 11 Novembre

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Vincent VILLECOURT, Notaire à AUXERRE (Yonne), 18-20 Boulevard du 11 Novembre, le 7 septembre 2021, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

La dénomination sociale est : LD IMMO 89.

Le siège social est fixé à : AUXERRE (89000), avenue Bronislaw Geremek Chez Nomblot Frères.

La société est constituée pour une durée de 99 années

Le capital social est fixé à la somme de : MILLE EUROS (1 000,00 EUR).

Les apports sont en numéraire.

Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Le gérant est Monsieur Serge NOMBLOT demeurant à DENICE (69640) 121 Montée des Cordeliers.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de AUXERRE

Pour avis

Le notaire.

AL893731395

S.J.B.
Société d'Avocats

J'HARPER

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à MIGENNES (Yonne), du 2 septembre 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société à responsabilité limitée Dénomination sociale : J'HARPER Siège social : Centre Commercial Leclerc - Les Latteux - 89400 MIGENNES Objet social : Salon de coiffure mixte ; Vente d'articles de coiffure, esthétique et barbe, bijoux. Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés Capital social : 10 000 euros Gérance : Madame Jessica AULARD, demeurant 8 Rue Hélène Boucher – 89000 AUXERRE, a été nommée gérante. Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de SENS.

AL893731397

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes.

FORME : Société Civile Immobilière

DENOMINATION : E.N.B IMMO

SIEGE SOCIAL : 46 Avenue Gambetta - 89300 JOIGNY

OBJET :

- L'acquisition, l'aménagement, la mise en valeur, l'administration, l'exploitation, la location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers

DUREE : 99 années

CAPITAL : 300 euros

APPORTS EN NUMERAIRE : 300 euros

GERANCE : Mr Nicolas BILLOTTE 47 rue Montant au Palais – 89300 JOIGNY

Mme Elena BILLOTTE 47 rue Montant au Palais – 89300 JOIGNY

CESSION DE PARTS

Librement cessibles entre associés ou époux ; agrément dans tous les autres cas.

IMMATRICULATION au RCS de SENS.

Pour avis,

AL893731411

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SENS du 16/07/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société à responsabilité limitée - Dénomination sociale : ECO POSE - Siège social : 7 Rue des Maraîchers, 89100 SENS - Objet social : Pose de menuiseries - Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS - Capital social : 1 500 euros - Gérance : M. Vladica STANKOVIC, demeurant 7 Rue des Maraîchers 89100 SENS, assure la gérance. Immatriculation de la Société au RCS de SENS. Pour avis - La Gérance

AL893731413

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 08 septembre 2021, il a été constitué une SAS présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : « PIZZA PLACE »

Forme : Société par actions simplifiée

Capital : 1 700 €uros

Siège social : 15 PLACE DE LA REPUBLIQUE – 89500 VILLEUNEUVE SUR YONNE

Début d'activité : 04 OCTOBRE 2021

Objet social : PIZZERIA, RESTAURATION RAPIDE A EMPORTER ET EN LIVRAISON DE TOUS PRODUITS LIES A L'ACTIVITE DE RESTAURATION, SANDWICHS, PANINIS, KEBABS, GRILLADES, SALADES, VIANDES, BOULANGERIE, BOUCHERIE, HAMBURGERS, TRAITEURS, COUSCOUS, BOISSONS, GLACES, DESSERTS, SNACKS, …, vente directe et indirecte, de tous produits liés à l'activité de restauration

Durée : 99 années à compter de son immatriculation à la chambre de commerce et des sociétés

Président : ABDELHOUAHED Noureddine, demeurant 26 Promenades des Champs Plaisants à SENS 89100

Immatriculation : RCS de SENS.

AL893731421

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1er octobre 2021 à CHEVANNES, il a été constitué une société d'exercice libéral à responsabilité limitée. Dénomination sociale : DR CULTOT Forme : Société d'exercice libéral à responsabilité limitée à associé unique Capital social : 194 600 euros. Siège social : 9 Place du commerce, 89240 Chevannes Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés. Gérant : Mme Laurence CULTOT, demeurant 9 Place du commerce, 89240 Chevannes. La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés tenu au Greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE. (Yonne). Pour avis et mention, le gérant.

AL893731432

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant un acte SOUS SEING PRIVE en date du 07 septembre 2021, il a été constitué une SCI

Dénomination sociale : « SCI 3S IMMO»

Forme : SCI

Capital : 1 000 €uros

Siège social : 13 Les Grivots à SAINTS EN PUISAYE 89520

Objet social :

Location de terrains et d'autres biens immobiliers :

l'acquisition de tous biens, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, la vente de tous immeubles et biens immobiliers ;

La possibilité de prises de participation dans le capital d'autres sociétés ; et plus généralement, la réalisation de toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à l'objet social sus décrit, sous réserve que ces opérations n'affectent pas le caractère civil de la société.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation à la chambre de commerce et des sociétés

Gérance : Monsieur SENOUSSI Mathias, demeurant 28 rue de la Grande Plaine à CANNES ECLUSE 77130.

Cession de parts sociales : libre entre associés.

Immatriculation : au registre du Commerce et des sociétés d'Auxerre.

Le Gérant

AL893731436

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1er septembre 2021 à CHEVANNES, il a été constitué une société d'exercice libéral à responsabilité limitée. Dénomination sociale : DR CULTOT Forme : Société d'exercice libéral à responsabilité limitée à associé unique Capital social : 194 600 euros. Objet social : Implantologie, omnipratique dentaire, parodontologie, orthodontie. Siège social : 9 Place du commerce, 89240 Chevannes Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés. Gérant : Mme Laurence CULTOT, demeurant 9 Place du commerce, 89240 Chevannes. La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés tenu au Greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE. (Yonne). Pour avis et mention, le gérant.

AL893731440

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 08/09/2021 il a été constitué une Société civile dénommée:

LA CITE DES MESANGES

Siège social: 18 rue ambroise paré chez m. et mme souchaire jean-pierre 89100 SENS

Capital: 3.000 €

Objet: La société a pour objet de développer, de gérer, de contrôler, de transmettre un patrimoine familial et d'en assurer la pérennité dans un cadre juridique approprié.

Gérant: Mme LARBALETIER Celine 34 Rue Jean Jaurès 10410 ST PARRES AUX TERTRES

Cession des parts sociales : Toute transmission de parts ou de droits, y compris entre associés, est soumise à l'agrément des associés et usufruitiers, à la majorité des droits de vote.

Durée: 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de SENS

AL893731441

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 05/08/2021, il a été constitué une Société Civile Immobilière dénommée : SCI DE L'ANGELIER

Objet social : l'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous biens et droits immobiliers.

Siège social : 16 rue des Vignes du Carrefour 89710 CHAMPVALLON

Capital : 1.200 euros

Gérance : Madame Angélique CLOUPEAU demeurant 16 rue des Vignes du Carrefour 89710 CHAMPVALLON ; Monsieur Guillaume OUDIN demeurant 16 rue des Vignes du Carrefour 89710 CHAMPVALLON

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de SENS

AL893731444

Vous êtes abonné au journal
Terres de Bourgogne
Créez votre compte et consultez nos archives


bulletin d'ABONNEMENT

À retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à :
TERRES DE BOURGOGNE
1 rue des Coulots - CS 80075 - 21110 Bretenière - 03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne

Je m'abonne pour 1 an 110 €

Je m'abonne pour 2 ans 200 €

+ 1 revue Réussir de mon choix*
- pour 1 an 52 €
- pour 2 ans 104 €

TOTAL

AVEC VOTRE ABONNEMENT
VOUS BÉNÉFICIEZ D'UN ACCÈS ILLIMITÉ
AU SITE agribourgogne.fr





*Cochez la case correspondante et choisissez votre revue parmi les titres suivants :
- Bovins viande
- Grandes cultures
- Lait élevage
- Porcs
- Vigne
- Volailles
- Fruits & légumes
- Pâtre
- Chèvre

NOM PRÉNOM
RAISON SOCIALE
N° RUE
CP VILLE
Tél Fax Mobile
Email @

- Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail
- Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de Bourgogne
- Je règle € par carte bancaire N° ___/___/___/___
date d'expiration: ___/___

SIGNATURE

Cinéma

« *La Terre des hommes* », élevage, pouvoir et domination

Mettant en scène une éleveuse de bovins, le film *La Terre des hommes* est en salles depuis le 25 août. Entretien avec Naël Marandin, scénariste et réalisateur qui a effectué cinq ans d'enquête dans le milieu de l'élevage avant de réaliser son œuvre.



©Diligence Films

Constance, jouée par Diane Rouxel, veut reprendre la ferme de son père, joué par Olivier Gourmet, et la sauver de la faillite.



©Pascal Chantier (PFA)

Naël Marandin, scénariste et réalisateur du film.

Comment avez-vous eu l'idée de faire ce film dans le milieu de l'élevage bovin bourguignon ?
Naël Marandin : *« L'origine du film remonte à dix ans en arrière quand je me suis retrouvé par hasard dans un marché aux bestiaux à Corbigny (Nièvre). L'endroit m'a fasciné pour sa théâtralité et j'ai eu envie d'y tourner un film. À partir de là, j'ai voulu comprendre le milieu, j'ai passé cinq ans à aller rencontrer des agriculteurs. Au fil des rencontres, je me suis lié avec des éleveurs. En parallèle, j'ai vu dans le milieu de l'élevage le moyen de relier mes préoccupations sur les questions du pouvoir, de la domination et de la politique avec leurs conséquences sur le corps et le désir. De manière générale, à ce moment-là, je prenais conscience qu'autour de moi beaucoup de femmes me racontaient des agressions, des viols, des situations très désagréables et que ça se généralisait. J'arrivais dans le milieu agricole avec beaucoup de préjugés, l'image de paysans assez seuls, pour découvrir un monde très organisé. Ce marché aux bestiaux devient pour moi un théâtre symbolique assez parfait pour aborder mes thèmes de prédilection. Pour autant, le film n'est pas sur l'agriculture mais dans l'agriculture. L'histoire se passe là mais elle pourrait se passer chez France Télécom. La Terre des hommes a aussi un côté film-enquête. Mon idée était de montrer la structuration des rapports de force, le rapport entre les différentes générations ».*

Comment avez-vous mené votre enquête sur le milieu ?
N.M. : *« Pendant cinq ans, j'ai rencontré beaucoup d'agriculteurs en Bourgogne Franche-Comté mais pas seulement. Tardivement, j'ai rencontré, par les hasards de la vie, un couple de jeunes éleveurs au sud de Toulouse qui m'a beaucoup inspiré dans la définition des personnages de Constance (jouée par Diane Rouxel) et Bruno (joué par Finnegan Oldfield). Les deux acteurs sont allés chez eux pour préparer le film. Un autre éleveur a beaucoup inspiré Bernard, le père de Constance (joué par Olivier Gourmet). Je me suis même demandé à un moment donné s'il n'allait pas jouer le rôle ».*

Quels étaient les lieux de tournage ?
N.M. : *« Le film a été tourné dans des endroits en activité, au marché de Saint-Christophe en Brionnais notamment. Toutes les scènes avec les camions, les bêtes, nous les avons tournées au milieu du marché. Nous avons seulement recréé la scène de vente. Nous avons aussi tourné dans trois exploitations en activité et je pourrais même dire sous le regard des éleveurs qui étaient là. On tournait avec leurs bêtes et ils nous disaient comment faire avec leurs vaches. Par exemple, pour une scène où les jeunes marchent dans le pâturage au milieu des bêtes, c'est l'éleveur qui nous a donné l'astuce pour qu'elles ne partent pas à l'arrivée de l'équipe de tournage. Il nous a dit "je vais fermer ce pâturage pendant quinze jours et le jour J, on l'ouvrira, on aura de l'herbe fraîche et les bêtes ne vont pas bouger" ».*

Comment avez-vous choisi les fermes ? Le marché ? Avez-vous eu un bon accueil ?
N.M. : *« J'ai choisi le marché de Saint-Christophe-en-Brionnais car il était plus moderne, plus grand, plus impressionnant que celui de Corbigny. Pour les exploitations, j'ai visité plus de deux cents fermes entre le Charolais et le Brionnais. J'ai reçu un très bon accueil. Certes, les éleveurs étaient curieux de savoir ce que j'allais faire, mais le film n'a été possible que parce que l'on a été très bien accueilli. On avait un très petit budget et je voulais par exemple des vêtements réalistes. Nous avons récupéré les cottes de travail chez les éleveurs et nous leur en avons commandé des neuves. On utilisait aussi les tracteurs des exploitations. Nous n'aurions pas eu les moyens de faire venir des centaines de bêtes et de la même manière, les deux tiers des figurants lors de la scène de vente aux enchères étaient des usagers du marché avec leurs propres tenues ».*

Le père d'Olivier Gourmet était marchand de bestiaux. Est-ce que cela a compté pour ce rôle ?
N.M. : *« On a reçu une aide assez formidable de la part d'Olivier Gourmet dont le père était marchand de bestiaux et dont le frère a repris l'exploitation. Il a passé son enfance dans une ferme, il était très à l'aise et savait même conduire un tracteur. Je ne savais pas qu'il connaissait le milieu avant le tournage, mais je pense que ça a beaucoup à voir avec le fait qu'il ait trouvé le film juste ».*

Vous avez déjà présenté le film, comment a-t-il été accueilli par le monde agricole ?
N.M. : *« Le film a été très bien reçu dans la région où il a été tourné et dans d'autres. En vue de sa sortie, nous l'avons montré à des organisations agricoles et là aussi il a été très bien reçu. Nous sommes d'abord allés vers certains syndicats mais finalement, tous l'ont vu notamment à travers le festival d'avant-première Télérama durant lequel des débats ont été organisés avec des éleveurs ».*

Vous montrez un milieu très masculin, très politique, où la jeune héroïne est victime d'un jeu de domination. Ne vous reproche-t-on pas de donner une image caricaturale du milieu ?
N.M. : *« Je ne trouve pas du tout qu'il soit caricatural, il met l'accent sur une dimension. Il y a de la grandeur et de la bassesse dans ce milieu, mais comme partout. On espère que l'image que le film renvoie est fidèle à la réalité. Chacun y retrouvera une situation proche de celle qu'il a connue. Comme cette agricultrice qui est venue en me disant « vous l'avez su pour mon problème d'original certifié du cadastre ? » (Comme l'héroïne qui voit son dossier d'installation retoqué en commission, ndlr). Certes, je rassemble beaucoup de situations différentes et c'est une fiction, pas un documentaire. Mais rien n'est inventé, nous montrons un monde qui n'est pas tout beau mais avec un regard respectueux ».*

Vous décrivez les relations de pouvoir au sein des instances agricoles, il est notamment question du rôle de la Safer. Comment vous êtes-vous documenté sur le sujet ?
N.M. : *« On ne peut pas parler avec des agriculteurs sans que la Safer arrive à un moment dans la discussion. Au début du projet, je n'avais aucune idée de ce que c'était. J'ai travaillé sur le sujet auprès de gens qui ont eu affaire à la Safer et auprès d'amis qui travaillent en préfecture. Après, les Safer sont différentes d'un département à l'autre suivant leur conseil d'administration. Le film ne veut pas tomber dans une généralisation ».*

Le film parle de la stratégie de montée en gamme confrontée à la stratégie d'agrandissement des anciens. Vous êtes-vous inspiré de situations rencontrées sur le terrain ?
N.M. : *« L'histoire se nourrit du conflit et ce que je voyais dans la lutte des générations dans le secteur me semblait très beau. Chez le jeune couple qui m'a inspiré, le garçon reprenait la ferme de son père et bien qu'à la retraite, il était tout le temps là. La relation était pleine d'amour mais aussi pleine d'engagements dans des pratiques différentes. Le film s'intéresse aussi à l'avenir du métier ».*

Vous vouliez aussi montrer une génération plus soucieuse du bien-être animal ?
N.M. : *« Oui, il y a un rapport aux bêtes, à la nature, à l'environnement, à la durabilité qui est très différent dans les générations. Et ça vaut dans tous les milieux. Je ne voulais pas faire un rapport exotisant, ce qui m'intéresse c'est ce qu'il y a en commun. Les agriculteurs sont des gens qui vivent avec leur temps et les jeunes agriculteurs sont des jeunes d'aujourd'hui ».*

Vous montrez aussi la difficulté de tirer un revenu de ce métier…
N.M. : *« Oui, cela faisait partie des choses qui m'ont interpellé au début de mes rencontres. J'ai vu des éleveurs qui tiraient des revenus minuscules de leur activité alors qu'ils travaillaient non-stop. J'ai aussi vu des éleveurs qui vivaient très bien de leur métier. Je voulais ainsi rendre compte dans le film de la disparité qui existe dans ce milieu ».*

Qu'est-ce qui vous a le plus marqué lors de la création de ce film ?
N.M. : *« C'est surtout la diversité des profils que j'ai rencontrés. J'ai visité deux cents exploitations, parfois rapidement, et ce qui m'a fasciné c'est la diversité de ce monde entre le fan de Pink Floyd, celui qui peint, celui qui aime la poésie, celui qui est engagé en politique, ou celui qui aime l'art contemporain… Être paysan ne dit rien des gens, derrière, il y a une grande richesse humaine. Pour moi, ce film a été un voyage humain d'une richesse incroyable. Chaque rencontre était pleine de surprise et de diversité. Par exemple, un éleveur dans le fond d'une vallée du Nivernais m'a raconté avoir fait avec la MSA de nombreuses missions dans des pays africains. Les agriculteurs ne sont pas réductibles à un cliché, à une fonction ».*

PROPOS RECUEILLIS PAR NATHALIE MARCHAND

Découverte

Les contes de terre et ciel

Alain Marconnet, 54 ans, est un passionné de vol. Depuis 2 ans, cet ancien militaire a monté son entreprise d'ULM à Cosne-Cours-sur-Loire, où il propose baptêmes et cours de pilotage.



Les bords de Loire vu depuis l'autogire.



Gérard Marconnet

Alain et son autogire avec derrière son hangar qu'il loue également pour entreposer montgolfière et autre ULM de particuliers.



La Loire serpentant entre le Cher (à droite avec Sancerre sur la butte) et la Nièvre (à gauche).



Le logiciel SDVFR permet de repérer les couloirs d'aviation militaires ainsi que les pistes d'ULM, entre autres.

Contact et tarifs

Wind Travel ULM,
Route de l'aérodrome RN 7,
58200 Cosne-Cours-sur-Loire.
Tél. : 07 69 79 81 92 ou mail :
windtravelulm@gmail.com
Baptême 20 minutes : 68 euros
Baptême 30 minutes : 90 euros
Baptême 45 minutes 130 euros
Baptême 60 min : 180 euros
Vol d'initiation : 150 euros
Leçon de pilotage : 110 euros
Sur réservation.

L'autogire c'est :

Un poids total de 270 kg
2 places
Vol à 300 - 400 m d'altitude
Une vitesse de 0 à 150 km/h
Une consommation de 20 l à l'heure
4 heures d'autonomie
Un rayon d'action de 500 km

Depuis 2019, Alain a installé ses valises et ses ULM à l'aérodrome de Cosne-Cours-sur-Loire. *«J'ai créé l'entreprise par passion et pour offrir du plaisir aux autres»* détaille-t-il.

Ancien militaire dans l'armée de l'air, et plus spécifiquement mécanicien électrotechnique, Alain est fils d'éleveurs établis dans le Morvan. *«Je suis un Morvandiau pure souche, on ne peut pas faire mieux»* s'amuse-t-il. Mais, comment est-il passé des pâturages au ciel nivernais ?

Poussé vers l'inconnu

«Mes parents ne nous ont pas poussés à reprendre la ferme familiale. Ils voulaient que nous fassions autre chose, car cela était dur (malgré tout, un de mes frères a fini par prendre la suite !). L'autre raison qui m'a poussé vers l'aviation est le passage des avions de chasse au-dessus de la maison quand j'étais enfant». Avec ça en tête, il effectue son premier vol en ULM (à 3 axes) il y a environ 30 ans à l'île d'Oléron sur la piste du phare de Chassiron et, depuis, Alain ne s'est jamais reposé. *«J'étais fasciné par tout ce qui volait et ça n'a pas changé !»*

De fils en pale

«Ma carrière militaire m'a emmené à Nîmes, à Rochefort, à Djibouti, ou encore au Tchad pour finir à Bordeaux. Puis, avec mon épouse, nous nous sommes installés à Cosne, il y a 6 ans. Notre maison est à 1 km de l'aérodrome… par choix ! En effet, nous voulions pouvoir voler n'importe quand». Si sa compagne ne pilote pas encore (elle est en train d'apprendre avec Alain comme instructeur), ils prennent tous les deux l'ULM pour partir en vacances. *«On monte dedans et on part. Il faut environ 3 heures pour aller aux Sables-d'Olonne»*.

Seul en piste

Propriétaire de son hangar sur l'aérodrome, il explique que c'est *«une création de potentiel et de lien sur la Nièvre»*. Seul instructeur aux alentours, il propose des cours avec des tarifs *«raisonnables, car mon but n'est pas le gain d'argent, mais le plaisir de transmettre cette passion qui m'anime»*. Il rajoute : *«De plus, cela apporte un atout pour la Nièvre afin d'attirer des touristes notamment»* même s'il reconnaît que, pour le moment, 80 % de sa clientèle est nivernaise.

Être pilote

«Il y a une épreuve théorique, qui se passe à Dijon ou Paris. Puis, il faut passer la pratique (entre 20 et 30 heures) et c'est l'instructeur qui détermine si vous êtes prêts pour voler seul». Une fois le brevet en poche, il faut compter 15 000 euros pour un ULM (pendulaire ou 3 axes) d'occasion. Sinon, il faut débourser environ 80 000 euros pour un autogire neuf ; *«ce qui reste encore très onéreux»*. Néanmoins, *«l'avantage de l'ULM, toutes catégories confondues, est que l'on peut se poser partout contrairement à un avion. C'est une liberté très appréciable : il suffit d'une bande d'herbe de 200 m de long et de 15 de large et le tour est joué. Il y a environ 1 200 pistes en France, toutes répertoriées sur le logiciel SDVFR (gratuit). On y trouve aussi d'autres informations complémentaires comme la possibilité d'hébergement ou de restauration sur le site de l'atterrissage ou à proximité. Pour être sûr, il faut appeler avant car la plupart de ces pistes sont privées et appartiennent majoritairement aux agriculteurs ou à des gens qui sont en relation avec eux. Il y a un lien très étroit entre le monde agricole et l'ULM, c'est plaisant de se dire que la terre et le ciel s'entendent si bien»*.

CHLOÉ MONGET

On a testé pour vous

Une fois passée la sensation d'être suspendu dans les airs, le calme et la sérénité d'Alain rassurent. Durant près de 30 minutes, c'est une expérience unique qui s'offre à nous : voir la vie sous un autre angle. La découverte de la Nièvre vue du dessus est un instant agréable que notre pilote partage : «*Je ne m'ennuie jamais quand je suis là-haut*». Niché dans les nuages, le temps défile à l'image de la multitude de terres agricoles sous nos pieds. «*C'est une palette de couleurs qui varient au gré des saisons, on ne s'en lasse jamais ! Tous les vols sont différents, et à chaque fois on découvre le monde d'une autre manière… c'est un régal qu'il faut partager à tout prix*».



Le Château du Domaine de Ladoucette à Pouilly.